

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du Vendredi 29 Juin 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.12, 1.1.13, 1.2.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 5.9, 9.1, 9.2, 6.1, 0.2, 0.3.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 23h15.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : M. Guy BOURGEOIS suppléant de Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 9.2), M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 1.2.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL (jusqu'au 1.1.3), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.2) Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.2) Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU (à partir du 1.1.8) Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagne : M. Olivier LEGAIN Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.2) Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'Ognon : Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean-Luc BARBIER suppléant de M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au 9.2) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Raymond LAMBOLEY suppléant de M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 1.1.2) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER (à partir du 1.1.2) Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (jusqu'au 6.1) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT suppléant de Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

**Étaient absents :** Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Clément DELBENDE, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, M. Michel OMOURI, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champoux : M. Philippe COURTOT Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Franois : M. Claude PREIONI Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

**Secrétaire de séance :** M. Robert STEPOURJINE

#### Procurations de vote :

**Mandants :** J. ACARD, P. BONNET, E. BRIOT, G. CHALNOT, YM. DAHOUI, ML. DALPHIN, C. DELBENDE, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, M. LEMERCIER, JS. LEUBA (à partir du 6.2), M. OMOURI, Y. POUJET, R. REBRAB, D. SCHAUSS, R. STHAL (à partir du 1.1.4), M. ZEHAF (jusqu'au 1.1.1), D. PAINEAU (jusqu'au 1.1.7), C. MAGNIN-FEYSOT, F. BAILLY, G. GAVIGNET (à partir du 1.1.2), C. PREIONI, J. LOUISON, P. BELUCHE, F. LAIDIE (jusqu'au 1.1.1), A. JACQUEMET (à partir du 1.1.2), D. JACQUIN

**Mandataires :** P. MOUGIN, J. GROSPERRIN, T. BIZE, D. POISSENOT, C. WERTHE, C. MICHEL, E. MAILLOT, L. CROIZIER, N. BODIN, G. VAN HELLE, AS. ANDRIANTAVY (à partir du 6.2), S. PESEUX, T. MORTON, S. WANLIN, C. THIEBAUT, K. ROCHDI (à partir du 1.1.4), M. EL YASSA (jusqu'au 1.1.1), A. FELICE (jusqu'au 1.1.7), G. PACAUD, O. LEGAIN, B. GAVIGNET (à partir du 1.1.2), D. PARIS, T. JAVAUX, J. KRIEGER, C. LIME (jusqu'au 1.1.1), P. ROUTHIER (à partir du 1.1.2), JP. MICHAUD

**Délibération n°2018/004217**

**Rapport n°1.1.2 - Compte administratif 2017**

## Compte administratif 2017

**Rapporteur** : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

**Commission** : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

<b>Inscription budgétaire</b>
Sans incidence budgétaire

### Résumé :

Le vote du compte administratif 2017 (CA 2017) permet de clôturer les comptes de l'année 2017. Il doit avoir lieu au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant, après approbation du compte de gestion du comptable. Le compte administratif donne une photographie exhaustive des réalisations budgétaires. Il mesure l'ensemble des moyens mobilisés pour réaliser les politiques et les projets communautaires. Il permet également de comparer les prévisions aux réalisations et d'apprécier la situation financière du Grand Besançon. En 2017, le budget réel global consolidé du Grand Besançon s'est traduit par une réalisation de **221,4 M€ en dépenses** et de **254,8 M€ en recettes**, hors subventions d'équilibre aux budgets annexes.

Le rapport de présentation du compte administratif 2017 est composé comme suit :

- la 1<sup>ère</sup> partie présente la situation budgétaire et financière du Grand Besançon et actualise la rétrospective,
- la 2<sup>ème</sup> partie présente les principaux chiffres du compte administratif consolidé et les réalisations 2017,
- la 3<sup>ème</sup> partie décrit précisément les résultats financiers pour chacun des budgets (budget principal et budgets annexes Transports, Déchets, CRR, Zone du Noret, Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul, Aire Industrielle de Besançon Ouest et Aménagement des Autres ZAE).

En annexe :

- les réalisations détaillées 2017 de chacune des commissions,
- la présentation par chapitre budgétaire,
- la présentation des ratios financiers du budget principal,
- l'échéancier des garanties d'emprunts accordées par la CAGB,
- la note de présentation.

La présentation du Compte Administratif marque la clôture de l'exercice écoulé.

Son adoption, après celle du compte de gestion du comptable, doit intervenir avant le 30 juin de l'exercice suivant. Il s'accompagne, lors du présent Conseil, de la reprise et de l'affectation des résultats de 2017, en décision modificative (hors AIBO repris par anticipation au BP 2018).

Le Compte Administratif constitue un récapitulatif complet des dépenses et des recettes réalisées, rapportées aux prévisions budgétaires de l'exercice.

Son examen donne ainsi l'occasion de revenir sur l'action menée au cours de l'année, notamment au travers des principales réalisations de la Collectivité, et de porter un regard attentif sur l'évolution de la situation budgétaire et financière de l'Agglomération au regard du cadrage pluriannuel de la prospective.

Rappelons tout d'abord le contexte de l'année 2017 : celui d'une part de la **poursuite des contraintes fixées aux collectivités**, avec la troisième année de « ponction pour le redressement des finances publiques », dans le cadre d'un programme d'économies national lancé en 2014, avec un effort demandé aux collectivités de 10 Mds € sur la période 2015-2017.

Autre élément majeur de contexte, **la mutation forte et accélérée de notre intercommunalité, mais également la préparation des évolutions à venir sur les années suivantes.** Il s'agit pour la CAGB de préparer son avenir, celui de ses habitants, de conforter son positionnement et de jouer le rôle qui lui revient dans un paysage territorial lui-même fortement bouleversé.

**Cet avenir ne doit pas être subi, mais bien au contraire construit, préparé, anticipé, coordonné en fonction d'un projet partagé, d'orientations claires, puisant ses forces dans les atouts de notre territoire, pour mieux les développer, les fédérer.**

Cet avenir se prépare ensemble, au bénéfice de tous, pour un territoire plus fort : 2017 a ainsi permis de travailler de manière collective sur **la charte de gouvernance et sur le futur projet de territoire**, pour 2018 et les années suivantes. La réponse aux enjeux d'avenir passe, nous en sommes convaincus, par une **intégration renforcée, par une identité communautaire dynamisée et une cohésion accrue dans la vision du développement territorial.**

2017 a été également marquée par **l'intégration de 15 nouvelles communes** au 1er janvier, portant le nombre d'habitants de l'agglomération à près de 200 000, par le **transfert de nouvelles compétences** (Tourisme, Commerce, Zones d'Activités Economiques, Plui) et par la **poursuite des mutualisations avec la ville-centre, notamment au titre des services supports, essentiellement, cette année, sur la partie technique**, ce qui constitue donc une continuité, même si le mouvement tend à s'accélérer (mutation de 104 agents dans le cadre des mutualisations intervenues en 2017).

**Les réalisations en 2017 ont confirmé la poursuite de la déclinaison de l'ambition de l'Agglomération autour de 4 priorités fortes**, en investissement comme en fonctionnement, qui constituent le socle de notre ambition comme celui de la solidarité communautaire :

- **L'attractivité et le rayonnement du territoire** : par exemple par le soutien à l'Enseignement supérieur et à la recherche, à l'aménagement numérique et le déploiement de la smart city, par le projet de schéma aquatique ou encore des actions telles que le salon littéraire,
- **L'économie et l'emploi**, par des soutiens aux entreprises, par l'aménagement de nouvelles zones économiques, mais aussi plus largement par l'accroissement de son investissement décidé en juin 2016,
- **L'aide aux communes**, par le déploiement du nouveau dispositif et le partage d'expertise, par le soutien renforcé en 2017 aux projets des communes membres,
- **Le développement durable et la qualité de la vie** tant dans la politique d'habitat, que dans la préservation de l'environnement ou encore les déchets et la politique en matière de mobilité (Voie en Site Propre, mise en accessibilité...).

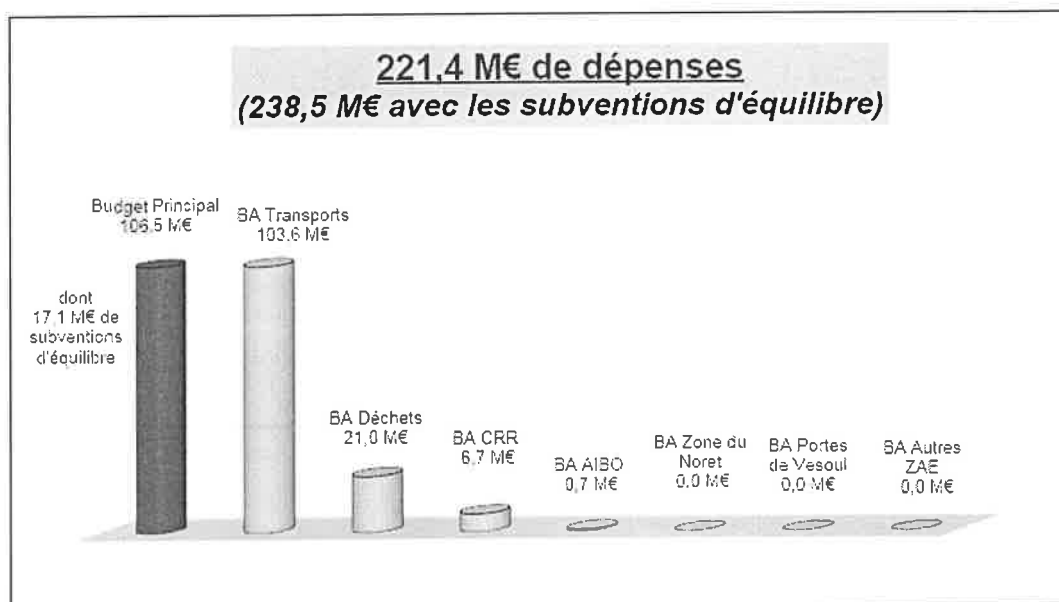
**En 2017, l'Agglomération est restée fortement mobilisée, dans l'action, dans l'anticipation, de manière volontariste et déterminée, dans le respect à la fois de ses engagements et de son cadrage financier.**

## Partie 1 – Une stratégie financière et budgétaire au service d'une gestion responsable sur le long terme et d'une politique ambitieuse en investissement

### I – Une évolution maîtrisée de l'épargne, attestant des efforts accomplis en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement

Le CA 2017 consolidé réel (investissement et fonctionnement) s'établit à :

- **254 758 985 € en recettes**, correspondant à un taux de réalisation de 89,1 % (87,5 % en 2016),
- **221 428 538 € en dépenses**, hors subventions d'équilibre aux budgets annexes (\*), correspondant à un taux de réalisation de 79,1 %, identique à celui de 2016.



(\*) Cette neutralisation des subventions d'équilibre permet d'éviter de les comptabiliser deux fois (en dépense pour le budget principal et en recette pour les budgets annexes)

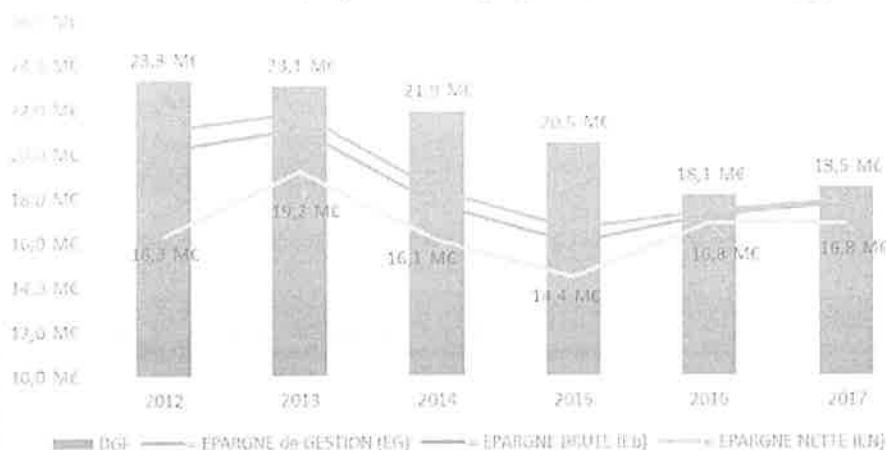
La santé financière d'une collectivité se mesure notamment à l'aune de quelques grands indicateurs, principalement les ratios d'épargne et de désendettement.

Le Grand Besançon continue à présenter **une situation financière saine** au regard des soldes d'épargne du budget principal. Il dispose en effet d'un niveau d'autofinancement satisfaisant qui constitue une garantie de sa capacité à assumer tant les emprunts actuels et futurs que les investissements prévus à son PPIF.

L'analyse des soldes d'épargne porte sur le budget principal uniquement car celui-ci est garant de l'équilibre des budgets annexes transports, CRR et des zones d'activités via les subventions d'équilibre versées. Pour rappel, le budget annexe Déchets est totalement autonome.

Fin 2017, **l'épargne nette s'élève à 16,8 M€, soit un niveau identique à celui de 2016**, ce qui témoigne d'une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement, mais également d'une stricte limitation de son endettement (en baisse en 2017). La maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement est indispensable à la poursuite de la politique d'investissement du Grand Besançon. Elle est en effet le gage de la préservation d'un niveau d'épargne suffisant pour faire face aux échéances des emprunts souscrits et pour autofinancer une partie de ses investissements.

### Soldes d'épargne du budget principal 2012-2017



La situation a été stabilisée depuis 2016, ce que confirment les chiffres 2017, avec des niveaux d'épargne conformes aux années précédentes, malgré des contraintes fortes sur les recettes, grâce à nos efforts de gestion et, dans une moindre mesure, au plan de marche fiscal.

Rappelons que le Grand Besançon a dû, comme l'ensemble des collectivités, faire face aux baisses des dotations de l'Etat. Entre 2014 et 2017, la ponction dite « pour le redressement des finances publiques » a représenté une diminution de ressources de 5 M€, soit une perte de recettes cumulée de plus de 12 M€ entre 2013 et 2017.

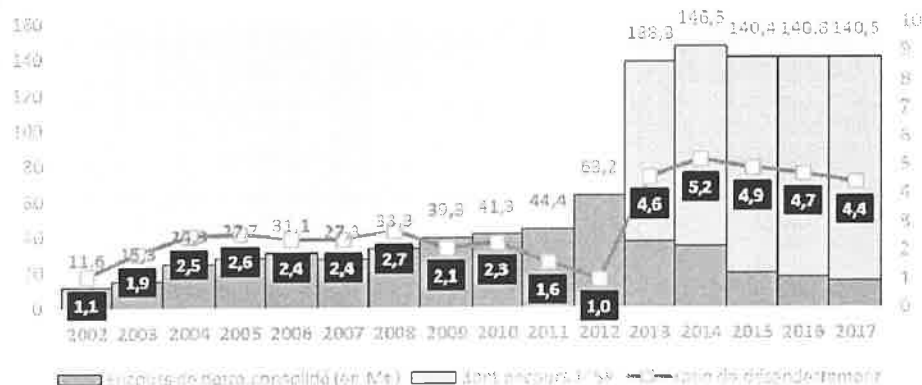
Les efforts accomplis en termes de maîtrise des dépenses de fonctionnement ont ainsi visé à atténuer l'impact de la baisse des dotations de l'Etat sur les niveaux d'épargne.

Ainsi, après une baisse contenue en 2014 et 2015, conforme à la prospective, les niveaux d'épargne ont pu être stabilisés en 2016 et 2017, à hauteur de 16,8 M€ pour l'épargne nette. Il convient à cet égard d'insister sur le fait que le niveau d'épargne nette constitue pour l'avenir un point particulier de vigilance car celui-ci reste fragile, compte tenu des efforts déjà réalisés et des investissements importants programmés au travers du PPIF pour relever les défis d'attractivité et de développement de notre territoire.

La hausse de la fiscalité est intervenue sur la période de façon indispensable, et en complément des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement, pour soutenir le niveau d'épargne.

## II - Une capacité de désendettement qui témoigne de la volonté de préserver les grands équilibres sur le long terme

Encours consolidé (en M€) et délai de désendettement (en années)  
(hors dette budgétaire annexe Déchets)



L'encours de dette consolidée enregistre à fin 2017 **une baisse de 0,3 M€ par rapport à 2016, après une quasi-stabilité sur l'exercice budgétaire précédent (+ 0,4 M€).**

Cette baisse de l'encours de dette en 2017, conjuguée à un contexte de taux d'intérêt faible, permet de **diminuer l'annuité de la dette** (- 0,7 M€ au compte administratif prévisionnel 2017 par rapport à 2016).

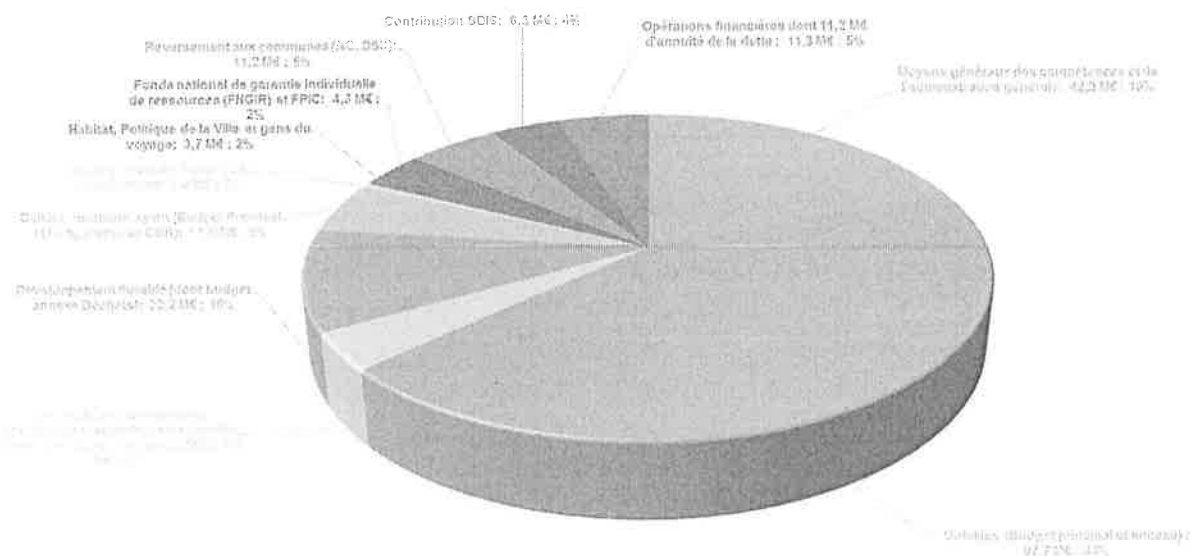
L'absence d'emprunts toxiques dans l'encours actuel permet par ailleurs de disposer d'une sécurité dans l'évolution à venir de l'annuité de la dette.

Ainsi, la **capacité de désendettement** (qui correspond au nombre d'années que mettrait la CAGB à rembourser sa dette en y consacrant toute son épargne brute) se situe-t-elle à **4,4 ans en 2017**, attestant d'un bon niveau de sécurité financière. Elle témoigne par ailleurs de la préservation de la capacité de la Communauté d'agglomération à emprunter, en fonction de la montée en charge des opérations d'investissement programmées.

## Partie 2 – Les grands équilibres du compte administratif 2017

### III - Les dépenses et recettes consolidées du CA 2017

#### A/ Les dépenses consolidées (221,4 M€ hors subventions d'équilibre aux budgets annexes)



Les dépenses d'investissement consolidées représentent **81,4 M€** en 2017 dont 8 M€ de remboursement du capital de la dette, 0,6 M€ d'opérations financières (participations) et 46 M€ d'opérations de régularisation de gestion de la TVA sur le budget annexe transports.

En effet, d'importantes opérations de régularisation de TVA, liées au mode de récupération de la taxe, ont été constatées en 2017, pour un total de 45 984 K€ en dépenses et 42,154 K€ en recettes (dans l'attente notamment du versement du FCTVA).

Il s'agit d'opérations visant à réintégrer la TVA payée sur les investissements du budget annexe et de constater dans le même temps une recette, du fait de l'utilisation du transfert de droit à déduction de la TVA auprès du délégataire ou de la perception du Fonds de compensation pour la TVA. Sur l'exercice 2017, ces opérations concernent : les investissements hors TCSP, pour 773 K€ en dépenses et en recettes, le transfert de droit à déduction du matériel roulant, pour 7 340 K€ en dépenses et en recettes, et enfin la livraison à soi-même du Tramway, pour 37 777 K€ en dépenses et 34 041 K€ en recettes, la différence entre ces deux chiffres correspondant au FCTVA perçu en 2017 (776 K€) et attendu en 2018.

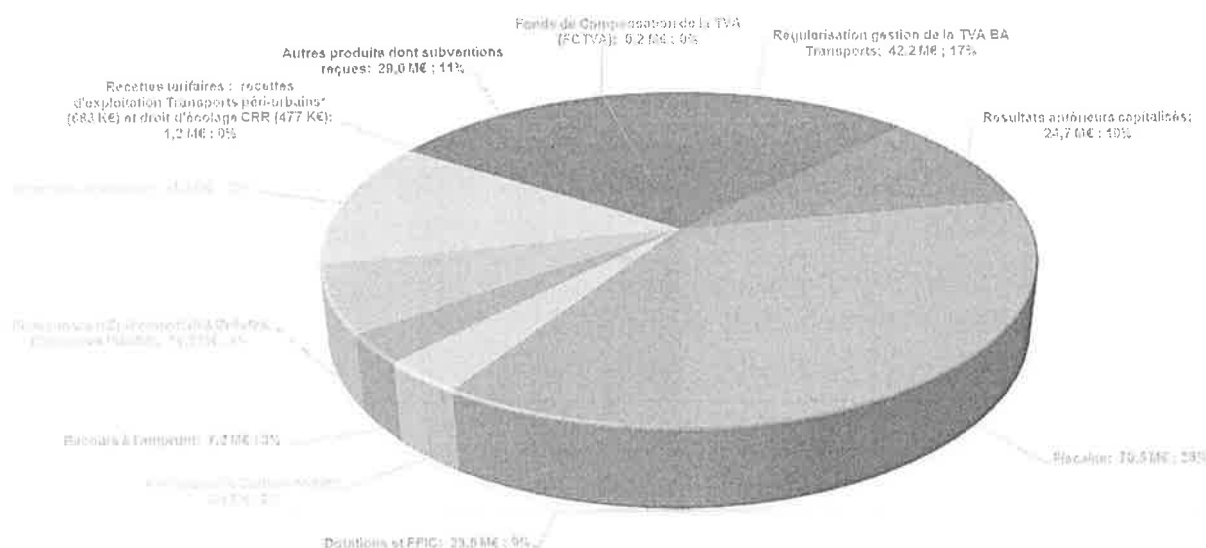
En outre, une dépense de 93 K€ en investissement a été enregistrée sur 2017 suite à une vérification du crédit de TVA déductible effectuée en partenariat avec la DDFIP du Doubs.

En 2017, tous budgets confondus, le Grand Besançon a investi pour ses projets 26,8 M€ dont 7,2 M€ financés par emprunt (sur le budget annexe Transports uniquement).

Au total, depuis 2001, le Grand Besançon a investi 591,8 M€, soit directement, soit indirectement au travers de subventions d'équipements versées, représentant une moyenne de 34,8 M€ / an. Les dépenses de fonctionnement s'établissent pour leur part à 140 M€ (hors subventions d'équilibre). Elles sont composées principalement des charges des compétences (76,7 M€), des charges de personnel (44,5 M€), du reversement aux Communes (11,2 M€), du FNGIR et FPIC (4,3 M€), et des intérêts de la dette (3,2 M€).

Une présentation détaillée des dépenses par budget se situe en partie 3 de ce document.

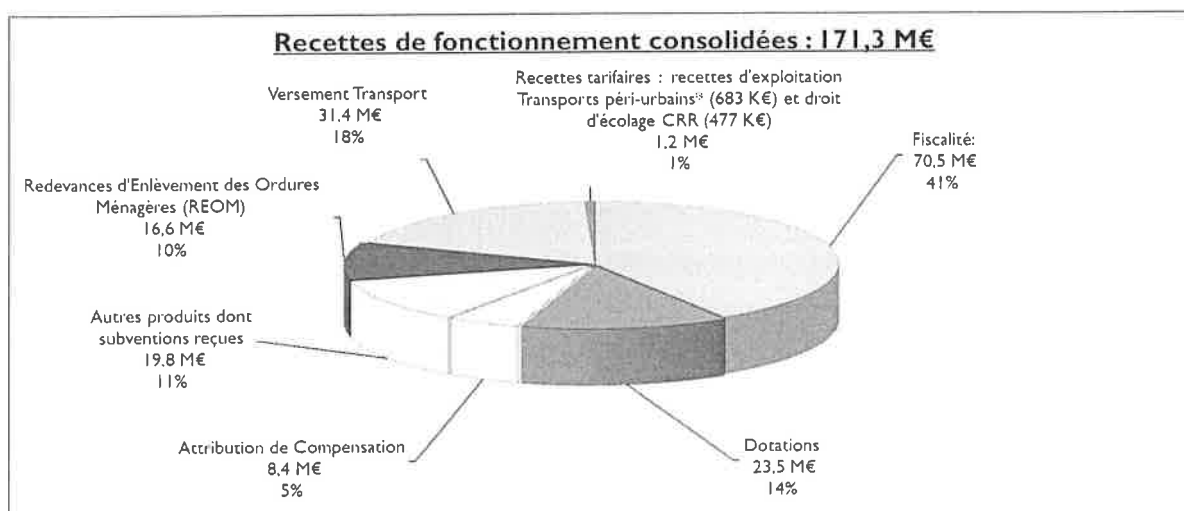
### B/ Les recettes consolidées (254,8 M€)



\* Les recettes de billetterie sur le réseau urbain sont conservées par le délégataire conformément au contrat de DSP courant jusqu'en 2017. Pour information, les recettes perçues par le délégataire se sont élevées à 9,8 M€ en 2017.

En 2017, les recettes consolidées se sont élevées à 254,8 M€ contre 183 M€ en 2016.

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 171,3 M€ hors subvention d'équilibre (152 M€ en 2016), cette hausse s'expliquant toutefois par l'effet de l'extension de périmètre du Grand Besançon, des mutualisations et des transferts de compétences qui génèrent des refacturations de personnel (4,2 M€) mis à disposition et des recettes d'AC (8,4 M€), soit un total de 12,6 M€ qui viennent compenser les inscriptions de crédits en dépenses.



Les taux de fiscalité ont connu une évolution faible, conformément au plan de marche défini sur le mandat. La taxe d'habitation a augmenté de 0,4 point (de 9,55 % à 9,59 %), la taxe foncière sur les propriétés bâties de 0,26 point (de 1,02 % à 1,28 %) et le foncier non bâti n'a pas été modifié.

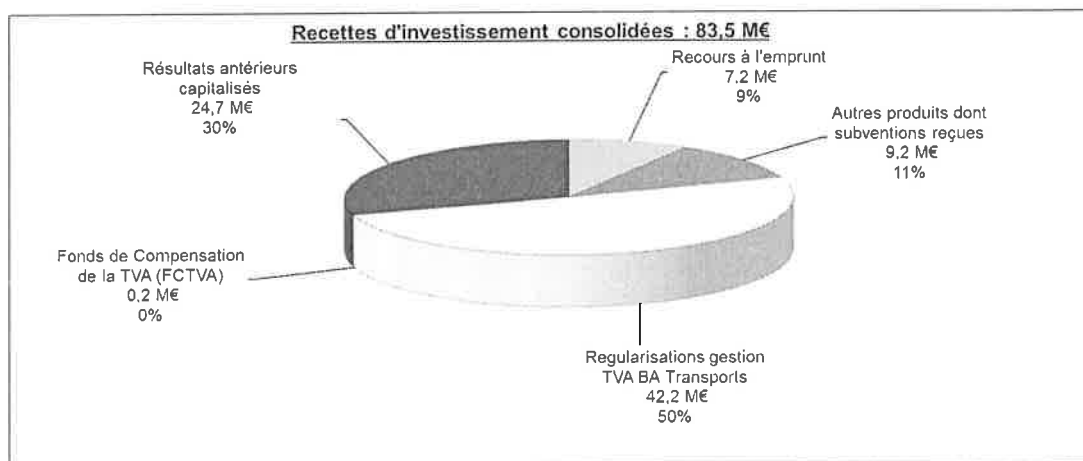
Le taux de CFE, pour sa part, a évolué de 0,18 point, passant de 25,95 % à 26,18 % par utilisation de la majoration spéciale, qui permet d'aligner le taux de CFE de la collectivité sur le taux moyen national constaté l'année précédente.

Pour les communes intégrant le Grand Besançon au 1<sup>er</sup> janvier 2017, un mécanisme d'intégration progressive a été institué, sur une durée de 2 à 5 ans selon les écarts constatés entre le taux de CFE d'origine et celui pratiqué par le Grand Besançon. Une évolution progressive des bases minimum de CFE a également été décidée par l'Agglomération sur 5 ans.

Cette augmentation modérée des taux, conforme au plan de marche fiscal, a entraîné une hausse du produit fiscal d'environ 900 K€ (ce qui a uniquement compensé la baisse de dotations liée à la contribution aux déficits publics, qui s'est élevée à 905 K€ en 2017), tandis que l'extension de périmètre s'est traduite par une évolution de produit de près de 4,4 M€ (perception de la part intercommunale de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, transfert de la fiscalité professionnelle unique à la CAGB, avec parallèlement le reversement d'une attribution de compensation fiscale aux communes entrantes).

L'attribution du FPIC en 2017 a pour sa part permis de constater en cours d'année une recette de 1,7 M€.

Quant aux recettes d'investissement, celles-ci ont atteint 83,5 M€, dont 42,2 M€ liés aux opérations de régularisation de la TVA sur le budget annexe transports. Elles se composent d'un emprunt de 7,2 M€ sur le budget annexe Transports, des subventions reçues à hauteur de 9,2 M€ (dont 6,4 M€ sur le budget annexe transports) et de la reprise des résultats antérieurs capitalisés.



#### IV. Les principales réalisations de 2017

Le budget 2017 était construit sur la base de priorités fortes, qui ont constitué tant le guide pour l'action du Grand Besançon que des instruments de cohésion et de solidarité communautaire : **l'attractivité et le rayonnement du territoire, l'économie et l'emploi, l'aide aux communes, le développement durable et la qualité de la vie.**

Le Compte Administratif 2017 permet de mettre en exergue les réalisations effectuées dans ce cadre, et fait la preuve du renforcement progressif de l'intercommunalité, au bénéfice des Grands bisontins comme des communes qui composent le territoire.

##### A/ L'attractivité et le rayonnement du territoire

L'un des enjeux majeurs pour 2017, mais aussi pour les années suivantes, est bien évidemment le positionnement du Grand Besançon en tant que **pôle d'attractivité et de rayonnement**. C'est une des conditions pour un territoire vivant, dynamique, tourné vers l'avenir, d'autant plus nécessaire dans une région élargie. Le budget 2017 a encore renforcé cette orientation.



En matière **d'enseignement supérieur** tout d'abord, 2017 a vu l'ouverture à Besançon du siège de la Communauté d'Université Bourgogne Franche-Comté, que l'Agglomération a accompagné, à hauteur totale de 0,6 M€, dans un partenariat étroit avec la Ville de Besançon (80 K€ versés en 2017).

Ce partenariat se poursuit en 2018 tant avec la création du siège du CROUS à Besançon qu'avec la réflexion sur la rénovation du campus La Bouloie. Ce sont des opérations essentielles à la consolidation volontariste du positionnement d'avenir du Grand Besançon dans la région élargie, mais aussi à l'attractivité de notre territoire. Parallèlement, l'Agglomération poursuit et renforce sa politique dans ce domaine, avec 336 K€ consacrés en 2017 aux bourses de doctorants et à des soutiens à des actions dans ce domaine (et notamment l'Institut Supérieur des Beaux-Arts à hauteur de 60 K€).

L'Agglomération s'implique également dans le projet de développement du cœur de la ville-centre autour du site Saint-Jacques Arsenal, dans le projet de **grande bibliothèque**, pour laquelle l'année 2017 a permis d'avancer dans les études et les financements. Cet équipement constituera une locomotive pour ce nouveau quartier, Cité des savoirs et de l'Innovation, mais aussi un facteur de visibilité pour la CAGB et son identité.

Cette identité se lit également tant dans la **fête d'Agglomération**, qui rencontre un public de plus en plus large (140 K€), mais aussi dans la reconduction de l'évènement **Livres dans la Boucle** pour sa deuxième édition mi-septembre 2017, et pour laquelle l'Agglomération a consacré 200 K€ nets grâce au soutien de nombreux mécènes et partenaires. Le Grand Besançon a su ainsi prouver sa détermination à mobiliser les énergies de façon pérenne, à organiser et développer une manifestation structurante, qui a trouvé sa cohérence et sa pleine complémentarité avec les autres manifestations communautaires, par exemple les Mardis des Rives, avec un budget de 71 K€ consacré aux manifestations culturelles en 2017.

La culture et son accès à tous constituent des axes d'intervention forts de l'Agglomération, en tant qu'instrument de cohésion sociale et de promotion du territoire : la CAGB a ainsi soutenu la **Citadelle** à hauteur de 73 K€ en 2017 et le **Syndicat Mixte du Musée des Maisons comtoises** de Nancray pour 386 K€.

Dans le domaine culturel toujours, le Grand Besançon s'implique fortement dans la **structuration et la consolidation du réseau d'enseignement musical** à hauteur de 485 K€ en investissement et fonctionnement, réseau au cœur duquel le Conservatoire à Rayonnement Régional joue un rôle de moteur. La subvention d'équilibre du budget principal au budget CRR s'est élevée en 2017 à 5,4 M€.

Le transfert de la **compétence Tourisme à l'Agglomération** en 2017, et notamment celui d'une partie des activités de l'Office du Tourisme et du camping de Chalezeule, a permis parallèlement de renforcer la cohérence et la résonance de nos interventions en matière de promotion du territoire : l'Agglomération y a consacré 0,7 M€ en 2017, auxquels s'ajoute la poursuite du développement du tourisme fluvial (170 K€, notamment pour l'accueil sur le port fluvial et la rénovation du Moulin Saint-Paul).

En parallèle, l'Agglomération s'engage avec volontarisme dans un **schéma d'équipements sportifs et de loisirs**, pour un montant de 0,3 M€ en 2017. Les études ont été ainsi lancées dès 2017 pour la construction d'une salle d'escalade qui a vocation à accueillir des manifestations internationales, ainsi que pour la rénovation du plan d'eau d'Osselle dont la CAGB a repris la gestion en 2017, en complémentarité avec le soutien à la restructuration de la piscine de Chalezeule sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Besançon et les études pour un nouvel équipement aqualudique.

L'aménagement des circuits pédestres et VTT se poursuit parallèlement.

L'ensemble de ces projets constitue ainsi le socle sur lequel s'appuiera le schéma plus global de développement de la **pratique outdoor** qui constituera un des axes forts pour les années à venir.

Le **soutien au sport de haut niveau** (100 K€ en 2017) constitue également un facteur important d'attractivité et de positionnement du Grand Besançon.

Cette attractivité et la constitution d'un pôle de rayonnement, que vient **conforter nos collaborations avec le pôle métropolitain Centre Franche-Comté mais également avec nos partenaires suisses et allemands**, sont une des conditions essentielles pour conserver le dynamisme du territoire communautaire, sa cohésion et donc accentuer encore son développement économique.

## B/ Le développement économique et l'emploi

Le développement économique est une des compétences traditionnelles de l'Agglomération. Elle a été encore renforcée en 2017, avec **la reprise de la compétence Commerce par la CAGB mais également le transfert des Zones d'Activités Economiques : au total, l'Agglomération aura consacré 8,3 M€ à l'économie en 2017, en investissement et fonctionnement, tous budgets confondus.**

La labellisation French Tech du Grand Besançon en 2016 a constitué à la fois une reconnaissance du dynamisme et de l'excellence du territoire en matière de recherche et d'innovation mais aussi un encouragement à aller toujours plus loin dans le soutien à la structuration des écosystèmes économiques, pour créer des emplois et développer de nouvelles collaborations à l'international. C'est sur cette voie essentielle que la CAGB est engagée.

En effet, de manière globale, l'effort d'investissement fait par le Grand Besançon, notamment sur son budget Transports et sur le budget principal avec la décision prise en 2016 d'augmenter de 17 M€ ses dépenses d'équipement pour les 5 années qui viennent, **constitue un signe fort et durable de soutien aux entreprises, à l'emploi et au développement économique**, alors même que beaucoup de collectivités, qui n'avaient pas su, comme l'Agglomération, préserver leur situation financière, n'ont eu d'autres choix, face à la baisse des dotations de l'Etat jusqu'en 2017, que de sacrifier leur investissement.

**En 2017, 2,7 M€ ont été consacrés en fonctionnement au soutien aux actions en faveur de l'emploi, de la recherche et de l'innovation, de la promotion et de la prospection économique. L'Agglomération a également contribué à l'insertion par l'emploi à hauteur de 0,7 M€, ce qui constitue un moteur fort de cohésion sociale.**

Parallèlement, le Grand Besançon s'implique pleinement, en lien avec un axe fort du pôle métropolitain, dans la **création et l'animation d'espaces de travail partagés, lieux d'innovation et de mise en réseau** autour de thématiques structurantes : c'est le cas notamment avec la constitution des Industries Créatives et Culturelles à Battant (303 K€ pour l'aménagement et l'animation du lieu en 2017), avec la mise en œuvre de la plateforme éco-innovation dans le bâtiment Le Signal à Auxon (166 K€), mais aussi bien sûr avec le projet **Bioinnovation à TEMIS 2** (1 M€ en 2017) dans le domaine de la santé et de la médecine du futur.

Le développement économique, c'est aussi créer les conditions de l'implantation des entreprises.

L'Agglomération poursuit ainsi son action en faveur de **l'aménagement de zones économiques**. Les travaux des Marnières sont en plein essor (0,8 M€ en 2017) : l'accès de la zone a été facilité et rendu plus lisible par la finalisation de l'aménagement de l'entrée Est (114 K€), en lien avec la ligne de Tramway.

L'aménagement de **TEMIS 1 et 2, mais aussi de la Nouvelle Ere à Auxon** se poursuit également, pour un montant de dépenses d'équipement de 1 M€ en 2017, auxquels s'ajoutent 0,2 M€ pour la rénovation de la Maison des Microtechniques. Citons enfin la poursuite de la structuration des zones de l'Echange, de Marchaux, du Noret et de l'ensemble des zones d'activités reprises par la CAGB depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 : les dépenses des budgets annexes correspondants se sont élevées au total à 0,7 M€. Des études ont également été lancées sur les futures zones, par exemple sur les Portes de Vesoul et Mamirolle (15 K€).

Autres éléments moteurs pour le développement et l'attractivité économique, le **soutien au numérique et l'inscription du territoire dans une démarche de smart city**. C'est devenu un élément incontournable d'un territoire d'avenir. 102 K€ ont été réalisés pour le déploiement de la smart city et l'ouverture du Fab Lab à Planoise, dans le cadre notamment de la réflexion sur « Planoise, quartier d'excellence numérique », axe précurseur dans la mise en œuvre du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine.

La CAGB a poursuivi son action dans le cadre du réseau LUMIERE, avec une contribution de 210 K€, action complétée par l'adhésion au Syndicat Mixte Doubs THD pour un montant de 63 K€ en 2017.

## C/ L'aide aux communes

Le Grand Besançon joue un rôle prépondérant dans l'aide aux communes, leur développement et le partage de moyens et d'expertise. Cela constitue un vecteur essentiel de cohésion du territoire et de dynamisme, en permettant à chacun de valoriser ses atouts dont la mise en commun fait l'identité et la force de notre agglomération. C'est d'autant plus essentiel qu'en 2017, **notre territoire s'est élargi à 15 nouvelles communes portant son nombre d'habitants à près de 200 000**. L'Agglomération est riche de la diversité de ses communes : cela constitue un atout différenciant, qu'elle entend toujours consolider, notamment dans son projet de territoire.

Tout d'abord, dans la continuité des nouveaux services proposés aux communes les années précédentes (création d'un service commun d'autorisation du droit des sols), la mise en place d'un dispositif d'aide aux communes en cours de déploiement témoigne de la volonté de l'Agglomération d'accompagner les communes dans leur développement, **en leur apportant un appui en fonction de leurs besoins et en cohérence avec les enjeux communautaires**. 116 K€ hors moyens humains ont été consacrés à ce service, notamment dans le cadre de la contribution à l'AD@T. Cette recherche d'optimisation et d'efficience est aussi l'enjeu des **groupements de commande** avec l'ensemble des communes : 14 nouveaux marchés en groupement ont ainsi été proposés aux communes en 2017.

Par ailleurs, l'Agglomération a poursuivi son action dans le cadre de ses **fonds de soutien aux projets des communes**. On peut par exemple citer le fonds centre village (160 K€ versés en 2017), le fonds isolation (60 K€), ou encore les fonds d'aide aux équipements touristiques et aux animations culturelles et sportives (141 K€).

La refonte en 2016 du dispositif **ordiclasses** permet également une meilleure adéquation des moyens mis à disposition des écoles aux besoins actuels, notamment en matière de numérique. L'Agglomération y a consacré, en plus des moyens humains, 118 K€ de crédits d'investissement en 2017.

L'Agglomération joue enfin dans ce cadre un rôle essentiel dans l'anticipation des mutations, **l'aménagement cohérent et concerté du territoire**, et la prospective pour préparer l'avenir de notre intercommunalité. Dans ce cadre, elle a contribué au SMSCoT à hauteur de 345 K€, mais aussi à l'AUDAB pour 418 K€.

Autre **compétence structurante reprise en 2017 à l'échelle intercommunale**, les Plans Locaux d'Urbanisme, qui auront mobilisé 63 K€.

## D/ Le développement durable et la qualité de vie

La **haute qualité de la vie et de l'environnement** est un des atouts différenciant de l'Agglomération. Il convient donc non seulement de la préserver mais aussi de la valoriser comme un élément majeur d'attractivité pour la population et pour les communes.

Dans ce domaine, l'Agglomération joue un rôle majeur. D'abord en tant qu'Autorité Organisatrice des Transports, autour d'un enjeu de **mobilité durable et de développement de l'intermodalité**. 2017 a vu ainsi l'achèvement, hors Pont de la Gibelotte en 2018, de la **Voie en Site Propre** (10,2 M€ en 2017), les travaux de finition du Tramway (1,8 M€), la poursuite **du renouvellement des bus** (1,7 M€) et des mobiliers et outillages (143 K€) en parallèle avec l'élaboration de la nouvelle délégation de Service Public Transports pour 2018. Autre élément essentiel de la politique de mobilité, les **aménagement de pistes cyclables, qui se sont accélérés en 2017** avec 417 K€ réalisés.

La subvention d'équilibre du budget principal au budget transports s'est pour sa part élevée à 11,6 M€.

Rappelons enfin que la CAGB gère et renouvelle, directement ou par voie de conventionnement, l'ensemble des **voiries d'intérêt communautaire**, y compris à compter de 2017, celles des ZAE nouvellement transférées : cela représente un montant en investissement et fonctionnement de 2 M€ en 2017.

En matière d'environnement, la CAGB est active dans la lutte contre le réchauffement climatique et de la préservation des milieux naturels.

Dans le cadre du **Plan Climat Air Energie Territorial**, qui lui a valu notamment la reconnaissance **Territoire à Energie Positive**, l'Agglomération prévoit l'installation de capteurs photovoltaïques sur ses propres bâtiments (104 K€ en 2017), au nom d'une indispensable exemplarité, favorise la promotion des circuits courts, notamment dans le cadre de la pépinière maraîchère (102 K€ de crédits inscrits en investissement et fonctionnement) et mène également des actions de sensibilisation dans de nombreux domaines : préservation de la biodiversité, sobriété énergétique et lutte contre le réchauffement climatique, développement des énergies renouvelables, respect de l'environnement naturel, qualité de l'air, sans oublier bien évidemment la gestion des Déchets dans le cadre de son budget annexe.

**Au total, ce ne sont pas moins de 22,2 M€ de dépenses que l'Agglomération a consacré à ces actions essentielles tous budgets confondus.**

Le Grand Besançon intervient enfin en termes **d'habitat et de logement**. C'est un facteur fort d'intégration, de cohésion sociale, de qualité de vie, mais aussi d'attractivité du territoire pour les habitants.

**L'Agglomération y a consacré en 2017 pas moins de 3 M€ au travers de son soutien à la construction et la réhabilitation de logements, dans le parc public et privé.**

Parallèlement, et en lien avec le contrat de ville (pour lequel le budget a été réalisé en 2017 à hauteur de 277 K€), elle s'inscrit pleinement dans l'élaboration du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPRU) en tant que partenaire et acteur du protocole de préfiguration qui sera finalisé en 2018 pour déterminer les grands axes et orientations du NPRU : 112 K€ ont ainsi été consacrés aux études et premières actions du NPRU.

Parallèlement, l'Agglomération a poursuivi son action pour l'accueil des gens du voyage, compétence intercommunale plus traditionnelle, pour un montant de 605 K€ en fonctionnement et en investissement.

Dernier élément ; mais non des moindres ni en termes budgétaires ni en termes d'impact pour la population, contribuant à la qualité de la vie et à la sécurité des habitants, la **participation au SDIS s'est élevée à 8,3 M€ en 2017.**

## Partie 3 - Le compte administratif 2017 détaillé par budget

### I. Le Compte administratif du budget principal

#### A/ Fonctionnement du budget principal

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT* Budget Principal	Compte Administratif 2016	Budget 2017	Compte Administratif 2017	% de réalisation du CA 2017	% d'évolution CA 2017/ CA 2016
Charges des compétences et de l'administration générale	23 856 972	28 561 229	27 177 035	95,2%	13,9%
<i>charges des compétences hors transferts de compétence, extension de périmètre et opérations nouvelles</i>		26 113 199	24 606 885	94,2%	3,1%
Charges de personnel **	26 740 336	33 947 824	33 937 081	100,0%	26,9%
Subvention d'équilibre Budget annexe Transports	11 401 600	11 606 829	11 606 829	100,0%	1,8%
Subvention d'équilibre Budget annexe CRR	5 600 000	5 965 004	5 445 000	91,3%	-2,8%
Subvention d'équilibre Budget annexe Zone du Noret	-	133 366	-	0,0%	#DIV/0!
Subvention d'équilibre Budget annexe Autres ZAE	-	500 000	-	0,0%	-
<b>Sous-total compétences</b>	<b>67 598 909</b>	<b>80 714 252</b>	<b>78 165 944</b>	<b>96,8%</b>	<b>15,6%</b>
Attribution de compensation (AC)	4 507 514	7 343 095	7 343 094	100,0%	62,9%
Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)	3 477 779	3 926 498	3 884 884	98,9%	11,7%
<b>Sous-total reversements aux communes</b>	<b>7 985 293</b>	<b>11 269 593</b>	<b>11 227 978</b>	<b>99,6%</b>	<b>40,6%</b>
Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	4 044 473	4 305 337	4 305 336	100,0%	6,4%
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) dépenses		39 591	39 591	100,0%	-
Prélèvement au titre du plafonnement TP en fonction de la valeur ajoutée (ticket modérateur) et reversements fiscalité	1 322	15 000	12 323	82,2%	832,3%
Remboursement des intérêts de la dette	155 937	177 839	158 635	89,2%	1,7%
Autre frais financiers (indemnités remboursement anticipé et ligne de trésorerie)	415 221	125 000	-	0,0%	-100,0%
Autres dépenses de fonctionnement (régularisations, créances irrécouvrables...)	90 383	289 486	17 979	6,2%	-80,1%
Dépenses imprévues	-	500 000	-	0,0%	-
<b>Sous-total opérations financières</b>	<b>4 707 336</b>	<b>5 452 253</b>	<b>4 533 864</b>	<b>83,2%</b>	<b>-3,7%</b>
Épargne brute	17 206 774	28 889 609	17 724 230	61,4%	3,0%
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>97 498 312</b>	<b>126 325 707</b>	<b>111 652 017</b>	<b>88,4%</b>	<b>14,5%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT hors épargne brute</b>	<b>80 291 538</b>	<b>97 436 098</b>	<b>93 927 786</b>	<b>96,4%</b>	<b>17,0%</b>

\* Opérations réelles

\*\* mutualisations intervenues en 2016 et 2017 incluses

#### **1. Les dépenses de fonctionnement 2017 : 93,9 M€ (taux de réalisation : 96,4 %)**

Sur le total de dépenses de fonctionnement de près de 94 M€, les **charges des compétences et de l'administration générale, hors dépenses de personnel** (qui contribuent bien évidemment également à l'exercice des compétences de la CAGB) s'élèvent à **27,2 M€**. Elles augmentent de + 13,9 % par rapport à 2016, du fait des nombreux changements de périmètre intervenus (extension, transferts et mutualisations), et compensés dans les attributions de compensation.

Elles comprennent les dépenses des politiques intercommunales par commissions (cf graphique détaillé ci-après) ainsi que la contribution au SDIS qui reste stable à périmètre constant (8 M€).

L'augmentation des dépenses de fonctionnement est due d'une part aux transferts de compétences, et à l'extension de périmètre qui entraînent le transfert des crédits correspondants (et leur neutralisation parallèlement dans l'AC), avec notamment :

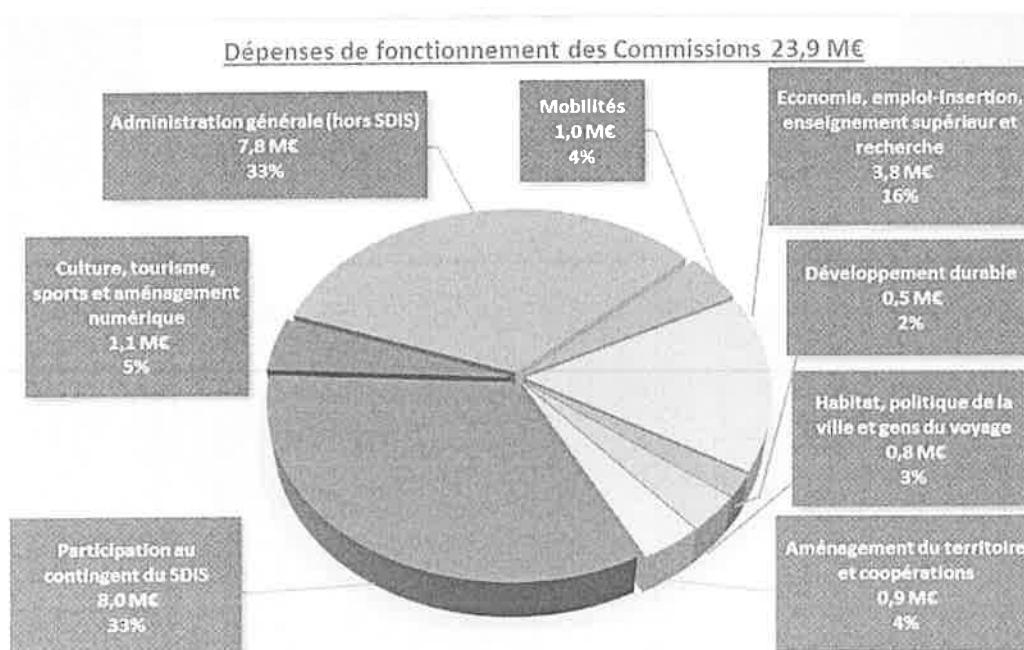
- le transfert des compétences Commerce (77 K€), PLUi (19 K€), tourisme (740 K€ pour la plage d'Osselle, le camping de Chalezeule et l'office de tourisme),
- la substitution de la CAGB aux nouvelles communes pour leurs contributions au syndicat Haut-Doubs numérique (63 K€), au SDIS (274 K€) et la substitution au Département pour sa contribution au SMPSI (+55 K€),
- l'augmentation du nombre d'Elus (+ 82 K€),
- la gestion des voiries communautaires transférée en 2016 mais dont le périmètre a évolué avec les ZAE notamment (+ 1,1 M€ par rapport à 2016).

Les dépenses liées aux mutualisations font l'objet d'une refacturation au CCAS (recettes) et à la Ville de Besançon (recette via l'AC) conformément à la clé de répartition définie par la CLECT en décembre 2017.

Grâce à une situation financière préservée et dans le cadre de recettes exceptionnelles, notamment le FPIC, des opérations nouvelles ont pu d'autre part être lancées, dans un objectif de renforcement de l'identité de l'Agglomération et de soutien à l'économie : la valorisation de quartiers culturels (63 K€), la smart City (28 K€), la location et l'animation dans le bâtiment du Signal (153 K€)...

A périmètre constant, les charges des compétences, sont en augmentation de 3,1 %. Elles s'élèvent à 24,6 M€.

Cette augmentation est liée à une harmonisation des politiques publiques menées par le Grand Besançon auprès des nouvelles communes (notamment en termes de soutien à l'habitat, aux actions environnementales, ou encore au réseau d'animation culturel et musical) qu'il est difficile de retraiter individuellement ainsi **qu' à une meilleure consommation des crédits prévus (94,2%)** car le budget 2017 voté est stable par rapport au budget 2016 (25,9 M€), **conformément aux objectifs de maîtrise de gestion du fonctionnement.**



#### a/ Les charges de personnel et charges nettes

Les **charges de personnel du budget principal** sont passées de 26,7 M€ à 33,9 M€ entre 2016 et 2017.

Cette augmentation est le fait de plusieurs facteurs :

- **des modifications de périmètres et la poursuite des mutualisations (6,1 M€) :**
- modifications de périmètres : transferts 2017 et courant 2016 en année pleine,
- effets en année pleine des mutualisations et transferts de compétence effectués courant 2016 : DGA Culture, DGST adjoint, pool des assistantes de la Direction générale, Service Approvisionnement et Magasins ;
- poursuite des mutualisations en 2017 impliquant des transferts de services de la Ville à la CAGB au 1<sup>er</sup> janvier (DGA Services à la population, Secrétariat général Culture, Département Urbanisme et grands projets urbains, Département Architecture et Bâtiment) et au 1<sup>er</sup> juillet (Direction Urbanisme projets planification). Ces mutations ont concerné 104 agents et expliquent la majeure partie de l'augmentation des charges de personnel.
- **des facteurs mécaniques et des décisions nationales (0,4 M€) :** GVT (glissement vieillesse technicité) et hausses des cotisations (289 K€), poursuite au titre de l'année 2017 des Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) pour les catégories A et C : (31 K€), revalorisation du point d'indice de 0,60 % à compter du 1<sup>er</sup> février (97 K€).

- des recrutements sur créations de postes 2016/2017 pour les nouvelles missions exercées par la CAGB (392 K€), dont la plupart sont financés, par le remboursement des mises à disposition, les dispositifs facturés ou les mutualisations, s'agissant de postes au SYBERT, à l'Aide aux communes, et dans les services transférés ou mutualisés (Bâtiment, Parc Auto Logistique, Urbanisme).

A périmètre constant, hors changements de périmètre (mutualisations, transferts...) et postes financés, l'évolution des dépenses de personnel est de 1,1 %, conformément à la prospective.

Les charges nettes s'élèvent à 29,8 M€. Ce sont les charges salariales diminuées des recettes de refacturation du coût des agents mis à disposition de services relevant de budgets annexes (CRR et Transports), des syndicats mixtes, des associations et de la refacturation au CCAS du personnel des services mutualisés. En effet, selon la réglementation en vigueur, l'ensemble des coûts liés aux services mutualisés est à la charge du Grand Besançon qui les refacture ensuite aux collectivités selon une clé de répartition définie par convention (refacturation au CCAS et diminution de l'AC pour la Ville de Besançon).

b/ La contribution du budget principal aux budgets annexes

La contribution du budget principal aux budgets annexes est de 17 M€ (contribution mandatée fin 2017 sur la base d'estimations de réalisations).

	CA 2016	Budget 2017	CA 2017	% réalisation	Evolution CA en €	Evolution en %
Subvention d'équilibre Transports	11 401 600	11 606 829	11 606 829	100%	205 229	1,8%
Subvention d'équilibre CRR	5 600 000	5 965 004	5 445 000	91%	-155 000	-2,8%
Subvention d'équilibre ZA Noret	0	133 366	0	0%	0	
Subvention d'équilibre AUTRES ZAE		500 000	0	0%	0	
<b>TOTAL des subventions d'équilibre</b>	<b>17 001 600</b>	<b>18 205 199</b>	<b>17 051 829</b>	<b>94%</b>	<b>50 229</b>	<b>0,3%</b>

Les évolutions sont détaillées dans les budgets annexes.

c/ Les reversements aux communes

Les reversements aux communes sont les suivants :

- l'Attribution de Compensation pour 7 343 094 €, en augmentation de 2,8 M€ par rapport à 2016 du fait de l'intégration au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de 15 nouvelles communes à la CAGB,
- la Dotation de Solidarité Communautaire pour 3 884 884 €, en augmentation de + 11,7 % par rapport à 2016. Le versement est réparti comme suit :
  - o Volet solidarité fiscale et sociale : 2 273 772 € (figé) dont 251 722 € pour les 15 nouvelles communes,
  - o Volet solidarité économique : 1 495 277 €. Pour 2017, le calcul est réalisé sur la base des permis de construire accordés par les communes membres en 2016 pour des activités économiques, montant auquel s'ajoute celui qui a été versé en 2016 au titre des années antérieures. Les nouvelles surfaces économiques 2016 engendrent une augmentation de ce volet de la DSC à hauteur de + 93 379 € (dont 1 770 € pour les 15 nouvelles communes),
  - o Volet gens du voyage : 76 980 € (+ 26 100€ par rapport à l'année 2016). En 2017, l'aire de grand passage temporaire de Marchaux-Chaufontaine a été intégrée à ce volet et aucun terrain familial n'a été ouvert sur le territoire du Grand Besançon,
  - o Volet Cartes Nationales d'Identité électroniques (délibération de création au 16/11/2017): 35 855 € versés aux 5 communes concernées par le nouveau dispositif.

#### d/ Le FNGIR et le FPIC

Le **Fonds national de garantie individuelle de ressources** (FNGIR), désormais figé, s'est élevé à 4 305 336 € en augmentation de +261 K€ du fait de l'intégration des 15 nouvelles communes et d'une reprise de leur FNGIR.

Ce mécanisme a été créé afin d'assurer la compensation des conséquences financières de la réforme de la taxe professionnelle.

Dans les faits, le Grand Besançon est contributeur à un fonds qui est réparti au bénéfice de territoires plus richement dotés en bases de taxe professionnelle en 2009 ou ayant été moins vertueux sur le taux de fiscalité professionnelle pratiqué. Si la Taxe professionnelle du Grand Besançon avait été fixée à un taux tel que la recette aurait été supérieure de 4,04 M€, le Grand Besançon n'aurait pas été contributeur au FNGIR. Ainsi, le taux comparativement trop faible de taxe professionnelle unique du Grand Besançon induit comme effet pervers d'amener les contribuables du Grand Besançon à financer le FNGIR, qui ne bénéficie pas à notre territoire, pour un peu plus de 4 M€ chaque année.

Pour la première année la Communauté d'Agglomération contribue au **Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales** (FPIC) pour 40 K€. Le territoire Grand Bisontin a été contributeur à hauteur de 102 094 € repartis, comme pour l'attribution, selon les règles de droit de commun.

#### e/ Dette, intérêts versés et frais de ligne de trésorerie

S'agissant de la **dette**, les **intérêts versés** ont représenté 158 635 € en 2017, en stabilité par rapport à 2016 malgré un désendettement de 0,9 M€ sur le budget principal (compte tenu d'une régularisation ponctuelle intervenue sur les intérêts courus non échus).

Il n'y a pas eu de frais de ligne de trésorerie payés en 2017, le Grand Besançon n'ayant pas eu recours à une ligne de trésorerie au cours de l'exercice.

#### f/ Les autres dépenses de fonctionnement

Les **autres dépenses de fonctionnement** s'élèvent à 30 K€, comprenant des annulations de titres sur exercice antérieur et de rattachements pour 18 K€ et des exonérations de TASCOM pour 12 K€.

### **2. Les recettes de fonctionnement 2017 : 111,7 M€ (taux de réalisation : 88,4 %)**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT* Budget Principal	Compte Administratif 2016	Budget 2017	Compte Administratif 2017	% de réalisation du CA 2017	% d'évolution CA 2017/ CA 2016
Recettes des compétences et de l'administration générale	3 022 841	4 006 342	4 177 091	104,3%	38,2%
Refacturation masse salariale des agents mis à disposition	4 748 279	4 318 857	4 215 081	97,6%	-11,2%
Fiscalité	63 930 189	68 706 260	70 534 584	102,7%	10,3%
Dotations de l'Etat et FPIC	22 904 617	23 450 191	23 479 706	100,1%	2,5%
AC perçue	2 638 177	8 369 165	8 369 165	100,0%	217,2%
Résultats N-1		17 051 583		-	-
Autres recettes (régularisations comptables, annulation mandats)	254 208	423 310	876 389	207,0%	244,8%
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>97 498 312</b>	<b>126 325 707</b>	<b>111 652 017</b>	<b>88,4%</b>	<b>14,5%</b>

\* Opérations réelles

#### a/ Les recettes des compétences et de l'administration générale

Les **recettes des compétences et de l'administration générale** s'élèvent à **4,2 M€**.

Elles comprennent notamment les recettes liées aux prestations de centralité facturées aux budgets annexes (790 K€), aux syndicats (513 K€) et au CCAS (350 K€), à la refacturation des actes d'autorisation du droit des sols (306 K€), et de l'aide aux communes (204 K€), aux prestations Ordiclasse (155 K€) ainsi qu'aux recettes du Salon littéraire (220 K€), aux revenus des immeubles (dont la Maison des Microtechniques (65 K€), pépinière de Palente (129 K€), à la gestion du CET des Andiers (131 K€), aux actions en matière de développement durable (261 K€) et à la taxe de séjour (268 K€).



### b/ Les recettes de refacturation de la masse salariale

Les **recettes de refacturation de la masse salariale des agents mis à disposition ou mutualisés** s'élèvent quant à elles à **4,2 M€** et diminuent de 11,2 % par rapport à 2016.

Cette diminution s'explique par une refacturation au SYBERT moins importante qu'en 2016. En effet, en raison d'un montant de rattachement de recettes 2015 calibré en deçà du coût refacturé en 2016, le montant perçu en 2016 était exceptionnellement élevé.

### c/ Les recettes fiscales communautaires

Les **recettes fiscales communautaires** se sont élevées à 70,5 M€, y compris rôles supplémentaires (69,8 M€ hors rôles supplémentaires). Elles sont en hausse de 10,3 % par rapport à 2016 (+ 6,6 M€).

Le produit de l'extension de périmètre est estimé à 4,4 M€ alors que la hausse des taux ne représente que 0,9 M€, le reste relevant du dynamisme des bases.

FISCALITE	Compte Administratif 2016	Budget 2017	Compte Administratif 2017	Evolution 2017 / 2016 (%)
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	18 739 987	20 581 881	20 540 335	9,6%
Taxe d'habitation (TH)	26 529 945	28 534 822	28 610 145	7,8%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	17 846	21 566	21 407	20,0%
Taxe additionnelle sur le foncier non bâti	171 429	189 244	184 470	7,6%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	2 360 677	3 176 705	3 191 353	35,2%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	11 433 472	12 155 241	12 449 884	8,9%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	637 774	700 776	773 481	21,3%
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	2 955 872	3 346 025	3 995 427	35,2%
<b>Sous total fiscalité hors rôles supplémentaires</b>	<b>62 847 002</b>	<b>68 706 260</b>	<b>69 766 502</b>	<b>11,0%</b>
Rôles supplémentaires CFE	1 039 534		676 824	-34,9%
Rôles supplémentaires TH	40 625		81 017	99,4%
Rôles supplémentaires Taxes foncières	3 002		8 940	197,8%
Rôles supplémentaires IFER	26		1 301	4903,8%
<b>TOTAL FISCALITE</b>	<b>63 930 189</b>	<b>68 706 260</b>	<b>70 534 584</b>	<b>10,3%</b>

#### - Principales évolutions de la fiscalité des ménages

L'évolution du produit de **taxe d'habitation** (cf. vote du BP) résulte principalement de l'extension de périmètre du Grand Besançon, de la faible augmentation des taux (0,4 point) et d'une revalorisation forfaitaire particulièrement basse en 2017, à 0,4 %.

La progression physique des bases est quant à elle de 0,2 %.

Cette faible évolution s'explique par le retour en exonération, sous l'effet de la Loi de Finances 2018, de personnes pour lesquelles un dégrèvement était initialement prévu, ce qui a entraîné un tassement des bases imposables et une hausse des bases exonérées (compensées en n+1).

La **taxe foncière sur le bâti**, qui concerne également les locaux professionnels, évolue sous le triple effet du passage au taux à 1,28 %, de l'extension de périmètre, et de la progression des bases (+1,3 %, y compris la revalorisation forfaitaire des bases de 0,4 %). Pour rappel, la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels, qui s'est appliquée pour la première fois en 2017, est neutre en ce qui concerne le produit fiscal perçu par les collectivités.

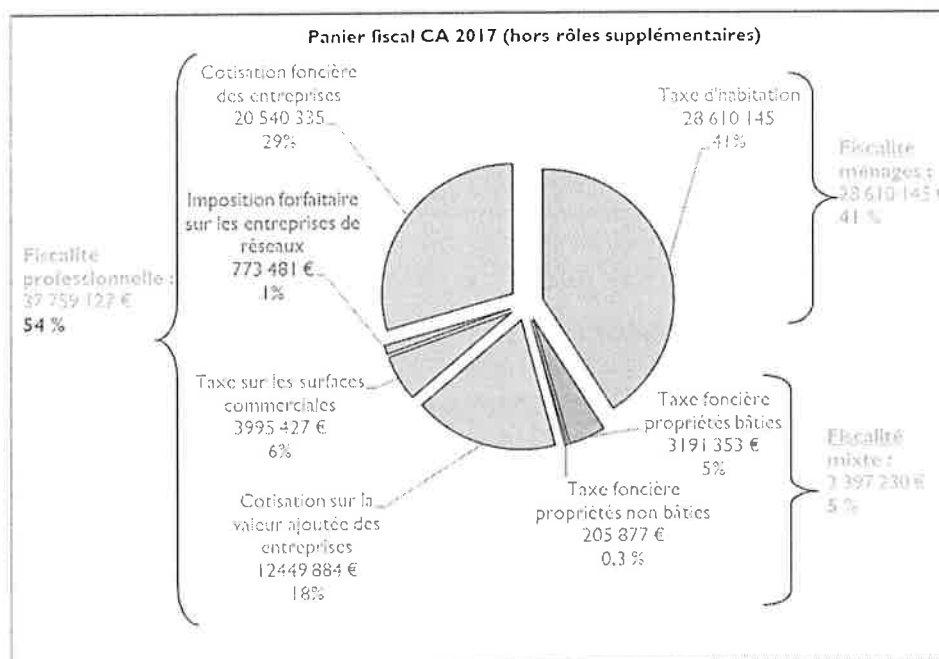
#### - Principales évolutions de la fiscalité professionnelle

La CVAE effectivement perçue est en hausse par rapport au BP, et progresse de 8,9 % par rapport à 2016. Hors élargissement de la CAGB, elle aurait progressé de 215 K€ et 1,88 %. L'élargissement de périmètre du Grand Besançon se traduit par une recette supplémentaire de 801 K€.

La **CFE** progresse de 9,6 %, du fait de la hausse du taux de CFE et de l'élargissement de périmètre du Grand Besançon (1,4 M€). L'évolution des bases est de 2,41 % par rapport à 2016, incluant la revalorisation forfaitaire de 0,4 %.

L'évolution du produit de la **TASCOM** (+ 1 040 K€) résulte principalement du versement en 2017 d'une avance de 50 % de la TASCOM 2018 de la part des grandes surfaces commerciales de plus de 2 500 m<sup>2</sup>. L'extension de périmètre, intégrant cette avance, s'est élevée à 367 K€.

L'IFER évolue de 21,3 % soit + 136 K€, dont 87 K€ provient de l'extension de périmètre, le solde s'expliquant par l'augmentation de tarif connue par certaines stations radioélectriques en lien avec un changement de catégorie (opérateurs de téléphonie).



Dotations de l'Etat et FPIC	Compte Administratif 2016	Budget 2017	Compte Administratif 2017	Evolution 2017 / 2016 (%)
<b>Allocations compensatrices et péréquation</b>				
Allocations compensatrices d'exonérations de TP / CFE	60 282	21 636	18 355	-69,6%
Allocations compensatrices transférées de taxe d'habitation	1 074 975	1 573 769	1 605 758	49,4%
Allocations compensatrices de taxes foncières	13 381	17 136	16 608	24,1%
Fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (recettes)	1 734 253	1 661 408	1 661 408	-4,2%
Fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle	1 777 962	1 672 639	1 672 639	-5,9%
Dotations uniques de compensation TP (compensation relais)	136 990	42 905	44 240	-67,7%
<b>Total allocations compensatrices</b>	<b>4 797 843</b>	<b>4 989 493</b>	<b>5 019 008</b>	<b>4,6%</b>
<b>DGF</b>				
DGF dotation d'intercommunalité	4 282 774	4 716 902	4 716 902	10,1%
DGF dotation part compensation	13 824 000	13 743 796	13 743 796	-0,6%
<b>Total DGF</b>	<b>18 106 774</b>	<b>18 460 698</b>	<b>18 460 698</b>	<b>2,0%</b>
<b>TOTAL DOTATIONS DE L'ETAT</b>	<b>22 904 617</b>	<b>23 450 191</b>	<b>23 479 706</b>	<b>2,5%</b>

Les dotations de l'Etat augmentent globalement de 0,6 M€ par rapport à 2016, la baisse due à la participation des collectivités dites « au redressement des comptes publics » étant, dans ce chiffre global, masquée par l'extension de périmètre.

La **dotations globale de fonctionnement (DGF)**, composée de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation, s'élève au total à 18 460 698 €, soit + 0,4 M€ et +2 % par rapport à 2016. Cette augmentation s'explique par le produit supplémentaire issu de l'intégration des 15 nouvelles communes, mais aussi par le bonus exceptionnel attribué aux agglomérations (qui avaient été fortement pénalisées les années précédentes du fait des transformations en métropoles et communautés urbaines d'autres territoires).

La dotation d'intercommunalité augmente de 10,1 % (0,4 M€) et représente 4,7 M€ (rappelons qu'en 2012, elle représentait 8,4 M€ !) tandis que la dotation de compensation diminue de 0,6 % (- 80 K€), pour s'élever à 13,7 M€.

S'agissant du **Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP)**, le Grand Besançon a perçu 1 672 639 € en 2017 (contre 1 777 962 € en 2016). Le FDPTP est alimenté par une dotation de l'Etat depuis la réforme de la taxe professionnelle. En 2017, le FDPTP a été intégré dans les variables d'ajustements au niveau national et a connu une baisse de 8 % (et de 14 % en 2018). Le FDPTP est versé par le Département qui répartit son enveloppe entre communes et EPCI défavorisés en fonction de la faiblesse de leur potentiel fiscal ou de l'importance de leurs charges selon des critères objectifs librement définis par le Conseil départemental.

Les **allocations compensatrices** de fiscalité, versées par l'Etat pour compenser partiellement des exonérations qu'il accorde à certaines catégories de contribuables, portent depuis 2011 sur la fiscalité des ménages avec la taxe d'habitation (1,6 M€), le foncier bâti, qui concerne également les entreprises (16 608 €) et la fiscalité des entreprises (63K€). Au total, elles sont en hausse de 31 % (+ 399 K€) sous l'effet la hausse de la compensation de taxe d'habitation (+ 531 K€), liée aux exonérations constatées en 2016 des personnes âgées et en dépit de la diminution des compensations liées aux impositions professionnelles (-132 K€) en grande partie due à l'intégration de cette compensation comme variable d'ajustement des concours de l'Etat aux collectivités locales.

Enfin, en 2016, le territoire du Grand Besançon avait été de nouveau éligible au **Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)** ce qui lui permet, bien qu'il soit sorti du dispositif en 2017, de continuer à percevoir un produit au titre du mécanisme de sortie (1,7 M€). Pour rappel, instauré par la Loi de Finances 2012, le FPIC est un mécanisme de péréquation horizontale qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour les reverser à des intercommunalités et communes jugées moins favorisées.

**Au titre du budget principal, l'épargne brute dégagée**, constituant une des sources de financement des investissements, s'établit à 17,7 M€ (17,2 M€ en 2016). Après remboursement du capital, **l'épargne nette dégagée (ou capacité d'autofinancement des investissements) s'élève à 16,8 M€.**

Ce niveau d'épargne valide la décision prise en 2016 de majorer notre investissement sur la fin du mandat, et la capacité du Grand Besançon à poursuivre la mise en œuvre de son PPIF.

## B/ Investissement du budget principal

### 1. Les dépenses d'investissement 2017 : 12,6 M€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT* Budget Principal	Compte Administratif 2016	Budget 2017	Compte Administratif 2017	% de réalisation du CA 2017	% d'évolution CA 2017/ CA 2016
Dépenses des compétences et de l'administration générale**	16 922 012	23 958 896	11 656 308	48,7%	-31,1%
Enveloppe "projets d'investissement"	-	8 871 069	-	0,0%	
Avance au budget annexe Noret, porte de Vesoul	80	580 000	11 936	2,1%	14771,5%
Dépenses imprévues	-	1 000 000	-	0,0%	
Remboursement capital de la dette	860 679	900 000	899 332	99,9%	4,5%
Remboursement anticipé d'emprunt	-	-	-	-	
Résultats N-1 (001)	-	12 925 396	-	0,0%	-
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>17 782 772</b>	<b>48 235 361</b>	<b>12 567 576</b>	<b>26,1%</b>	<b>-29,3%</b>

\* Opérations réelles

\*\* Le taux de réalisation s'élève à 70,8% (hors enveloppe "projets d'investissement") avec intégration des restes à réaliser qui sont repris au Budget 2018

**Au titre de ses politiques intercommunales, le Grand Besançon a réalisé 11,7 M€ d'investissements, contre 16,9 M€ en 2016.**

Comme évoqué lors des orientations budgétaires, cela tient essentiellement à **des lissages de démarrages opérationnels**, compte tenu notamment des délais obligatoires d'études et de préparation des projets, la CAGB ayant fait le choix d'un effort exceptionnel d'investissement en fin de mandat et en début de mandat prochain, conformément à la prospective. Ces lissages engendrent de façon provisoire des excédents, uniquement d'investissement, qui seront intégralement utilisés dans les 5 années à venir pour la réalisation effective d'investissements lourds, aujourd'hui en cours de préparation.

Les réalisations de l'année 2017 ont été abordées dans la partie précédente. Les principaux montants correspondent aux projets suivants.

La CAGB a acquis des locaux à La City pour 574 K€. Pour ses équipements informatiques, la CAGB a mobilisé 1,7 M€ notamment pour le renouvellement de matériel, l'acquisition de licences et logiciels et le dispositif Ordiclasse. Les dépenses du parc automobile se sont élevées à 441 K€ dont 236 K€ de subvention pour la restructuration du Centre technique.

Au titre de sa compétence mobilité, la majeure partie des dépenses d'investissement concerne les aménagements des itinéraires cyclables (417 K€). L'agencement de l'entrée Est (114 K€) touchera à sa fin en 2018. Enfin, le Grand Besançon a contribué à l'entretien et aux réparations des voiries d'intérêts communautaires pour 158 K€.

Les dépenses relatives à l'économie sont réparties notamment entre l'acquisition en VEFA de locaux sur le projet Bio Innovation pour 952 K€, les travaux et la participation à la concession sur la ZAC des Marnières (819 K€), les travaux d'aménagement, les acquisitions et rachats de voiries sur TEMIS (841 K€) ainsi que les participations au capital des structures associées dans l'aménagement (574 K€). 2017 fut également l'année d'ouverture des Industries Culturelles et Créatives, projet à 241 K€.

Le Grand Besançon mène une politique volontariste en matière d'habitat et de gens du voyage. 2,1 M€ ont été consommés au titre de l'AP Habitat 2013-2019 (subvention construction logements locatifs, soutien à la réhabilitation de logement privé et public et soutien à l'accession sociale) et 280 K€ ont été consacrés à la construction d'un terrain familial et l'aménagement d'une aire de très grand passage.

S'ajoutent à ces dépenses réalisées, 5,3 M€ de reports (correspondant à des dépenses engagées) correspondant à des engagements juridiques pris par le Grand Besançon et qui font l'objet de restes à réaliser repris au Budget 2018.

Le solde non réalisé, soit 12,3 M€, s'explique notamment par :

- des décalages techniques qui donnent lieu à des glissements de Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP) pour 1,9 M€ : Marnières (241 K€), réalisation d'itinéraires cyclables (91 K€), aide à la pierre (350 K€), schéma départemental des gens du voyage (185 K€), équipements fluviaux (168 K€), Habitat (733 K€), PNRU (114 K€)
- Une enveloppe « projets d'investissement à venir » (8,9 M€) qui est conservée pour respecter la trajectoire de montée en charge progressive de l'investissement telle que prévue par le PPIF,
- Une inscription de 1 M€ de crédit en dépenses imprévues non utilisée en 2017.

Le Grand Besançon a remboursé le **capital de ses emprunts** à hauteur de 900 K€ contre 861 K€ en 2016 (+ 4,5 % hors remboursement anticipé d'emprunts).

L'encours de dette au 31 décembre 2017, est de 9 217 054 € contre 10 116 386,48 € en 2016, soit une baisse de 0,9 M€.

## 2. Les recettes d'investissement 2017 : 36 M€

RECETTES D'INVESTISSEMENT* Budget Principal	Compte Administratif 2016	Budget 2017	Compte Administratif 2017	% de réalisation du CA 2017	% d'évolution CA 2017/ CA 2016
Subventions perçues	1 950 282	2 542 674	1 889 103	74,3%	-3,1%
FCTVA	150 162	500 000	187 538	37,5%	24,9%
Remboursements d'avances faites aux budgets de Zones	-	58 353	-	-	#DIV/0!
Opérations financières (régularisations)	415 221	-	-	#DIV/0!	-
Résultats N-1	5 773 295	16 244 726	16 244 726	100,0%	181,4%
<b>Epargne brute</b>	<b>17 206 774</b>	<b>27 926 219</b>	<b>17 717 436</b>	<b>63,4%</b>	<b>3,0%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>25 495 734</b>	<b>47 271 971</b>	<b>36 038 802</b>	<b>76,2%</b>	<b>41,4%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT hors épargne brute</b>	<b>8 288 960</b>	<b>19 345 752</b>	<b>18 321 366</b>	<b>94,7%</b>	<b>121,0%</b>

\* Opérations réelles

Les **subventions perçues** (sur la base des dépenses réalisées) s'élèvent à 1,9 M€. Elles représentent 74,3 % des prévisions budgétaires. Elles concernent principalement :

- les subventions reçues de l'Etat pour les aides à la pierre pour 165 K€,
- les subventions d'équipement reçues de la Ville et du CCAS pour les services communs (PAL et DSI) pour 893 K€,
- les subventions reçues de l'ANRU et la CDC au titre du PNRU (études, MOUS, participation au financement de postes) pour 159 K€,
- un remboursement de prêt par le PLIE pour 80 K€,
- les subventions du Département du Doubs et de l'Etat pour la création du terrain familial et l'aire de grand passage pour 67 K€.

Le **Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA)** a été perçu à hauteur de 187 538 € en 2017.

Aucun emprunt n'a été contracté par le Grand Besançon au budget principal en 2017.

#### C/ Résultats 2017 du budget principal

Les résultats 2017 intègrent les opérations réelles et d'ordre ainsi que de la reprise des résultats de l'année précédente.

Au regard de l'autofinancement généré par la section de fonctionnement (33,5 M€) et du déficit d'investissement (10,9 M€), **le résultat net 2017 du budget principal après couverture du besoin de financement des restes à réaliser est de 22,6 M€.**

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses réalisées réelles	93 927 786,33	12 567 576,23
	Dépenses réalisées d'ordre	9 788 733,30	9 367 937,28
	<b>Total</b>	<b>103 716 519,63</b>	<b>21 935 513,51</b>
Recettes	Recettes réalisées réelles	111 652 016,60	18 321 366,25
	Recettes réalisées d'ordre	8 560 179,63	10 596 490,95
	<b>Total</b>	<b>120 212 196,23</b>	<b>28 917 857,20</b>
<b>Résultats de l'exercice par section</b>		<b>16 495 676,60</b>	<b>6 982 343,69</b>
<b>Résultat 2016</b>		<b>17 051 582,50</b>	<b>-12 925 395,98</b>
<b>Résultat de clôture par section</b>		<b>33 547 259,10</b>	<b>-5 943 052,29</b>
<b>RESULTAT TOTAL (excédent)</b>		<b>27 604 206,81 €</b>	
<b>Besoin de financement des RàR</b>		<b>4 950 759,92 €</b>	
<b>EXCEDENT A AFFECTER EN 2018</b>		<b>22 653 446,89 €</b>	

Ces résultats, qui viennent confirmer la trajectoire de la prospective, seront utilisés sur les 5 années à venir dans le cadre des grandes opérations d'investissement programmées au PPIF et actuellement en cours de préparation (acquisitions foncières, études préalables, ...).

## II. Les Budgets annexes

### A/ Le Budget annexe Transports

	CA 2016	Budget 2017	CA 2017	% réalisation 2017	% évolution 2017/2016
<b>FONCTIONNEMENT du budget annexe Transports</b>					
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>					
Prestations transports DSP/ marchés affrêteurs :	29 762 312	31 040 000	31 025 433	100,0%	4,2%
- DSP	22 630 037	23 872 499	23 872 499	100,0%	5,3%
- marchés affrêteurs	7 132 275	7 167 501	7 152 935	99,8%	0,3%
Charges de personnel	895 600	1 249 153	1 150 838	92,1%	28,5%
Dépenses de fonctionnement	863 006	1 481 831	1 174 844	80,4%	38,1%
Frais financiers	2 947 254	3 450 000	2 914 893	84,5%	-1,1%
Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute	34 488 262	37 200 984	36 265 808	97,5%	5,2%
Epargne brute	11 642 062	10 411 088	13 198 016		13%
Total des dépenses de fonctionnement	46 111 224	47 612 072	49 463 824		5%
<b>Recettes de fonctionnement :</b>					
VT	30 444 379	30 127 158	31 358 143	104,1%	3,0%
Billetterie et exploit. support publicitaire*	449 139	380 000	682 622	179,8%	52,0%
Prestations transports scolaires	3 000 436	3 400 436	3 733 093	109,8%	24,4%
DGD	290 062	290 062	290 062	100,0%	0,0%
Subventions diverses	2 013				
divers (annulations de rattachements, opération patrimoniale ...)	522 895	1 815 988	1 794 175	111,0%	243,3%
Subventions d'équilibre	11 401 600	11 808 829	11 808 829	100,0%	1,8%
Résultat de fonctionnement reporté	-	190 703	-		
Total des recettes de fonctionnement	46 111 224	47 612 072	49 463 824	103,9%	7,3%
<b>INVESTISSEMENT du budget annexe Transports</b>					
<b>Dépenses d'investissement :</b>					
Opérations TCSP dont :	10 896 413	13 062 061	12 051 078	92,3%	10,8%
- Tramway (AP-AE/CP)	4 510 388	2 544 329	1 818 474	71,5%	-59,7%
- Dépôt Planoise, Infrastructures Nord et Voie en site propre bus	6 386 025	10 518 632	10 232 602	97,3%	60,2%
Acquisition de bus et matériel roulant	2 391 162	2 254 518	1 731 610	76,8%	-27,8%
Autres dépenses d'investissement	139 477	2 580 212	1 423 338	55,6%	920,5%
Remboursement du capital de la dette	5 833 454	8 200 000	6 111 728	88,8%	4,8%
Regularisations gestion TVA	5 651 680	45 883 993	45 883 992	100,0%	713,6%
Résultat n-1	-	7 589 969	-		
Total des dépenses d'investissement	24 912 188	77 831 652	67 301 745	86,7%	170,2%
<b>Recettes d'investissement :</b>					
Subventions opération TCSP dont :	4 238 804	7 657 000	8 356 741	83,0%	50,0%
- Tramway	3 938 804	6 112 000	6 120 681	100,1%	55,5%
- Infrastructures Nord, Voie en site propre	300 000	1 545 000	236 059	15,3%	-21,3%
Résultat n-1	7 451 317	7 805 378	7 805 378	100,0%	4,6%
FCTVA	-				
Autres	10 800	1 095 508	775 763	70,8%	7082,7%
Recours à l'emprunt	7 800 000	8 508 320	7 200 000	84,6%	-7,7%
Regularisations gestion TVA	1 367 337	42 154 270	42 153 970		2082,0%
Total des recettes d'investissement hors épargne brute	20 866 258	67 220 584	64 291 850	95,6%	208,1%
Epargne brute	11 642 062	10 411 088	13 198 016		13,4%
Total des recettes d'investissement	32 508 221	77 631 652	77 489 866		138,4%
<b>TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute</b>	<b>59 380 448</b>	<b>104 421 548</b>	<b>103 567 553</b>	<b>99,2%</b>	<b>74%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES hors épargne brute</b>	<b>66 977 483</b>		<b>113 755 674</b>	<b>108,9%</b>	<b>70%</b>
<b>RÉSULTAT (intégrant les résultats N-1)</b>	<b>280 393</b>		<b>2 808 856</b>		

\* Les recettes des transports urbains (billetterie) sur Besançon intra-muros sont conservées par le délégataire (9,8 M€ en 2017).

#### 1. Fonctionnement (49,5 M€ dont 13,2 M€ d'autofinancement)

Le coût de la **Délégation de Service Public (DSP)** relative à l'exploitation de lignes urbaines du réseau de transport Ginko s'élève à 23,9 M€, soit une augmentation de 5,5 % par rapport à 2016. Cette augmentation est due à un rattachement fait en fin d'année pour faire face à l'indemnisation du délégataire dans le cadre du solde du contrat de DSP 2011-2017.

Le **marché d'affrètement** relatif à l'exploitation des lignes périurbaines du réseau de transport Ginko s'élève à 7,2 M€, soit une augmentation de 0,3 % par rapport à 2016.

Les **charges de personnel** s'établissent quant à elles à 875 K€ (taux de réalisation de 89,9%). La baisse des dépenses de 2,16 % (- 19 K€) par rapport à l'exercice 2016 s'explique par les mêmes mécanismes que sur le budget principal, ainsi que par la fin de la mission TCSP et des mises à disposition qui en résultaient.

Les **autres dépenses de fonctionnement** s'élèvent à 1,2 M€. Elles intègrent notamment les prestations des services centraux (404 K€), l'entretien et les réparations des biens urbains et périurbains pour 79 K€ et des remboursements de VT pour 91 K€.

Les **frais financiers** ont atteint 2,9 M€, en baisse de 32 K€. Cette diminution est liée au vieillissement de la dette, c'est-à-dire à l'amortissement naturel des prêts, dont le coût diminue mécaniquement, les taux étant stables.

Le **versement transport (VT)** a été perçu à hauteur de 31,3 M€, en hausse de 3 % par rapport à 2016. Ce montant perçu intègre la compensation du relèvement du seuil de perception du versement transport de 9 à 11 salariés pour l'année 2016 (376 K€) ainsi que le produit lié à l'extension de périmètre de la CAGB (140 K€). Un lissage du taux de VT sur 2 ans avait été décidé pour les entreprises des communes entrantes.

Les **recettes de billetterie GINKO** s'élèvent à 600 K€ et les redevances de commercialisation des **supports publicitaires** des bus urbains, dans le cadre du marché signé avec la société METROBUS, à 82 K€.

La **participation au titre des prestations transports scolaires** représente un montant de 3,7 M€ en hausse de 24,4 % suite à l'intégration de nouvelles communes. En 2017 la participation a été versée par le Département jusqu'à la fin de l'année scolaire 2016-2017, puis par la Région pour l'année scolaire 2017-2018.

La **Dotation Globale de Décentralisation de l'Etat (DGD)** a vocation à compenser les charges résultant de transferts de compétences qui ne peuvent faire l'objet d'un traitement unique et uniforme. Pour 2017, elle s'élève à 291 K€, montant identique à celui de 2016.

## **2. Investissement (21,5 M€ en dépenses – hors régularisation de TVA)**

En 2017, près de 12,1 M€ de dépenses d'investissement ont été consacrées à l'opération TCSP dont :

- Au sein de l'**AP tramway** : 468 K€ pour l'acquisition de matériel de transports, 808 K€ pour les travaux de finition et 478 K€ d'acquisition de terrain.
- 10,2 M€ consacrés à la réalisation de la **voie en site propre** Campus-Temis-Viotte mise en service en septembre 2017.

Par ailleurs le Grand Besançon poursuit la modernisation de son parc de bus, avec l'acquisition en 2017 de 4 **Bus** articulés pour 1,4 M€, complétés par du matériel embarqué pour 300 K€.

Le **remboursement de capital** s'est élevé à 6,1 M€ contre 5,8 M€ en 2016. Cette progression correspond principalement à l'amortissement du capital du prêt de 7,8 M€ mobilisé fin 2016 dans le cadre du financement du TCSP.

## **3. Résultats 2017 du Budget annexe Transports**

Le calcul des résultats à affecter comprend les opérations réelles et d'ordre réalisées en 2017 auxquelles s'ajoutent les résultats de 2016.

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses réalisées réelles	36 265 807,81	67 301 744,84
	Dépenses réalisées d'ordre	7 146 027,00	42 573 908,28
	<b>Total</b>	<b>43 411 834,81</b>	<b>109 875 653,12</b>
Recettes	Recettes réalisées réelles	49 463 823,68	64 291 850,12
	Recettes réalisées d'ordre	203 687,00	49 516 248,28
	<b>Total</b>	<b>49 667 510,68</b>	<b>113 808 098,40</b>
<b>Résultats de l'exercice par section</b>		<b>6 255 675,87</b>	<b>3 932 445,28</b>
<b>Résultat 2016</b>		<b>190 703,32</b>	<b>-7 569 968,65</b>
<b>Résultat de clôture par section</b>		<b>6 446 379,19</b>	<b>-3 637 523,37</b>
<b>RESULTAT TOTAL (excédent)</b>		<b>2 808 855,82 €</b>	
<b>Besoin de financement des RàR</b>		<b>1 022 534,32 €</b>	
<b>EXCEDENT A AFFECTER EN 2018</b>		<b>1 786 321,50 €</b>	

Au regard de l'autofinancement généré par la section de fonctionnement (6,4 M€) et du déficit d'investissement (- 4,6 M€), le résultat net 2017 du budget Transports après couverture du besoin de financement des restes à réaliser est de 1,8 M€.

## B/ Le budget annexe Déchets

BUDGET ANNEXE DECHETS (opérations réelles)					
	CA 2016	Budget 2017	CA 2017	% de réalisation	% d'évolution CA 2017/ CA 2016
<b>FONCTIONNEMENT du budget annexe Déchets</b>					
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>					
Charges de personnel	4 386 334	4 840 000	4 593 077	94,9%	4,7%
Prestations SYBERT (tri, traitement, déchetteries, réhabilitation des décharges)	10 268 726	11 973 000	11 935 938	99,7%	16,2%
Collecte OM (résiduelles, recyclables, cartons de verre)	1 540 554	1 934 500	1 897 572	98,1%	23,2%
Autres dépenses de fonctionnement	1 275 755	3 545 264	2 238 054	63,1%	75,4%
Remboursement des intérêts de la dette	953	1 500	305	20,3%	-68,0%
<b>Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute</b>	<b>17 472 322</b>	<b>22 294 264</b>	<b>20 664 945</b>	<b>92,7%</b>	<b>18,3%</b>
<b>Recettes de fonctionnement :</b>					
REOM ménages et non ménages	15 430 861	17 224 000	16 601 540	96,4%	7,6%
Ventes de matières de récupération	590 078	769 000	681 059	88,6%	15,4%
Subventions	2 569 299	3 140 000	2 803 718	89,3%	9,1%
Autres recettes de fonctionnement	144 534	108 500	153 497	141,5%	6,2%
Résultat n-1 (ne se réalise pas)		1 898 764		-	-
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>18 734 773</b>	<b>23 140 264</b>	<b>20 239 813</b>	<b>87,5%</b>	<b>8,0%</b>
<b>INVESTISSEMENT du budget annexe Déchets</b>					
<b>Dépenses d'investissement :</b>					
Véhicules	555 081	2 746 438	4 413	0,2%	-99,2%
Conteneurs, PAV	268 023	705 963	184 197	26,1%	-31,3%
Mobilier, Matériel	48 697	283 841	59 956	21,1%	23,1%
Autres dépenses d'investissement	0	205 000	80 709	39,4%	-
Remboursement du capital de la dette	14 842	15 500	15 485	99,9%	4,3%
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>886 643</b>	<b>3 956 742</b>	<b>344 759</b>	<b>8,7%</b>	<b>-</b>
<b>Recettes d'investissement :</b>					
Subventions		134 334	134 334	100,0%	-
Résultat n-1	558 357	2 976 408		0,0%	-
<b>Total des recettes d'investissement hors épargne brute</b>	<b>558 357</b>	<b>3 110 742</b>	<b>134 334</b>	<b>4,3%</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute</b>	<b>18 358 965</b>	<b>26 251 005</b>	<b>21 009 704</b>	<b>80,0%</b>	<b>14,4%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES hors épargne brute</b>	<b>19 293 130</b>		<b>20 374 147</b>	<b>77,6%</b>	<b>5,6%</b>
<b>RESULTAT (intégrant les résultats N- 1)</b>	<b>4 875 171</b>		<b>4 239 615</b>		

### 1. Fonctionnement (20,7 M€)

Les **charges de personnel** se sont élevées à 4,6 M€. Elles enregistrent une hausse de 207 K€ par rapport à 2016 soit + 4,7 %. Cette évolution s'explique principalement par le rattrapage de l'année précédente qui avait enregistré une baisse exceptionnelle de 5,1 % en raison du nombre particulièrement élevé et exceptionnel de mouvements de personnels au sein de la direction (14 mouvements n'ayant pas donné lieu instantanément à de nouveaux recrutements).

Il est par ailleurs précisé que 2 agents sont venus renforcer la direction le 1<sup>er</sup> janvier 2017 en raison de l'accroissement du périmètre du Grand Besançon.

Pour mémoire les charges de personnel se sont élevées à 4 623 K€ en 2015.

Les **appels à contribution du SYBERT** relatifs aux prestations de traitement des déchets se sont montés à 11,9 M€ en 2017, soit une augmentation de 16,2 % en comparaison de 2016.

La population du Grand Besançon a cru dans le même temps de 7,5 % dans le même temps, avec l'intégration de 15 communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ces appels à contribution se sont répartis ainsi :

- Prestations de tri : 2,1 M€ (+ 14,7 %)
- Traitement des déchets résiduels : 4 M€ (+ 25,5 %)
- Prestations appelées à l'habitant : déchetteries, compostage individuel, valorisation organique, frais d'administration du SYBERT et contribution à la déconstruction des anciens fours : 5,8 M€ (+ 11,1 %).



Le produit global de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (ménages et non ménages) s'élève à 16,6 M€, en hausse de 7,6 % en comparaison de 2016. Cette hausse correspond sensiblement à la hausse de population constatée entre 2016 et 2017.

Ainsi, compte tenu de l'évolution de la population du Grand Besançon (192 302 habitants en 2017 contre 178 655 en 2016), le coût moyen par habitant de la redevance des ménages a augmenté de + 0,1 % pour s'établir à 71,0 € HT (78,1 € TTC) contre 70,9 € HT en 2016.

## 2. Investissement (0,3 M€ en dépenses)

Le remboursement de la dette en capital s'est élevé à 15 485 € en 2017.

Les acquisitions de matériel de transports (véhicules) se sont élevées à 4,4 K€ (555 K€ en 2016). Il est précisé que 1 702 750 € de crédits ont été reportés sur 2018. Ces crédits correspondent à l'acquisition de 2 bennes à ordures ménagères (BOM) en remplacement et de 7 BOM qui seront mises à disposition du futur prestataire dans le cadre du nouveau marché de collecte le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les acquisitions de conteneurs et de point d'apport volontaire s'élèvent à 184 K€ (268 K€ en 2016).

## 3. Equilibre du Budget annexe Déchets 2017

Le principe d'équilibre du budget annexe Déchets repose sur la redevance.

Il est rappelé que l'encaissement de la Redevance Incitative mise en place en septembre 2012 est très largement subordonné à l'adaptation et à la réaction des usagers dans la gestion de leurs déchets. Elle est en effet pour mémoire composée :

- d'une partie variable à la pesée calculée sur la base d'un tarif unique au kg de déchets résiduels collectés,
- d'une partie variable dont le montant est fonction du volume du bac mis à disposition et du nombre de présentations de celui-ci à la collecte,
- d'une partie abonnement dont le montant est fonction du volume du bac pour déchets résiduels mis à disposition ainsi que du niveau de service correspondant au lieu de résidence de l'utilisateur.

## 4. Résultats 2017 du Budget annexe Déchets

Le calcul des résultats à affecter comprend les opérations réelles et d'ordre réalisées en 2017 auxquelles s'ajoutent les résultats de 2016.

		Fonctionnement	Investissement
<b>Dépenses</b>	Dépenses réalisées réelles	20 664 945,24	344 758,70
	Dépenses réalisées d'ordre	935 075,10	96 392,50
	<b>Total</b>	<b>21 600 020,34</b>	<b>441 151,20</b>
<b>Recettes</b>	Recettes réalisées réelles	20 239 813,37	134 334,00
	Recettes réalisées d'ordre	96 392,50	935 075,10
	<b>Total</b>	<b>20 336 205,87</b>	<b>1 069 409,10</b>
<b>Résultats de l'exercice par section</b>		<b>-1 263 814,47</b>	<b>628 257,90</b>
<b>Résultat 2016</b>		<b>1 898 763,68</b>	<b>2 976 407,51</b>
<b>Résultat de clôture par section</b>		<b>634 949,21</b>	<b>3 604 665,41</b>
<b>RESULTAT TOTAL</b>		<b>4 239 614,62 €</b>	
<b>Besoin de financement des RàR</b>		<b>1 917 472,07 €</b>	
<b>EXCEDENT A AFFECTER EN 2018</b>		<b>2 322 142,55 €</b>	

La combinaison de l'autofinancement produit par la section de fonctionnement (634 K€) et de l'excédent d'investissement (3 605 K€) aboutit à un résultat net 2017 du budget annexe Déchets de 2,3 M€ après couverture du besoin de financement des restes à réaliser.

L'excédent de fonctionnement 2017 trouve son origine tout d'abord par la reprise des résultats antérieurs (1,9 M€), l'exercice 2017 présentant un déficit de 1 264 K€ expliqué principalement par :  
Côté dépenses

- le versement d'une subvention d'équipement pour la rénovation de l'atelier au centre technique municipal (- 893 K€)
- des charges de personnel non consommées (+ 247 K€)
- l'absence de présentation de créance en non-valeur en 2017 (+ 75 K€)
- des prestations et fournitures diverses inférieures aux prévisions (+ 282 K€)
- des annulations de titres inférieures aux prévisions (+ 24 K€)

Côté recettes

- un encaissement de redevance inférieur aux prévisions (- 622 K€)
- un encaissement de subvention inférieur aux prévisions (- 336 K€)
- des ventes de matières inférieures aux prévisions (- 88 K€)
- des recettes diverses supérieures aux prévisions (+ 47 K€)

C/ Le budget annexe CRR

BUDGET ANNEXE CRR (opérations réelles)					
	CA 2016	Budget 2017	CA 2017	% réalisation 2017	% évolution 2017/2016
<b>FONCTIONNEMENT du budget annexe CRR</b>					
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>					
Charges de personnel	4 661 115	4 904 492	4 827 787	98,4%	3,6%
Maintenance bâtiment Cité des Arts, FRAC et brasserie Pixel	345 926	464 400	407 704	87,8%	17,9%
Dépenses de fonctionnement courantes	480 593	604 751	522 167	86,3%	8,7%
Remboursement des intérêts de la dette	157 591	145 125	140 885	97,1%	-10,6%
Dépenses imprévues	-	180 132	-	-	-
<b>Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute</b>	<b>5 645 226</b>	<b>6 298 900</b>	<b>5 898 542</b>	<b>93,6%</b>	<b>4,5%</b>
Epargne brute	1 011 025	865 150	669 891	-	-33,7%
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>6 656 250</b>	<b>7 164 050</b>	<b>6 568 434</b>		<b>-1,3%</b>
<b>Recettes de fonctionnement :</b>					
Recettes liées à l'activité d'enseignement (inscriptions)	453 840	488 010	477 492	97,8%	5,2%
Recettes externes (subventions)	361 965	240 000	385 325	160,6%	6,5%
Refacturation maintenance, bâtiment et utilisation des locaux partagés	156 904	236 100	122 930	52,1%	-21,7%
Autres recettes de fonctionnement	83 541	88 300	137 687	155,9%	64,8%
Subvention d'équilibre	5 600 000	5 965 004	5 445 000	91,3%	-2,8%
<b>Total des recettes de fonctionnement hors résultat n-1</b>	<b>6 656 250</b>	<b>7 017 414</b>	<b>6 568 434</b>	<b>93,6%</b>	<b>-1,3%</b>
Résultat n-1 (ne se réalise pas)	-	146 636	-	-	-
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>6 656 250</b>	<b>7 164 050</b>	<b>6 568 434</b>	<b>91,7%</b>	<b>-1,3%</b>
<b>INVESTISSEMENT du budget annexe CRR</b>					
<b>Dépenses d'investissement :</b>					
Cité des Arts et de la Culture	151 118	65 783	33 469	50,9%	-77,9%
Autres dépenses d'équipement (dont acquisition d'instruments)	121 870	179 458	115 613	64,4%	-5,1%
Remboursement du capital de la dette	634 921	645 000	643 656	99,8%	1,4%
Remboursement anticipé	-	-	-	-	-
<b>Total des dépenses d'investissement hors résultat N-1</b>	<b>907 909</b>	<b>890 240</b>	<b>792 738</b>	<b>89,0%</b>	<b>-12,7%</b>
Résultat n-1 (ne se réalise pas)	-	645 183	-	0,0%	-
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>907 909</b>	<b>1 535 424</b>	<b>792 738</b>	<b>51,6%</b>	<b>-12,7%</b>
<b>Recettes d'investissement :</b>					
Cité des Arts et de la Culture	0	-	-	-	-
FCTVA	12 597	2 000	15 466	-	22,8%
Résultat n-1	1 302 450	668 274	668 274	-	-
<b>Total des recettes d'investissement hors épargne brute</b>	<b>1 315 046</b>	<b>670 274</b>	<b>683 740</b>	<b>102,0%</b>	<b>-48,0%</b>
Epargne brute	1 011 025	865 150	669 891	-	-33,7%
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>2 326 071</b>	<b>1 535 424</b>	<b>1 353 632</b>		<b>-41,8%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute</b>	<b>6 553 135</b>	<b>7 687 688</b>	<b>6 691 280</b>		
<b>TOTAL DES RECETTES hors épargne brute</b>	<b>7 971 297</b>		<b>7 252 174</b>		
<b>RESULTAT (intégrant les résultats N- 1)</b>	<b>169 727</b>		<b>62 347</b>		

## 1. Fonctionnement (6,6 M€ dont 0,7 M€ d'autofinancement)

Les **charges de personnel** s'élèvent à 4,8 M€ (taux de réalisation de 98,4 %) et représentent 81,8 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles augmentent par rapport à 2016 de 167 K€ (soit une hausse de 3,6 %), les effets mécaniques représentant 90 K€, l'évolution des effectifs représentant 43 K€ en moyens complémentaires ponctuels essentiellement (remplacement d'agents permanents indisponibles, personnel enseignant recruté afin de pourvoir les postes à caractère temporaire).

Au titre de la **maintenance du bâtiment Cité des arts**, 408 K€ de dépenses ont été réalisés dont 123 K€ ont été refacturés à la Région et au FRAC.

Les autres dépenses de fonctionnement s'élèvent à 522 K€ dont notamment :

- les actions culturelles et pédagogiques à hauteur de 240 K€ (+ 2%),
- les prestations des services centraux (mise à disposition de personnels) au budget annexe CRR pour 168 K€ (constant par rapport à 2016),
- les charges d'exploitation courante du conservatoire pour 111 K€ (constant par rapport à 2016).

Les **frais financiers** se sont élevés à 141 K€, soit une diminution de 10,6 % par rapport à l'exercice précédent (157 K€). Celle-ci s'explique principalement par le vieillissement de la dette.

Pour le fonctionnement du CRR, des **subventions** ont été reçues à hauteur de 385 K€ soit + 6,5% par rapport à 2016 :

- 40 000 € de subvention annuelle du Conseil Départemental du Doubs (montant identique à 2016),
  - 200 000 € de subvention de la Région (montant identique à 2016),
- 140 000 € de subvention exceptionnelle de l'Etat (subvention non prévue au budget 2017) afin d'encourager les conservatoires dans :
  - le développement des politiques tarifaires sociales
  - la diversification de l'offre artistique
  - le développement des réseaux et des partenariats
  - le renouvellement des pratiques pédagogiques.

A noter qu'en 2016, le Conservatoire avait reçu également une subvention exceptionnelle pour ces mêmes critères à hauteur de 120 000 €.

Les **droits de scolarité et les frais de dossier** ont été perçus à hauteur de 477 K€, soit + 5,2 % par rapport à 2016 (+ 23 K€).

Le coût 2017 d'un élève s'élève à 3 303 €. Ce coût intègre l'enseignement dispensé, la mise à disposition des locaux, du parc instrumental, les charges générales de fonctionnement, l'investissement d'entretien du bâtiment conservatoire.

La participation des familles en 2017 représente 8,4% de ce coût.

L'équilibre du Budget annexe CRR a été obtenu par le versement d'une **subvention d'équilibre** : elle a été mobilisée à hauteur de 5,4 M€ contre 5,6 M€ en 2016, soit une baisse de 2,6 %. Cette diminution est liée à la baisse des dépenses de fonctionnement (-88 K€) et d'investissement (-115 K€) par rapport à 2016.

Il n'a pas été nécessaire de mobiliser un emprunt en 2017.

## 2. Investissement (0,8 M€)

Afin d'assurer un renouvellement du **parc instrumental**, des instruments de musique ont été achetés à hauteur de 101 K€.

48 K€ ont permis de réaliser des **gros travaux** (nouvel agencement et travaux de chauffage pour l'accueil, changement de revêtement de sol d'une salle) et **acquisitions informatiques**.

Le remboursement en capital de la dette s'est élevé à 644 K€.

### 3. Résultats 2017 du Budget annexe CRR

Le calcul des résultats à affecter comprend les opérations réelles et d'ordre réalisées en 2017 auxquelles s'ajoutent les résultats de 2016.

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses réelles	5 898 542,26	792 737,60
	Dépenses d'ordre	212 953,58	0,00
	<b>Total</b>	<b>6 111 495,84</b>	<b>792 737,60</b>
Recettes	Recettes réelles	6 568 433,56	683 740,31
	Recettes d'ordre	0,00	212 953,58
	<b>Total</b>	<b>6 568 433,56</b>	<b>896 693,89</b>
Résultats de l'exercice par section		456 937,72	103 956,29
Résultat 2016		146 636,00	-645 183,35
Résultat de clôture par section		603 573,72	-541 227,06
<b>RESULTAT TOTAL (excédent)</b>		<b>62 346,66 €</b>	
Besoin de financement des RàR		61 233,53 €	
<b>EXCEDENT A AFFECTER EN 2018</b>		<b>1 113,13 €</b>	

Le résultat total 2017 du budget CRR s'élève à 1 K€ après couverture des restes à réaliser 2017.

Le déficit d'investissement (602 K€) est financé par l'excédent de fonctionnement (603 K€) consécutif à la majoration de la subvention d'équilibre pour le financement des investissements.

### D/ Le Budget annexe de la Zone du Noret

BUDGET ANNEXE ZONE DU NORET (opérations réelles)				
	CA 2016	Budget 2017	CA 2017	% de réalisation
<b>FONCTIONNEMENT du budget annexe Zone du Noret</b>				
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>				
Etudes et travaux	1 110	510 000	42 035	-
<b>Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute</b>	<b>1 110</b>	<b>510 000</b>	<b>42 035</b>	<b>8,2%</b>
Epargne brute	- 1 110	3 706	- 42 035	Non significatif
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>-</b>	<b>513 706</b>	<b>-</b>	<b>0,0%</b>
<b>Recettes de fonctionnement :</b>				
Ventes	-	380 340	-	-
Subvention de prix	-	133 366	-	0,0%
Résultat n-1 (ne se réalise pas)	-	-	-	-
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>-</b>	<b>513 706</b>	<b>-</b>	<b>0,0%</b>
<b>INVESTISSEMENT du budget annexe Zone du Noret</b>				
<b>Dépenses d'investissement :</b>				
Remboursement d'avance	-	34 735	-	-
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>-</b>	<b>34 735</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Recettes d'investissement :</b>				
Avance du budget principal	-	-	11 006	-
Epargne brute	- 1 110	3 706	- 42 035	Non significatif
Résultat n-1 (ne se réalise pas)	-	31 029	-	-
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>- 1 110</b>	<b>34 735</b>	<b>- 31 029</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute</b>	<b>1 110</b>	<b>544 735</b>	<b>42 035</b>	<b>7,7%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES hors épargne brute</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>11 006</b>	<b>2,0%</b>
<b>RESULTAT (intégrant les résultats N- 1 et les opérations d'ordre)</b>	<b>31 029</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

En 2017 des dépenses pour la reconnaissance et l'extension des réseaux d'assainissement ont été réalisées pour 42 K€. Elles ont été financées par le résultat de 2016 repris en 2017 (31 K€) complétés par une avance du budget principal de 11 K€.

### Résultats 2017 du budget annexe Zone du Noret

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses réalisées réelles	42 035,00	0,00
	Dépenses réalisées d'ordre	42 035,00	84 070,00
	<b>Total</b>	<b>84 070,00 €</b>	<b>84 070,00 €</b>
Recettes	Recettes réalisées réelles	0,00 €	11 005,90 €
	Recettes réalisées d'ordre	84 070,00 €	42 035,00 €
	<b>Total</b>	<b>84 070,00 €</b>	<b>53 040,90 €</b>
<b>Résultats de l'exercice par section</b>		<b>0,00 €</b>	<b>-31 029,10 €</b>
<b>Résultat 2016</b>		<b>0,00 €</b>	<b>31 029,10 €</b>
<b>Résultat de clôture par section</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>EXCEDENT A AFFECTER EN 2018</b>		<b>0,00 €</b>	

Le résultat net 2017 du budget annexe Zone d'activité du Noret s'élève à 0 €.

### E/ Le Budget annexe Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul

BUDGET ANNEXE Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul (opérations réelles)				
	CA 2016	Budget 2017	CA 2017	% de réalisation
<b>FONCTIONNEMENT du budget annexe Portes de Vesoul</b>				
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>				
Etudes et travaux	80	71 474	930	1,3%
<b>Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute</b>	<b>80</b>	<b>71 474</b>	<b>930</b>	<b>1,3%</b>
Epargne brute	- 80	162 304	- 930	Non significatif
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>-</b>	<b>233 779</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Recettes de fonctionnement :</b>				
Ventes	-	233 779	-	-
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>-</b>	<b>233 779</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>INVESTISSEMENT du budget annexe Portes de Vesoul</b>				
<b>Dépenses d'investissement :</b>				
Remboursement d'avance au budget principal	-	162 304	-	-
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>-</b>	<b>162 304</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Recettes d'investissement :</b>				
Avance du budget principal	80	-	930	#DIV/0!
Epargne brute	- 80	162 304	- 930	Non significatif
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>-</b>	<b>162 304</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute</b>	<b>80</b>	<b>233 779</b>	<b>930</b>	<b>0,4%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES hors épargne brute</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,0%</b>
<b>RESULTAT (intégrant les résultats N- 1 et les opérations d'ordre)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

En 2017, seule une facture d'entretien de la zone a été payée à hauteur de 930 €. Aucun travaux ni aucune vente n'a été constaté. Les dépenses ont été financées par une avance remboursable du budget principal.

**Résultats 2017 du Budget annexe Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul**

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses réalisées réelles	930,00 €	0,00 €
	Dépenses réalisées d'ordre	0,00 €	930,00 €
	<b>Total</b>	<b>930,00 €</b>	<b>930,00 €</b>
Recettes	Recettes réalisées réelles	0,00 €	930,00 €
	Recettes réalisées d'ordre	930,00 €	0,00 €
	<b>Total</b>	<b>930,00 €</b>	<b>930,00 €</b>
<b>Résultats de l'exercice par section</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Résultat 2016</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Résultat de clôture par section</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT A AFFECTER EN 2018</b>		<b>0,00 €</b>	

Le résultat net 2017 du budget annexe Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul est donc de 0 €.

F/ Le Budget annexe Aire Industrielle de Besançon Ouest

BUDGET ANNEXE AIBO (opérations réelles)			
	Budget 2017	CA 2017	% de réalisation
<b>FONCTIONNEMENT du budget annexe AIBO</b>			
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>			
Etudes et travaux	284 359	284 359	100,0%
Charges financières	13 939	13 939	100,0%
<b>Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute</b>	<b>298 298</b>	<b>298 298</b>	<b>100,0%</b>
Épargne brute	8 019 725	114 490	1,4%
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>8 318 024</b>	<b>412 788</b>	<b>5,0%</b>
<b>Recettes de fonctionnement :</b>			
Ventes	386 531	386 531	100,0%
Produits exceptionnels	26 257	26 257	100,0%
Résultat n-1 (ne se réalise pas)	7 905 236		0,0%
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>8 318 024</b>	<b>412 788</b>	<b>5,0%</b>
<b>INVESTISSEMENT du budget annexe AIBO</b>			
<b>Dépenses d'investissement :</b>			
Remboursement capital	342 352	342 352	100,0%
Dépôts de garantie	32 852	32 852	100,0%
Résultat n-1 (ne se réalise pas)	548 807		0,0%
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>924 011</b>	<b>375 204</b>	<b>40,6%</b>
<b>Recettes d'investissement :</b>			
Emprunts et dépôts de garantie	30 712	30 712	100,0%
<b>Total des recettes d'investissement hors épargne brute</b>	<b>30 712</b>	<b>30 712</b>	<b>100,0%</b>
Épargne brute	8 019 725	114 490	1,4%
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>8 050 437</b>	<b>145 202</b>	<b>1,8%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute</b>	<b>1 222 309</b>	<b>673 502</b>	<b>55,1%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES hors épargne brute</b>	<b>8 348 736</b>	<b>443 500</b>	<b>36,3%</b>
<b>RESULTAT (intégrant les résultats N- 1 et les opérations d'ordre)</b>	<b>7 126 426</b>	<b>7 126 426</b>	

Les dépenses de fonctionnement de 2017 correspondent à l'entretien des zones de Serre les Sapins, Dannemarie, Pouilley, l'Echange (phases 1/2/3), le début des études sur l'Echange (phases 4/5) et la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Des **ventes** ont été réalisées à hauteur de 387 K€ sur les zones de Serre les Sapins, Pouilley et l'Echange.

En investissement des opérations de dépôts/ restitution des **cautions** ont été réalisées pour 33 K€ en dépenses et 31 K€ en recettes.

Le **remboursement du capital de la dette** s'est élevé à 342 K€ et les intérêts à 14 K€.

**Résultats 2017 du Budget annexe AIBO**

		Fonctionnement	Investissement
<b>Dépenses</b>	Dépenses réalisées réelles	298 298,06 €	375 204,25 €
	Dépenses réalisées d'ordre	8 791 287,18 €	8 540 039,04 €
	<b>Total</b>	<b>9 089 585,24 €</b>	<b>8 915 243,29 €</b>
<b>Recettes</b>	Recettes réalisées réelles	412 787,71 €	30 712,00 €
	Recettes réalisées d'ordre	8 676 797,53 €	8 654 528,69 €
	<b>Total</b>	<b>9 089 585,24 €</b>	<b>8 685 240,69 €</b>
<b>Résultats de l'exercice par section</b>		<b>0,00 €</b>	<b>-230 002,60 €</b>
<b>Résultat 2016 (reprise SMAIBO)</b>		<b>7 905 235,82 €</b>	<b>-548 807,05 €</b>
<b>Résultat de clôture par section</b>		<b>7 905 235,82 €</b>	<b>-778 809,65 €</b>
<b>RESULTAT TOTAL</b>		<b>7 126 426,17 €</b>	

Le **résultat total 2017 du budget AIBO s'élève à 7,1 M€**. Le déficit d'investissement (778 K€) est globalement couvert par l'excédent de fonctionnement (7,9 M€) consécutif à la reprise des excédents constitués par le SMAIBO et repris lors de sa dissolution.

**G/ Le Budget annexe Autres ZAE**

Aucune réalisation n'a été faite sur ce budget annexe en 2017

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT :

- à l'unanimité, le Conseil de Communauté élit Monsieur Gabriel BAULIEU comme Président de séance.
- Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB se retire et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le compte administratif 2017 du budget principal et des budgets annexes Transports, Déchets, CRR, Zone du Noret, Aménagement de zone nord des Portes de Vesoul, Aire Industrielle de Besançon Ouest et Autres ZAE.

Préfecture du Doubs

Reçu le 12 JUL. 2018



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 1

## Annexe 1 : Présentation par Commission du CA 2017

### COMMISSION 1 : FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, COMMUNICATION ET AIDE AUX COMMUNES

Commission I Administration générale				
	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
	49 387 019 €	1 182 369 €	6 407 996 €	57 001 €
Budget 2017	49 809 512 €	3 737 752 €	6 302 046 €	45 032 €
% de réalisation	99%	32%	102%	127%
<b>Total</b>	<b>50 569 388 €</b>		<b>6 464 997 €</b>	
% de réalisation	94%		102%	

#### Les dépenses

La CAGB s'est porté acquéreur des locaux de la SCI Contemporaine situés au 4<sup>ème</sup> étage de la City. **Acquisition** de 425 m<sup>2</sup> de surface de bureau et 15 places de stationnement pour un montant de 574 200€. Les **projets d'acquisition** de terrain pour la Grande Bibliothèque et le rachat de locaux à la city ne se sont pas concrétisés. Ils sont décalés en partie sur 2018.

Concernant l'**aménagement des locaux**, la mise en place d'un système anti-intrusion dans les bâtiments de la City occupés par la CAGB a été réalisée pour un montant de 63 K€.

Pour la partie **Aides aux communes**, le solde de la subvention pour le projet d'accueil de jour pour personnes dépendantes et/ou malades d'Alzheimer sur la commune de Pirey a été versée pour 50 K€.

Les dépenses de la **DSI** réalisées en 2017 s'élèvent à 1,7 M€ dont les dépenses :

- du Grand Besançon : 201 K€ d'investissement qui comprennent 135 K€ de renouvellement de matériel (ordinateurs, écrans, téléphones), 66 K€ de logiciels et prestations (extranet élu, changement de périmètre) ;
- des dépenses communes aux trois collectivités (CAGB/ Ville de Besançon et CCAS) qui font l'objet de refacturation : 1,4 M€ d'investissement dont 856 K€ de licences et logiciels communs (intranet/extranet, licences, logiciels RH, évolution logiciel Maximo, dématérialisation...), 514 K€ de matériels communs (matériel de stockage et sauvegarde, matériels bureautiques et téléphoniques de remplacement, matériel de télétravail...) ;
- des dépenses à hauteur de 61 K€ pour équiper le Fablab (imprimante, machine à coudre et à broder, fraiseuse...) ;
- Ordiclasse 118K€ : assistance serveur, licences.

Ces dépenses font l'objet d'une refacturation au travers du calcul d'une subvention d'équipement versée par la Ville et le CCAS selon la clé de répartition retenue dans la convention de mutualisation. La subvention d'équipement reçue en 2017 s'élève à 836 K€.

En investissement, des **levés de plans** ont été effectués pour un montant de 32 K€ et des acquisitions de matériels pour 12 K€.

Les dépenses du **Parc automobile et logistique** (441 K€). Il faut distinguer :

- La participation de la CAGB à hauteur de 236 K€ pour la restructuration du centre technique municipal ;
- les dépenses du Grand Besançon : 89 K€ de renouvellement de mobilier, 51 K€ de renouvellement de VL, matériel pour l'aides aux communes 6 K€ ;
- les dépenses communes aux trois collectivités (CAGB/ Ville de Besançon et CCAS) qui font l'objet de refacturation : 59 K€ d'investissement de matériels communs et 2 640 K€ en fonctionnement (activités de parc auto, logistique, nettoyage, fournitures administratives, traiteurs).



Ces dépenses font l'objet d'une refacturation versée par la Ville et le CCAS selon la clé de répartition retenue dans la convention de mutualisation (57 K€).

Les charges de **communication** se sont élevées en 2017 à 796 K€. Parmi ces dépenses figurent :

- la conception, l'impression et la diffusion du magazine pour 212 K€, la production de documents de communication institutionnelle tels que le rapport d'activité le nuancier des compétences de l'Agglomération ou bien encore la carte de vœux (papier et numérique). Ces documents permettent d'explicitier les domaines d'action et les projets du Grand Besançon auprès de publics plus ou moins spécialisés. 20 K€ ont été consacrés à ces publications,
- des achats d'espaces presse et des prestations en lien avec les relations presse pour un montant de 85 K€,
- évènementiel - Grand Besançon en fête : 114 K€
- les prestations audiovisuelles permettant la réalisation des reportages vidéos, parmi lesquels les films retraçant le bilan des structures associées, projetés lors du Conseil de communauté de septembre, et la réalisation du film des vœux 2017 pour un montant de 35 K€,
- l'acquisition d'objets promotionnels véhiculant les couleurs de l'agglomération auprès des publics des communes et associations du territoire, grâce à un budget de 13 K€.
- l'organisation du salon livres dans la boucle : 283 K€

Les **dépenses de fonctionnement courantes** s'élèvent à 2,2 M€. Elles concernent notamment :

- les locations immobilières et charges locatives de copropriété (1 007 K€ en 2017 contre 1M€ en 2016). Le coût des locations 2017 s'élève à 673 K€ et celui des charges locatives et de copropriété à 334 K€. Le coût des locations est stable par rapport au CA 2016 (-1 K€) alors que les charges locatives augmentent de 8 K€,
- les taxes foncières s'élèvent à 17 K€ en 2017 contre 16 K€ en 2016,
- les frais d'affranchissement (41 K€),
- les honoraires d'avocats représentent 34 K€,
- les cotisations d'assurance sont de 87 K€ pour l'année 2017,
- les frais de reprographie représentent 22 K€,

Les **charges de personnel** s'élèvent à 32,4 M€. Les **indemnités et frais de formations des élus** ont coûté 675 K€.

**Gestion du CET des Andiers** : les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 36 K€. Le poste de dépenses le plus conséquent est celui des prestations en suivi technique du site (régalage). Les recettes sont mentionnées ci-après.

**Plan et Informations géographiques** : les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 5 K€ en 2017. Elles correspondent pour l'essentiel à de la réparation et révision sur les instruments de topométrie destiné au levé de plans.

La CAGB a contribué au **SDIS** pour 8 255 562 € et a également adhéré à l'**Ad@t** (Agence Départementale d'Appui aux Territoires) à hauteur de 66K€ afin d'inclure un accès aux services du pack de base (E-Magnus et conseil juridique) de l'Ad@t dans le dispositif d'aides aux communes.

65K€ ont été dépensés au titre de la **mission eau et assainissement** pour des études et le marché dans le cadre de l'organisation du nouveau service pour la préparation au transfert du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### Les recettes

Le budget principal a refacturé un montant global de 3468 K€ aux Budgets annexes Transports (270 K€), CRR (169 K€), Déchets (524 K€), SM SCOT (45 K€), SM PSI (92 K€), PMCFC (70 K€), SMLV (110K€), SYBERT (2082K€), Bureau de gestion des syndicats (106K€) en compensation des prestations des services centraux, intégrant les charges salariales des agents mis à disposition.

Il a été attribué en 2017 à la CAGB au titre de la **DGF permanents syndicaux** 7,7K€.

Les recettes de **communication** s'élèvent à 220K€ composées de 75K€ de recettes provenant de vente d'espace de publicité au sein du magazine et 145K€ concernant le partenariat dans le cadre de l'organisation du salon du livre.

La facturation des apports de matériaux déposés par les entreprises au **CET des Andiers** est de 131 K€ pour l'année 2017.

La facturation des services concernant **l'aide aux communes** s'est élevée à 204 K€.

Les recettes d'adhésion des communes à l'opération **Ordiclasse** : Les contributions des communes sont de 155K€ en 2017. Elles correspondent au remboursement à la CAGB de frais de prestation de maintenance du matériel qui incombent aux communes.

45 K€ de recette d'assistance technique et de maîtrise d'œuvre auprès du Syndicat Mixte Lumière.

La facturation des services communs du **PAL** a été perçue de la Ville et du CCAS pour un montant global de 207 K€ en fonctionnement.

## COMMISSION 2 : MOBILITES

### MOBILITES (BUDGET PRINCIPAL)

<b>Commission 2</b>				
	<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>RECETTES REELLES</b>	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
	2 416 458 €	868 589 €	0 €	0 €
Budget 2017	2 506 037 €	1 576 297 €	0 €	0 €
% de réalisation	96%	55%	-	-
<b>Total</b>	<b>3 285 047 €</b>		<b>0 €</b>	
% de réalisation	80%		-	

### Les dépenses

**Réalisation d'itinéraires cyclables** pour un montant de 417 K€, avec notamment des acquisitions de terrains pour 12K€, des études sur la piste cyclable Prés de Vaux – Chalezeule 10K€ et les travaux concernant la réalisation des pistes cyclables suivantes :

- Travaux liaison mode doux Ecole Valentin (114K€) ;
- Travaux Prés de Vaux – Chalezeule (279K€).

Le CA 2017 d'un montant de 114 K€ pour **l'aménagement de l'Entrée Est** se décompose de la manière suivante :

- 7 K€ ont été consacrés aux règlements pour le remplacement de matériel d'éclairage public ;
- 107 K€ pour la réalisation de l'accès entrée OUEST de la ZAC des MARNIERES.

Le Grand Besançon a également contribué à **l'entretien et aux réparations des voiries d'intérêt communautaire** pour 158 K€. Pour la gestion et l'entretien de ces dernières, le Grand Besançon a contribué à hauteur de 1860K€ (dont 1 141K€ pour la mise à disposition des services voirie ville).

Un acompte de 14 K€ a été versé relatif au financement et à la réalisation d'études de projet et d'aménagement ainsi que d'acquisitions foncières pour la seconde phase de la LGV Rhin-Rhône branche Est.

5 K€ de subventions (acomptes) ont été versées aux communes dans le cadre du **PDU** en complément du fonds « centre village » :

- Commune de Pouilley-les-Vignes, pour la sécurisation des déplacements piétons et deux roues, d'un montant de 2 887 € ;
- Commune de Braillans pour la réalisation d'un cheminement modes doux d'un montant de 1 283 €.

Il n'y a pas eu d'appel à contribution de la part du **SMBLV** en investissement. En fonctionnement 135 K€ ont été sollicités.

Enfin, le budget (215 K€) consacré pour **l'éclairage de la voie des Montboucons** n'a pas été consommé sur 2017. Cependant, des reports sur 2018 à hauteur de 190 K€ ont été réalisés afin d'honorer les factures pour la mise en place de l'extinction partielle de la rocade nord de Besançon.

Au titre de l'éclairage public de la **voie des Montboucons A36 / Tour de l'Amitié**, la CAGB a remboursé à la Ville de Besançon 63 K€.

Une enquête sur les **déplacements des ménages** sur le territoire du Grand Besançon pour un montant de 299 K€ a démarré en juillet 2017. Concernant le **conseil en mobilité** pour les entreprises, des diagnostics ont été réalisés pour un montant de 59K€.

**COMMISSION 3 : ECONOMIE, EMPLOI-INSERTION, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE**  
**(BUDGET PRINCIPAL)**

Commission 3				
	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
	3 436 851 €	4 491 053 €	746 688 €	577 200 €
Budget 2017	3 665 398 €	6 849 302 €	496 500 €	684 700 €
% de réalisation	94%	66%	150%	84%
<b>Total</b>	<b>7 927 904 €</b>		<b>1 323 888 €</b>	
% de réalisation	75%		112%	

**Les dépenses**

Des travaux ont été réalisés sur la **pépinière d'entreprise de Palente** pour 10K€ correspondant principalement à des travaux électriques et de remplacement de menuiserie alu. De même sur le site de TEMIS innovation au sein de la **maison des microtechniques**, des travaux dont ont été réalisés pour 163K€ (réfection isolation-étanchéité, travaux électriques, réfection des peintures intérieures et remise en état d'un compresseur) et 30 K€ ont permis la mise à jour des plans du bâtiment, en version 3D, dans le cadre de la gestion et de l'entretien des bâtiments.

Sur le projet **Bio-innovation**, la contribution du Grand Besançon se traduit par une acquisition de 1605m<sup>2</sup> de locaux professionnels et de places de parking sous la forme de Vente en Etat Futur d'Achèvement (VEFA) et a donné lieu à un 1<sup>er</sup> versement de fonds en 2017 pour un montant de 952 K€.

En matière d'aménagement de parcs d'activités, le Grand Besançon a poursuivi l'aménagement des ZAE suivantes :

- **Nouvelle Ere** : commercialisation des clairières "gare" et "entrée" et travaux d'aménagement connexes (concession sedia). Participation de la CAGB à l'équilibre de l'opération d'aménagement à hauteur de 168 K€. Afin d'équiper le centre d'affaires du Grand Besançon situé dans le bâtiment Le Signal (aménagement intérieur, fibrage et acquisition de mobilier), 221 K€ ont été mobilisés ainsi que 13K€ consacrés au dépôt de garantie des loyers. Ce centre d'affaires propose des bureaux, ainsi que des espaces de coworking et des salles de réunion. Ce projet permet de disposer d'une porte d'entrée sur le territoire, connectée grâce à la fibre optique, et non loin de la gare TGV des Auxons (maillage territorial).
- **Marchaux-Chaufontaine et Portes de Vesoul** : solde des frais de Notaires pour l'acquisition de fonciers en 2016 avec l'EPF (6K€). Les nouvelles acquisitions ne se sont pas concrétisées en 2017, mais le seront en 2018.
- **Temis 1** : financement du SMPSI sous forme d'avances remboursables (328K€) et participations (39 K€), de rachat de voirie (277K€). Aucune subvention à la Ville de Besançon dans le cadre de ses acquisitions de réseaux (eau-assainissement) n'a été versée en 2017. 4,5K€ ont permis d'acquérir du mobilier. Le SMPSI qui a concédé la ZAC à sedia poursuit la commercialisation et l'aménagement des terrains.
- **Temis 2 Hauts du Chazal** : opération co-concédée par la CAGB et la Ville à sedia. En 2017, la CAGB devait apporter une participation d'équilibre à l'opération ainsi qu'une subvention à la Ville de Besançon pour le rachat des réseaux (eau-assainissement-réseau de chaleur). Aucune opération n'a été enregistrée. La participation est reportée à 2018 et 100K€ sont prévus en 2018 pour les rachats de réseaux.
- **ZAC Marnières** : en 2017, les dépenses concernent principalement le paiement de la participation d'équilibre du Grand Besançon au déficit de la concession d'aménagement confiée à T25 conformément au contrat de concession pour 610K€ ainsi que la poursuite des opérations de déconstruction pour 209 K€ (travaux de déconstruction de deux ensembles immobiliers, bâtiment Javel-SYNECO-maison de 2 logements, début de déconstruction du bâtiment SPEEDY qui se poursuivra en 2018).

Aucun crédit consommé en 2017 sur le programme **requalification de zone**. Le schéma de priorisation est en cours de réalisation et devra faire l'objet d'une validation au deuxième semestre 2018.

Le versement de subventions dans le cadre du **Fonds d'Intervention pour l'Economie** volet investissement pour les aides à l'implantation sur le territoire (aménagement/construction de locaux d'activités) s'est élevé à 357 K€.

Le 16 octobre 2017, un site dédié aux **Industries Culturelles et Créatives** a été inauguré au 52 rue Battant à Besançon. Des études pour 5K€, complétées de travaux pour 232K€ ainsi que 3K€ de matériel ont permis de faire naître ce projet dont l'objectif est de soutenir la structuration et l'animation de la filière créative du Grand Besançon, mais aussi de dynamiser commercialement et économiquement le quartier Battant. Dans le cadre de la gestion et l'animation des lieux par la Coursive Boutaric, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 63K€.

Les subventions versées à la Ville de Besançon et à la COMUE au titre de la compétence Enseignement Supérieur s'élèvent à 80K€ et concernent les soutiens apportés à la rénovation du siège de la **COMUE** dans l'ex bâtiment du CNRS ainsi que la rénovation pour le pavillon du directeur. Le solde du fonds de concours accordé à la Ville de Besançon a été reporté pour 348K€ qui seront versés en 2018.

Aucune étude n'a été engagée sur le projet de la **Grande Bibliothèque** en 2017.

Une contribution de 210 K€ est versée en investissement au **SM Lumière** dans le but notamment de poursuivre le fibrage des parcs d'activité et d'améliorer ainsi la connexion des entreprises locales à une offre Très Haut Débit à des tarifs attractifs.

Enfin, le Grand Besançon participe à l'**augmentation de capital** de la société AKTYA (470 K€). L'avance en compte courant d'associé a été transformée en capital cette année encore (dernier tiers, succédant à un tiers en 2015, et un autre tiers en 2016). Simultanément, la CAGB a souscrit une augmentation de capital à la SPL 25 pour un montant de 104 K€ permettant ainsi le développement de son activité.

En fonctionnement, la **participation au SMPSI** s'est élevée à 150 K€.

Les subventions de fonctionnement concernent le soutien à la **recherche et à l'innovation** pour un montant de 292 900 €. Notamment avec BPI France (200 K€ de dotation nouvelle en 2017) qui permet le financement et l'expertise de projets d'innovation portés par les entreprises et les unités de recherche (Université et CHRU). Ce soutien financier intervient sur l'aide à la faisabilité de l'innovation, l'aide au développement technologique... Les autres subventions concernent principalement le Pôle Véhicule du Futur et le Pôle des Microtechniques, l'adhésion au Cancéropôle Grand Est.

Les autres axes des soutiens financiers concernent l'entrepreneuriat et les subventions aux **Très Petites Entreprises** (TPE) notamment les structures d'accompagnement à la création d'activités pour un montant de 85 K €.

Le dispositif **Fonds d'Intervention Economique** (144 K€) a permis d'apporter une aide au loyer pour les entreprises qui s'agrandissent ou qui sont nouvelles et qui, pour leur première implantation sur le territoire, choisissent une location ; le FIE aide au loyer est versé sur trois ans.

Le budget de la compétence **Emploi/Insertion** (390 K€) a totalement été exécuté. Il intègre les subventions aux structures d'insertion par l'activité économique, aux Haras, Régie des quartiers... et est complété par des fonds destinés aux actions du contrat de ville (centre d'affaires de quartier, formations dans les secteurs en tension tels le numérique et les métiers de bouche...).

Le Grand Besançon a versé 192 K€ à la **Mission Locale** au titre de sa subvention de fonctionnement. Le montant des loyers pour les locaux occupés par la Mission Locale rue Midol s'élève à 124 K€.

Concernant les **pépinières d'entreprises**, la contribution financière du Grand Besançon s'est élevée à 275 K€ pour **Palente** : les loyers, les charges locatives, l'entretien courant, les taxes foncières et la Délégation de Services Publics (DSP). Pour la **Maison des microtechniques**, cette somme s'est élevée à 452 K€.

Le montant consacré à la **promotion économique et à la prospection** à hauteur de 378 K€ a permis la participation aux salons professionnels (MIPIM à Cannes, SIMI à Paris) et de concentrer les actions sur un plan de communication utilisant fortement les réseaux sociaux et les supports dématérialisés, un plan de prospection entreprises via des rendez-vous partagés avec les partenaires. 2017 marque également la première édition des Journées Granvelle Besançon organisées avec la CCI du Doubs.

Les subventions versées au titre de la compétence **Enseignement Supérieur** s'élèvent à 336 231 € et concernent les soutiens apportés à l'ENSMM et à l'Université pour des bourses doctorantes ou des contrats doctoraux et différentes actions de l'université (université ouverte, guides étudiants et bourses Victor Hugo) et le soutien à l'ISBA (60 000 €).

#### Les recettes

La participation de sedia au titre du MIPIM et du SIMI pour 2017 s'est élevée à 21 000 €.

Il a été perçu une recette de 33 080,85 € correspondant à la mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics. Subvention attribuée par le FSE Fonds Social européen.

Les recettes de la **redevance de la DSP** pour la gestion des pépinières s'élèvent respectivement à 296 K€ pour la Maison des Microtechniques et 158 K€ pour Palente pour 2017.

180 K€ ont été perçus au titre d'une **cession** d'une maison rue des Founottes, mitoyenne de la ZAC Portes de Vesoul.

29K€ ont été encaissés au titre des **loyers** pour le terrain de l'entreprise Cassard et pour l'ensemble immobilier industriel rue Einstein ainsi que la plateforme bois.

Les **dividendes** 2016 de sedia et Aktya s'élèvent à 25 328 € et ont été perçus mi 2017.

En investissement, des recettes proviennent du remboursement d'une partie d'un prêt consenti au **PLIE** pour 80 K€ ainsi que 37 200 € correspondant au remboursement d'une partie d'une avance à **GEMDOUBS** (papèterie).

#### COMMISSION 4 : DEVELOPPEMENT DURABLE

Commission 4				
	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
	835 892 €	375 768 €	462 695 €	8 000 €
Budget 2017	997 839 €	1 104 596 €	613 500 €	385 203 €
% de réalisation	84%	34%	75%	2%
<b>Total</b>	<b>1 211 660 €</b>		<b>470 695 €</b>	
% de réalisation	58%		47%	

#### Les dépenses

Les dépenses d'investissement concernent des fonds de concours et l'AP Pépinière maraîchère.

La politique menée par le biais du **fonds « Centres de village »** s'est poursuivie en 2017 et intègre l'extension de périmètre du Grand Besançon (15 nouvelles communes au 01/01/2017). Elle permet d'accompagner les communes dans la réalisation de certains travaux d'aménagement.

Treize nouveaux projets ont été subventionnés en 2017 pour un montant total de 254 909 €. 160 K€ ont été versés aux communes, en soutien de leurs projets d'amélioration, de rénovation ou de sécurisation de leurs centres de village et patrimoine. Treize dossiers sont reportés en 2018.

D'autre part, pour le fonds « **Isolation et énergie pour les communes** », quinze projets ont été lancés en 2017 pour un montant de 31 317 €. Les réalisations 2017 s'élèvent à 60 K€ et correspondent aux versements d'acomptes et soldes de dix-huit dossiers. Le fonds « Isolation et énergies renouvelables » permet d'accompagner les projets d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics tout en intégrant également, tout comme le fonds « Centres de village », le périmètre élargi de l'Agglomération pour 2017."

104 K€ ont été dépensés afin d'équiper des bâtiments du Grand Besançon en **capteurs solaires photovoltaïques en autoconsommation** (pépinière maraîchère, Temis innovation MMT). Cette opération donne lieu à des subventions dans le cadre de l'appel à projet TEPCV (inscription des recettes liées à la signature de l'avenant).

Réalisation de diagnostics amiante et plomb pour 2K€ dans le cadre de l'AP « **Requalification de l'entrée d'agglomération de Morre** » sur la maison restante en vue de sa destruction.

Enfin, la réalisation des travaux d'aménagement pour la **pépinière d'activités maraîchères** s'est poursuivie en 2017 pour un montant total de 47 K€ : Travaux d'aménagements du parking de la pépinière maraîchère de Chalezeule (43 K€) et fourniture d'arbres et arbustes (4K€). Les travaux pour la pépinière sont désormais finis, ce qui conduira à clôturer l'AP en 2018.

En fonctionnement, 56 K€ ont permis de financer la gestion de la pépinière : l'hébergement juridique de l'activité des maraichers en test et l'accompagnement à la gestion d'entreprise (Coopilote), d'une part, la gestion du site et l'accompagnement technique agricole des maraichers en test (Jardins de Cocagne), d'autre part.

298 K€ ont été mandatés en fonctionnement au titre du **Plan Climat Energie Territorial** afin de devenir un territoire à Energie positive en 2050. Pour cela, des diagnostics éclairage public pour les nouvelles communes adhérentes au service de Conseil en Energie Partagé et de potentiels d'économies d'énergie et de production des énergies renouvelables dans le cadre de Territoires à Energie Positive ont été réalisés.

A noter dans le cadre de cette thématique le développement d'autres actions : l'appui aux communes pour le développement des projets d'énergies renouvelables, des sessions de formation aux régulations des chaudières, la mobilisation des acteurs économiques sur le plan climat, une expérimentation d'écologie industrielle et territoriale (EIT), une expérimentation pour le repérage des personnes en précarité énergétique, des actions de communication sur la qualité de l'air, la montée en compétence des professionnels sur le territoire en lien avec le pôle énergie et les consulaires ; le prêt de caméras thermiques aux particuliers et dans les communes ; communication prévue dans le nouveau PCAET en matière de changement climatique, d'air, de sol, et le reversement d'une partie des subventions TEPOS à la Communauté de Communes Vaïtes-Aigremont (CCVA) (32 K€).

Dans le cadre de la **Charte paysagère des collines de la vallée du Doubs**, l'animation de la démarche s'est concrétisée par un programme d'animations pour le grand public et la réalisation d'accompagnements et de journées d'échange pour les communes et associations (5 k€).

La mise en œuvre du défi « **Famille A Energie Positive** » a été mis en place avec 28 K€ et notamment la formation des capitaines, l'organisation, l'animation d'ateliers, visites et la communication.

Dans le cadre du programme « **Biodiversité** », 29,5 K€ a été attribuée au Conservatoire Botanique de FC (6 K€ solde subvention 2016 et 24 K€ en acompte 2017) pour la réalisation de relevés entomologiques et la réalisation d'un atlas de la biodiversité. De plus 59 K€ ont été consacrés à la réalisation du plan de désherbage des communes « Diagnostic des pratiques et plan de gestion des espaces publics ».

L'opération « **Fleurissement 2017** » a mobilisé 6 015 €. Par ailleurs, le Grand Besançon est adhérent aux associations Energie Cités, AMORCE, Réseau National des Espaces-Test Agricoles (RENETA), Conservatoire Botanique, Terres en Ville et Plateforme Franc-Comtoise.

Dans le cadre de la surveillance de la qualité de l'air, 193 K€ de subventions ont été versées à **ATMO** Franche-Comté.

Le dispositif de **Certificats d'Economie d'Energie CEE**, introduit par la loi de Programmation et d'Orientation de la Politique Energétique de 2005 vise à l'amélioration des performances énergétiques. La loi « Grenelle 2 » a confirmé l'intérêt de ce dispositif et son renforcement. La CAGB a mutualisé la collecte et la vente des CEE. 74K€ de CEE ont été versés aux communes.

Le Grand Besançon soutient, dans le cadre du **programme Agriculture SAUGE**, l'association AFOCG 25 (Association de gestion et comptabilité agricole du Doubs) permettant un travail de repérage et de formation des porteurs de projet d'installation agricole pour 14,5K€.

## LES RECETTES

Le dispositif de **Certificats d'Economie d'Energie CEE** a permis de vendre pour 148 K€ de CEE.

Dans le cadre du **Plan Climat Energie Territorial**, le Grand Besançon a perçu 12 591 € de participations de l'ADEME (Label Cit'ergie) et 9 552 € de la Région (pour l'étude « potentiel géothermique du territoire » du Grand Besançon).

Au titre du **Conseil en Energie Partagée CEP**, des participations ont été reçues à hauteur de 20 K€ par les communes membres.

La redevance d'ONF Energie au titre de la **plateforme bois** s'est élevée à 11 818 €.

L'**ATMO** Franche-Comté a versé 157 441 € correspondant au remboursement de personnel mis à disposition.

Dans le cadre du **projet alimentaire territorial** de l'agglomération bisontine, 13,9 K€ de subvention ont été perçues de la Direction Régionale de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt (DRAAF).

### COMMISSION 5 : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET GENS DU VOYAGE

L'année 2017 marque la quatrième année de mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH). Outil de programmation de notre politique communautaire en matière d'habitat, le PLH a pour objectif de répondre aux besoins des habitants en termes de logement et d'hébergement, en assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre entre les communes de l'agglomération.

#### HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE

Commission 5 Habitat, Politique de la Ville				
	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
	437 959 €	2 571 981 €	17 464 €	325 188 €
Budget 2017	513 500 €	4 430 938 €	13 500 €	300 000 €
% de réalisation	85%	58%	129%	108%
<b>Total</b>	<b>3 009 940 €</b>		<b>342 652 €</b>	
% de réalisation	61%		109%	

#### Les dépenses

##### Investissement

Pour l'année 2017, les dépenses d'investissement dans le cadre de l'**AP Habitat 2013-2019** s'élèvent à 2,2 M€. Cette autorisation de programme comprend les subventions attribuées pour la **production neuve de logements locatifs publics** (830K€ versés en 2017), les subventions en soutien aux **opérations de réhabilitation du parc public** (520K€), les aides versées dans le cadre du **programme d'amélioration des logements du parc privé** à destination des propriétaires occupants et bailleurs (686 K€ en 2017), ainsi que les aides destinées aux primo-accédants éligibles au **programme d'aide à l'accession** du Grand Besançon (117K€).

Par ailleurs, 102 K€ de subventions ont été mandatés sur l'**AP PLH 2006-2012** en soutien à la **construction de logements locatifs publics** (dans le cadre du droit commun ou relevant du premier PRU) agréés entre 2006 et 2012 (engagements non soldés sur des opérations qui ont pris du retard).

Les subventions versées sur **crédits délégués de l'Etat** au titre de la convention de délégation des **aides à la pierre** s'élèvent à 100 K€ en 2017.

#### Fonctionnement

L'animation de la **politique d'amélioration de l'habitat privé** s'est notamment incarnée en 2017 par la poursuite du programme d'intervention en faveur des copropriétés. Les crédits de fonctionnement sur ce programme ont également permis de financer la prise en charge des coûts d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de réalisation d'audits énergétiques supportés par des propriétaires occupants modestes et bailleurs au cours de leurs projets d'éco-rénovation. 105K€ ont été mobilisés sur ces 2 champs.

33K€ ont été mobilisés pour financer l'animation du **programme d'aide à l'accession à la propriété** (conventionnement avec l'ADIL du Doubs pour l'accompagnement et la sécurisation des ménages primo-accédants) ainsi que le **programme de lutte contre l'habitat indigne** porté par le Département.

Des **subventions diverses** pour 21,6 K€ ont permis de soutenir d'une part des **associations œuvrant dans le domaine du logement** (AIS « Agence Immobilière Social SOLIHA », CLCV « Consommation Logement Cadre de Vie »), d'autre part l'Association Régionale d'Etudes pour l'Habitat Est (AREHA EST), **gestionnaire du fichier partagé de la demande de logement social** sur le territoire du Grand Besançon.

#### Politique de la ville

Le **protocole de préfiguration avec l'ANRU** a été signé le 21 avril 2016. Les marchés d'études sous maîtrise d'ouvrage CAGB ont été lancés à compter de cette date. Les dépenses d'investissement en 2017 (113 K€) correspondent à la mise en œuvre de ce protocole :

- 35 K€ pour la MOUS concernant les bâtiments 13 et 29 de la cité Brulard ;
- 55 K€ d'études pour la programmation de la future coopérative numérique et de l'entrepreneuriat et d'études de faisabilité d'une offre immobilière à la destination des activités artisanales pour le quartier de Planoise ;
- 23 K€ pour une étude de marchés de l'habitat et du logement.

Ces demandes ont été complétées par la création d'une **AP/CP pour le Nouveau Programme National pour la Rénovation Urbaine (NPNRU)** sur laquelle 105 K€ ont été utilisés pour des maîtrises d'œuvre urbaines et sociales (50K€ pour le bâtiment 29 des 408) et des opérations de reconstitution de l'offre (55 K€).

En fonctionnement, les **subventions versées aux associations** (277 656 K€) ont permis de soutenir des structures pour des actions menées dans les quartiers prioritaires sur les thématiques suivantes : tranquillité publique et prévention de la délinquance, éducation, sports, culture et expression artistique, santé et accès aux soins, accès à l'emploi, insertion et accès à la formation, développement économique et commercial, accès aux droits sociaux, logement, habitat cadre de vie et mobilité, lutte contre les discriminations, participation des habitants et lien social, valeurs de la République et citoyenneté, pilotage, ingénierie, ressources et évaluation et tranquillité résidentielle.

### **Les recettes**

En investissement, au titre de la **délégation des aides à la pierre**, le Grand Besançon a bénéficié d'un versement de l'Etat à hauteur de 165 352 € en 2017 qui vient équilibrer les dépenses en la matière.

En fonctionnement, 17 464 € de recettes ont été perçus en 2017 dans le cadre de la convention de financement avec la Région qui s'est engagée à apporter une aide financière à hauteur de 33 750 € (au global) pour la réalisation du **programme d'intervention** mis en place par le Grand Besançon à **destination des copropriétés**.



## GENS DU VOYAGE

Ce volet consiste pour le Grand Besançon en l'exercice de sa compétence « réalisation, aménagement et gestion des aires d'accueil et de passages dédiées au stationnement des gens du voyage ».

L'année 2017 a été marquée par les efforts qui ont été portés sur la poursuite des actions permettant de répondre aux objectifs prescrits par le Schéma départemental pour l'Accueil et l'Habitat des Gens du Voyage du Doubs (2013-2018) avec notamment la mise en place d'une aire provisoire de grand passage à Marchaux.

<b>Commission 5 Gens du Voyage</b>				
	<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>RECETTES REELLES</b>	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
	417 867 €	285 525 €	22 950 €	73 877 €
Budget 2017	459 314 €	487 762 €	36 000 €	70 000 €
0	91%	59%	64%	106%
<b>Total</b>	<b>703 391 €</b>		<b>96 827 €</b>	
% de réalisation	74%		91%	

### Volet Accueil des gens du voyage

#### Investissement

En 2017, 258 K€ ont permis de financer les travaux de **construction du terrain familial** situé chemin de la Providence à Besançon qui avait été retardé depuis 2014, ainsi que **l'aménagement d'une aire provisoire de grand passage** de 4 hectares sur la commune de Marchaux-Chaudefontaine.

Le Grand Besançon, en qualité de **propriétaire des aires d'accueil et de grands passages**, est tenu d'assumer les **travaux de grosses réparations, de mise aux normes et d'amélioration**. Pour 2017, les dépenses s'élèvent à 22K€ et concernent des travaux électriques sur l'aire de Pirey et de la Malcombe, l'acquisition d'extincteurs, et des travaux de plomberie à la Malcombe.

#### Fonctionnement

La majeure partie des dépenses (310 368 €) a été consacrée à la rémunération du prestataire (SG2A L'HACIENDA) qui assure pour le Grand Besançon la **gestion administrative, technique et financière des aires d'accueil** (La Malcombe, Pirey et Saône) ainsi que celle de l'aire de grands passages de Thise.

Depuis 2012, le Grand Besançon intervient en soutien aux communes de l'agglomération confrontées à des **stationnements irréguliers** de caravanes. Au total en 2017, plus de 59 K€ ont été mobilisés pour traiter les conséquences en termes de salubrité de ces occupations irrégulières (mise à disposition de bennes et nettoyages de sites).

Au regard de la sédentarisation accrue des usagers de ses aires d'accueil et des bénéfices indéniables d'un accompagnement social de ces familles, le Grand Besançon continue de **soutenir les associations** œuvrant auprès des gens du voyage (8 000 €).

### **Les recettes**

En investissement, la CAGB a perçu 67 127€ de **subvention** de la part du **Département** et de l'**Etat** pour la **création du terrain familial** La Providence et **l'aménagement de l'aire provisoire** de grands passages.

En fonctionnement, les **redevances d'occupation des aires versées par les usagers** s'élèvent à près de 22,2 K€, et 750€ pour le terrain familial.

**COMMISSION 6 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET COOPERATIONS**

Commission 6				
	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
		1 125 319 €	44 226 €	305 844 €
Budget 2017	1 151 513 €	577 567 €	200 000 €	146 200 €
% de réalisation	98%	8%	153%	-
<b>Total</b>	<b>1 169 544 €</b>		<b>305 844 €</b>	
% de réalisation	68%		88%	

Les crédits de fonctionnement « **Smart City** » (28 K€) ont permis la réalisation des « Hacking Health », marathon d'innovation en santé.

En matière de **Smart City**, peu de budget consommé en investissement en 2017 (0,6K€). Montant utilisé pour l'évènement Hacking Health ayant pour but d'identifier les besoins réels en matière de santé et de trouver des solutions par l'intermédiaire de projets de recherche et d'innovations.

Des reports à hauteur de 18K€ ont été réalisés permettant ainsi d'honorer les engagements pris en 2017 au niveau notamment de la mise en œuvre d'une expérimentation de visite virtuelle des fortifications Vauban à l'aide d'un smartphone et l'acquisition des panneaux de signalisation connectés permettant la diffusion d'information en mobilité, ces deux projets étant complémentaires. Et enfin la maintenance des panneaux pour la balade des gens célèbres pour partir à la découverte des hommes et des femmes célèbres de Besançon.

La compétence PLUI a été transférée à la CAGB en mars 2017. 44 K€ ont permis la poursuite des procédures d'élaboration ou de révision de PLU en cours dans les communes au moment du transfert. Les reports sur 2018 s'élèvent à 468K€.

La participation du Grand Besançon à l'**AudaB** s'est élevée à 418 K€. Cela a permis la réalisation du programme partenarial ainsi que des études et schémas important pour la CAGB : projet de territoire, PLH, PDU, Stratégie Centre Franche-Comté. Compte-tenu de l'extension du périmètre au 01/01/2017 avec intégration de 15 communes, la contribution a été augmentée de 15 K€.

Pour le **SM SCOT**, la contribution 2017 a été de 345 K€. Ce qui a permis la poursuite de l'accompagnement des communes et/ou intercommunalités qui élaborent ou révisent leur document d'urbanisme, mais également la préparation de sa mise en révision avec la recherche d'un périmètre pertinent. Suite à la réforme territoriale, le périmètre du SMSCoT s'est réduit depuis le 1er janvier 2017 à deux EPCI : la CAGB et la Communauté de Communes du Val Marnaysien. Dans le même temps, la CAGB a intégré 15 communes issues des anciens membres du SMSCoT, représentant 20 K€ de contribution supplémentaire.

Les dépenses 2017 en matière de **coopération** correspondent d'une part au versement de la cotisation de la CAGB au **Pôle métropolitain Centre Franche-Comté** (35 606 €), à la participation au festival de caves (6K€) et à la participation à hauteur de 4K€ au projet RESponSE (Réseau de capteurs pour la santé des pompiers et leur sécurité) afin de développer la coopération avec la Suisse.

En matière d'**intervention foncière**, le Grand Besançon a cotisé 20 000 € auprès de l'**agence foncière et de l'ADEF** et a contribué à hauteur de 27 136 € en matière de portage foncier auprès de l'**EPF** (Etablissement Public Foncier).

Pour mettre en œuvre de nouvelles modalités de dialogue avec les Grands Bisontins et clarifier le rôle du **Conseil de développement participatif** (CDP), 14 K€ ont été consacrés à :

- questionner les pratiques et les avis des usagers et des habitants pour étayer ses politiques publiques,
- faire émerger et mettre en débat des sujets importants pour les citoyens afin de développer leur pouvoir d'agir.

Le programme « **prospective** » a consommé 189 K€ en 2017. Cela a permis de réaliser différents travaux dans le cadre des démarches structurantes, PLUI, l'élaboration du projet de territoire, réflexion prospective sur la communauté urbaine.

Les recettes correspondant aux coûts des prestations facturées aux communes pour l'instruction des permis de construire pour 2017 s'élèvent à 306K€.

**COMMISSION 7 : CULTURE, TOURISME, SPORT ET AMENAGEMENT NUMERIQUE**  
**(BUDGET PRINCIPAL)**

Commission 7				
	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
	3 056 751 €	1 997 679 €	628 909 €	847 837 €
Budget 2017	3 405 940 €	5 204 682 €	790 653 €	911 539 €
% de réalisation	90%	38%	80%	93%
<b>Total</b>	<b>5 054 430 €</b>		<b>1 476 745 €</b>	
% de réalisation	59%		87%	

**LES DEPENSES**

Culture, tourisme, sport

Le Grand Besançon accompagne les associations œuvrant dans le domaine de l'enseignement musical et a versé en 2017 25K€ de subvention au titre du **fonds de soutien à l'investissement en matériel instrumental et pédagogique**.

Contribution à hauteur de 45 K€ en 2017 pour le projet de restauration, de **mise en valeur** et de mise en sécurité du patrimoine fortifié par **Vauban** à Besançon. La participation financière de la CAGB s'élève à 10 % du montant HT du programme global de restauration, soit 500 K€ échelonnée sur 6 ans de 2017 à 2022.

La participation à l'investissement au **syndicat mixte du musée des maisons comtoises** a été renouvelée en 2017 à hauteur de 31K€. Auquel s'est ajouté 15K€ de subvention pour soutenir la reconstruction d'une caborde viticole. En fonctionnement, la participation de la CAGB s'est élevée quant à elle à 340 K€.

Le Grand Besançon a accordé son soutien à la VDB pour son projet Biospace à la **Citadelle** et versé un premier acompte en 2017 de 30% à savoir 23 250€. Le complément (54 250€) a été reporté sur l'exercice 2018.

Au titre de sa compétence tourisme, le Grand Besançon a réalisé des études et notamment des diagnostics amiantes préalablement à la réhabilitation et extension de la maison éclusière du moulin Saint Paul de la halte fluviale de Besançon pour 12K€ et a engagé les travaux pour 5K€ pour la maison éclusière et 4K€ pour l'entretien (réparation, matériel) des autres **ports fluviaux**. Le fonctionnement du port d'agglomération constitué de ses trois haltes (haltes du Moulin St Paul et de la Cité des Arts à Besançon, et halte de Deluz) a été assuré par Solidarité Doubs Handicap via les marchés publics en cours (132 K€).

Le Grand Besançon a assuré quant à lui les missions d'entretien, de sécurisation et de réparation concernant le port d'agglomération, d'achat et de vente de carburant (18 K€).

Dans le cadre du **fonds d'aides d'équipement touristiques**, la conception et réalisation d'une application numérique permettant de présenter l'aqueduc tel qu'il existait par le passé à Besançon a été subventionné d'un montant de 4 248€ versé à l'association « l'Aqueduc d'Arcier, patrimoine historique » contribuant ainsi à la valorisation du patrimoine historique de l'agglomération.

Les **circuits pédestres et VTT** ont été aménagés dans le secteur de la forêt de Chailluz (balisage et pose de panneaux) pour 4K€. 29K€ ont été reportés sur 2018 afin d'honorer l'aménagement des itinéraires de randonnée pédestre et VTT de la phase 1 : vallée Doubs/secteur Amont (communes d'Amagney, Chalèze, Deluz et Novillars) démarrés en 2017.

La CAGB a assuré l'entretien pour la signalétique et le balisage des circuits pédestres et VTT existants, et développé des outils de communication (30 K€).

Le budget 2017 qui intégrait de nouveaux projets a permis le développement du site de la **base de loisirs d'Osselle** (45 K€ en 2017), avec d'une part des études pour un montant de 13 K€ (topographie, évaluation environnementale), d'autre part la déconstruction des ateliers sportifs qui constituaient le parcours santé pour 4K€ et enfin les travaux d'aménagements pour l'organisation du triathlon Vauban pour 28K€. En fonctionnement, la gestion de la base de loisir (entretien des bâtiments, de la voirie, eau, assainissement, électricité...) a coûté 56 K€. Concernant le contentieux, une provision pour risque a été constituée à hauteur de 90 K€.

Aucune dépense n'a été réalisée pour le projet du **camping de Chalezeule** en 2017 sur les 20K€ budgétés. Cependant, les crédits 2018 ont été augmentés d'autant afin de réaliser les travaux sur le snack et l'accueil. En fonctionnement, 4K€ ont été utilisés pour l'entretien du terrain et l'annonce légale pour la DSP et 3,5 K€ pour la taxe foncière.

Des études ont été menées pour plusieurs projets nouveaux. Notamment des études relatives à l'ensemble des **équipements aquatiques** dans le Grand Besançon pour 15 K€ (visite des piscines existantes, diagnostics, programme technique). De même pour le nouveau projet **d'équipement aqualudique** à Besançon avec des études et une mission de programmation pour la construction qui se sont élevés à 18K€. Enfin, des études de raccordement au gaz de la future **salle d'escalade** pour 1K€. 790K€ ont été reportés en 2018 afin d'acquérir à l'EPF le terrain sur lequel sera construit la salle d'escalade avenue Léo Lagrange pour 590K€ et le reliquat pour des études (études structures, de sols, thermiques).

En fonctionnement, concernant le **soutien apporté aux grands sites, équipements touristiques**, le Grand Besançon a :

- versé un fonds de concours en fonctionnement à la ville pour l'équipement de la Citadelle (50 K€ en fonctionnement),
- renouvelé ses adhésions au réseau Vauban (5 750 €).

Le Grand Besançon a soutenu les manifestations développées par les associations ou communes tout au long de l'année via son fonds d'aide aux **manifestations culturelles, sportives, touristiques et patrimoniales** (71 K€) et l'organisation des mardis de rives pour 48 K€.

Pour sa compétence sport, le Grand Besançon a soutenu des **manifestations sportives** pour un total de 70 K€ dont le trail des Forts, raid handi forts, sportifs de haut niveau pour la mise en valeur du territoire du Grand Besançon dans le cadre du développement des activités outdoor...

Le Grand Besançon a soutenu 6 **clubs sportifs de haut niveau** pour un montant total de 100 K€.

Le Grand Besançon a soutenu **l'enseignement musical** sur son territoire via :

- des actions de mise en réseau et son fonds d'aide aux écoles de musique (378 K€).
- des subventions à l'association du Bastion (12 K€) et à la RAP Rodia (23 K€) pour le dispositif d'enseignement des musiques actuelles.

Suite au transfert de la compétence **promotion du tourisme** au 01/01/2017, l'Office de Tourisme et des Congrès est devenu l'Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon. Ses missions sont au nombre de 4 à savoir l'accueil et l'information des touristes, la promotion du territoire et la contribution à la coordination des acteurs locaux. La subvention s'est élevée à 610 K€. Un marché public d'accompagnement dans le cadre de l'élaboration du futur schéma de développement touristique du Grand Besançon a été engagé et payé pour 35 K€.

#### Aménagement numérique

Le nouveau dispositif **Ordiclasse** a été mis en place au 01/01/2017 afin de tenir compte des évolutions technologiques et a pris en compte en 2017 l'extension du périmètre de l'agglomération à 15 nouvelles communes.

Le renouvellement des **matériels et mobiliers informatiques** (remplacement des écrans, renouvellement des postes informatiques, réfection audio et vidéo des salles) a coûté 200K€ en 2017. La **Fabrique du Numérique du Grand Besançon** (« FabLab ») a ouvert ses portes début avril 2017 avec l'ambition de faire découvrir au grand public et aux associations les outils de fabrication numérique pour concevoir et créer tout en développant son imagination.

Le Grand Besançon a investi 53K€ pour l'acquisition de matériels techniques (fraiseuse, machine à coudre et à broder, imprimante 3D) ainsi que du matériels informatiques (vidéoprojecteur, portables et imprimantes) et 8K€ pour l'aménagement et installation du local.

Avec ce projet, le Grand Besançon conforte son projet de faire de Planoise un quartier d'excellence numérique.

Les 500 K€ budgétés au titre de **l'aménagement numérique du territoire** n'ont pas été dépensés, le Grand Besançon ayant privilégié en zone AMII un conventionnement avec Orange, pour peser sur le rythme et les priorités de déploiement du très haut débit sur son territoire. Parallèlement, il a pris en charge à partir de 2017 l'engagement financier des ex-Communes de la Dame blanche auprès du Syndicat mixte Doubs THD. En parallèle, une étude est lancée sur les conditions de déploiement du très haut débit sur le Val saint-Vitois, non intégré également à la zone AMII.

Afin de poursuivre le programme de déploiement de la fibre optique des 15 nouvelles communes entrante dans la CAGB au 01/01/2017, la CAGB a adhéré au Syndicat Doubs THD (Très Haut Débit) pour 63 K€.

Dans le cadre des **services communs** aux trois entités CAGB, Ville de Besançon et CCAS, 1,4 M€ ont été consacré à **l'acquisition de matériels pour 550 K€** (matériels de réseaux, installations téléphoniques, contrôle d'accès et acquisition d'une presse pour l'imprimerie) et à **l'acquisition de logiciels et licences pour 850 K€** dont le logiciel SIRH pour près de 390 K€.

Ces dépenses font l'objet d'une refacturation via une subvention d'équipement calculée sur le montant HT des dépenses.

Les dépenses de fonctionnement 2017 des Technologies de l'Information et des Communications (TIC) (174 K€) se répartissent en frais de fournitures (9 K€), maintenance et réparation (113 K€), et frais de télécommunication (52 K€).

Sur la partie services communs aux trois collectivités (CAGB/Ville de Besançon/CCAS) les dépenses 2017 s'élèvent à 711 K€ et intègre principalement de la maintenance de logiciels et matériels (625 K€) et les locations de copieurs (86 K€).

## LES RECETTES

Pour la compétence tourisme :

- La taxe de séjour a été perçue à hauteur de 268 K€ ;
- La redevance du délégataire de la DSP camping a été encaissée pour 2 K€ ;
- Les loyers de la base d'Osselle se sont élevés à 14K€

Les recettes encaissées auprès des plaisanciers (nuitées, eau, électricité et carburant) sur les 3 haltes du port d'agglomération s'élèvent à 65 K€.

La CAGB a cédé pour 80 K€ un terrain à la SEDD afin que cette dernière poursuive son programme de production de logement sur la ZAC de Franois.

Les refacturations au Syndicat Mixte Lumière des prestations techniques et de maîtrise d'œuvre réalisés par la CAGB se sont élevées à 45 K€. Dans le cadre du dispositif Ordiclasse, 155 K€ ont été facturés aux communes adhérentes. La refacturation à la ville et au CCAS concernant les services communs s'est élevée à 836 K€ via la clé de répartition.

Dans le cadre du schéma équipements aquatiques, la CAGB a perçu des recettes pour ses études menées :

- 5 400 € de la Région
- 6 000 € de la Ville de Besançon

## Annexe 2 : Présentation par chapitres budgétaires du CA 2017

BUDGET PRINCIPAL						
Fonctionnement			Investissement			
		Chapitre	CA 2017			
				Chapitre	CA 2017	
Dépense	opérations réelles	011 Charges générales	12 981 779,62 €	opérations réelles	16 Remboursement capital	905 259,37 €
		012 Charges de personnel	33 937 080,67 €		20 Immobilisations incorporelles	1 270 679,42 €
		014 Atténuation de produits	15 585 228,47 €		204 Subventions d'équipement versées	4 580 474,90 €
		65 Autres charges de gestion courante	31 063 976,00 €		21 Immobilisations corporelles	4 055 430,41 €
		66 Charges financières	158 634,78 €		23 Immobilisation en cours	1 147 131,13 €
		67 Charges exceptionnelles	111 086,79 €		26 Participations et créances rattachées à des participations	573 859,83 €
		68 Dotations aux provisions	90 000,00 €		27 Autres immobilisations financières	24 741,17 €
			<b>Total opérations réelles</b>	<b>93 927 786,33 €</b>		
			<b>TOTAL</b>	<b>103 716 519,63 €</b>		
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissement)	9 788 733,30 €	opérations d'ordre	040 Opération d'ordre de transfert entre section	8 560 179,63 €
<b>Total opérations d'ordre</b>		<b>9 788 733,30 €</b>	041 Opérations patrimoniales		807 757,65 €	
		<b>TOTAL</b>	<b>120 212 196,23 €</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>9 367 937,28 €</b>	
		<b>TOTAL</b>	<b>103 716 519,63 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>21 935 513,51 €</b>	

Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	6 885 042,59 €	opérations réelles	10 Dotations Fonds divers Reserves	16 432 263,50 €
		73 Impôts et taxes	80 832 894,54 €		13 Subventions d'investissement reçues	1 304 599,42 €
		74 Dotations, subventions et participations	22 131 086,54 €		16 Recours à l'emprunt *	6 750,00 €
		75 Produits de gestion courante	497 137,24 €		204 Subventions d'équipement versées	553,00 €
		76 Produits financiers	25 327,62 €		23 Immobilisation en cours	37 200,00 €
		77 Produits exceptionnels	1 099 515,69 €		27 Autres immobilisations financières	540 000,33 €
		013 Atténuations de charges	181 012,38 €			
			<b>Total opérations réelles</b>	<b>111 652 016,60 €</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>18 321 366,25 €</b>
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissement)	8 560 179,63 €	opérations d'ordre	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	9 788 733,30 €
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>8 560 179,63 €</b>		041 Opérations patrimoniales	807 757,65 €
		<b>TOTAL</b>	<b>120 212 196,23 €</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>10 596 490,95 €</b>	
		<b>TOTAL</b>	<b>120 212 196,23 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>28 917 857,20 €</b>	

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS						
Fonctionnement			Investissement			
		Chapitre	CA 2017			
				Chapitre	CA 2017	
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	31 950 325,45 €	opérations réelles	20 Immobilisations incorporelles	997 101,52 €
		012 Charges de personnel	1 150 837,56 €		21 Immobilisations corporelles	49 250 707,82 €
		65 Autres charges de gestion courante	8 147,00 €		23 Immobilisations en cours	10 898 707,18 €
		66 Charges financières	2 914 892,70 €		16 Remboursement de l'emprunt	6 111 728,32 €
		67 Charges exceptionnelles	150 257,52 €		13 Subventions d'investissement	12 500,00 €
		014 Atténuations de produits	91 347,58 €		27 Autres immobilisations financières	31 000,00 €
					<b>Total opérations réelles</b>	<b>36 265 807,81 €</b>
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	7 146 027,00 €	opérations d'ordre	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	203 687,00 €
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>7 146 027,00 €</b>		041 Opérations patrimoniales	42 370 221,28 €
			<b>TOTAL</b>	<b>43 411 834,81 €</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>42 573 908,28 €</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>43 411 834,81 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>109 875 653,12 €</b>	

Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	746 209,81 €	opérations réelles	13 Subventions d'investissement	6 342 000,00 €		
		73 Impôts et taxes	30 979 925,01 €		10 Dotations Fonds divers Reserves	8 581 138,92 €		
		74 Dotations, subventions et participations	15 633 278,95 €		23 Immobilisations en cours	14 740,72 €		
		75 Produits de gestion courante	381 915,12 €		16 Recours à l'emprunt	7 200 000,00 €		
		77 Produits exceptionnels	1 722 494,79 €		27 Autres immobilisations financières	42 153 970,48 €		
					<b>Total opérations réelles</b>	<b>49 463 823,68 €</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>64 291 850,12 €</b>
		opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section		203 687,00 €	opérations d'ordre	041 Opérations patrimoniales	42 370 221,28 €
	<b>Total opérations d'ordre</b>		<b>203 687,00 €</b>	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	7 146 027,00 €			
			<b>TOTAL</b>	<b>49 667 510,68 €</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>49 516 248,28 €</b>		
			<b>TOTAL</b>	<b>49 667 510,68 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>113 808 098,40 €</b>		

BUDGET ANNEXE DECHETS						
		Fonctionnement		Investissement		
		Chapitre	CA 2017	Chapitre	CA 2017	
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	15 161 677,71 €	opérations réelles	16 Remboursement de capital	15 484,55 €
		012 Charges de personnel	4 593 077,11 €		21 Immobilisations corporelles	248 565,15 €
		65 Autres charges de gestion courante	1 063,29 €		23 Immobilisations en cours	80 709,00 €
		66 Charges financières	304,52 €			
		67 Charges exceptionnelles	908 822,61 €			
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>20 664 945,24 €</b>		<b>Total opérations réelles</b>	<b>344 758,70 €</b>
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	935 075,10 €	opérations d'ordre	040 Opération d'ordre de transfert entre section	96 392,50 €
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>935 075,10 €</b>		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>96 392,50 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>21 600 020,34 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>441 151,20 €</b>	
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	17 288 694,02 €	opérations réelles	16 Recours à l'emprunt	0,00 €
		74 Dotations, subventions et participations	2 803 717,78 €		10 Dotations Fonds divers Réserves	0,00 €
		75 Produits de gestion courante	22 456,53 €		13 Subventions d'investissement	134 334,00 €
		77 Produits exceptionnels	40 785,25 €			
		013 Atténuations de charges	84 159,79 €			
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>20 239 813,37 €</b>		<b>Total opérations réelles</b>	<b>134 334,00 €</b>
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	96 392,50 €	opérations d'ordre	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	935 075,10 €
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>96 392,50 €</b>		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>935 075,10 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>20 336 205,87 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>1 069 409,10 €</b>	

BUDGET ANNEXE CRR						
		Fonctionnement		Investissement		
		Chapitre	CA 2017	Chapitre	CA 2017	
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	855 878,90 €	opérations réelles	16 Remboursement de l'emprunt	643 656,00 €
		012 Charges de personnel	4 859 843,50 €		20 Immobilisations incorporelles	3 037,90 €
		65 Autres charges de gestion courante	6 155,60 €		21 Immobilisations corporelles	146 043,70 €
		66 Charges financières	140 885,13 €		23 Immobilisations en cours	0,00 €
		67 Charges exceptionnelles	35 779,13 €			
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>5 898 542,26 €</b>		<b>Total opérations réelles</b>	<b>792 737,60 €</b>
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	212 953,58 €	opérations d'ordre	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>212 953,58 €</b>		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>6 111 495,84 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>792 737,60 €</b>	
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	571 157,31 €	opérations réelles	10 Dotations, fonds divers et réserves	683 740,31 €
		74 Dotations, subventions et participations	478 751,40 €			
		75 Produits de gestion courante	5 465 014,09 €			
		77 Produits exceptionnels	36 215,93 €			
		013 Atténuations de charges	17 294,83 €			
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>6 568 433,56 €</b>		<b>Total opérations réelles</b>	<b>683 740,31 €</b>
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	opérations d'ordre	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	212 953,58 €
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>212 953,58 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>6 568 433,56 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>896 693,89 €</b>	

BUDGET ANNEXE ZONE DU NORET						
		Fonctionnement		Investissement		
		Chapitre	CA 2017	Chapitre	CA 2017	
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	42 035,00 €	opérations réelles		
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>42 035,00 €</b>		<b>Total opérations réelles</b>	<b>0,00 €</b>
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	42 035,00 €	opérations d'ordre	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	84 070,00 €
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>42 035,00 €</b>		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>84 070,00 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>84 070,00 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>84 070,00 €</b>	
Recettes	opérations réelles		0,00 €	opérations réelles	16 Emprunts	11 005,90 €
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>0,00 €</b>		<b>Total opérations réelles</b>	<b>11 005,90 €</b>
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	84 070,00 €	opérations d'ordre	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	42 035,00 €
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>84 070,00 €</b>		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>42 035,00 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>84 070,00 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>53 040,90 €</b>	

BUDGET ANNEXE ZONE DES PORTES DE VESOUL					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	CA 2017	Chapitre	CA 2017
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	930,00 €		
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>930,00 €</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>0,00 €</b>
	opérations d'ordre			040 Opérations d'ordre de transfert entre section	930,00 €
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>930,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>930,00 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>930,00 €</b>
Recettes	opérations réelles			16 Recours à l'emprunt	930,00 €
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>930,00 €</b>
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	930,00 €		
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>930,00 €</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>930,00 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>930,00 €</b>

BUDGET ANNEXE AIRE INDUSTRIELLE BESANCON OUEST					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	CA 2017	Chapitre	CA 2017
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	284 359,00 €	16 Remboursement capital	375 204,25 €
		66 Charges financières	13 939,06 €		
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>298 298,06 €</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>375 204,25 €</b>
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	8 654 528,69 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	8 540 039,04 €
		043	136 758,49 €		
<b>Total opérations d'ordre</b>		<b>8 791 287,18 €</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>8 540 039,04 €</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>9 089 585,24 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>8 915 243,29 €</b>
Recettes	opérations réelles	70	386 531,00 €	16 Recours à l'emprunt	30 712,00 €
		77	26 256,71 €		
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>412 787,71 €</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>30 712,00 €</b>
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	8 540 039,04 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	8 654 528,69 €
		043	136 758,49 €		
<b>Total opérations d'ordre</b>		<b>8 676 797,53 €</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>8 654 528,69 €</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>9 089 585,24 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>8 685 240,69 €</b>

BUDGET ANNEXE AUTRES ZAE					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	CA 2017	Chapitre	CA 2017
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	0,00 €		
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>0,00 €</b>
	opérations d'ordre			040 Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>
Recettes	opérations réelles			16 Recours à l'emprunt	0,00 €
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>0,00 €</b>
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €		
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>



Présentation du CA 2017 consolidé toutes opérations

BUDGETS CONSOLIDES CA 2017					
	Fonctionnement		Investissement		Fonctionnement + Investissement
<b>Dépenses</b>	Total opérations réelles	157 098 344,70	Total opérations réelles	81 382 021,62	238 480 366,32
	Total opérations d'ordre	26 916 111,16	Total opérations d'ordre	60 663 277,10	87 579 388,26
	<b>TOTAL</b>	<b>184 014 455,86</b>	<b>TOTAL</b>	<b>142 045 298,72</b>	<b>326 059 754,58</b>
<b>Recettes</b>	Total opérations réelles	188 336 874,92	Total opérations réelles	83 473 938,58	271 810 813,50
	Total opérations d'ordre	17 622 056,66	Total opérations d'ordre	69 957 331,60	87 579 388,26
	<b>TOTAL</b>	<b>205 958 931,58</b>	<b>TOTAL</b>	<b>153 431 270,18</b>	<b>359 390 201,76</b>

### Annexe 3 : Les informations financières (ratios du budget principal)

Ratios obligatoires (Budget principal)		CAGB	Moyennes nationales des communautés d'agglomération *
		CA 2017	source FSL - CA 2016
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	475 €	589 €
2	Produit des impositions directes/population	356 €	348 €
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	564 €	672 €
4	Dépenses d'équipement brut/population	33 €	80 €
		<i>soit 56 € avec les subventions d'équipements</i>	
5	Encours de dette/population	47 €	409 €
6	DGF/population	93 €	109 €
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	36,1%	26,7%
9	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct.	84,9%	92,8%
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	5,8%	12,0%
		<i>Soit 9,9 % avec les subventions d'équipements</i>	
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	8,3%	60,9%

\* Moyennes nationales des 13 Communautés d'Agglomération des 33 villes de 100 000 à 300 000 hbts de la métropole

#### **Le Grand Besançon affiche des résultats favorables au regard des moyennes nationales appréhendées au niveau du groupe territorial**

Il est difficile de comparer les communautés d'agglomération entre elles car elles n'ont pas toutes les mêmes compétences, ni les mêmes modes de gestion, ni le même « âge » (ce qui signifie notamment des dettes de maturité différente). Les ratios légaux ne concernent par ailleurs que le budget principal. Ces limites d'usage doivent être posées avant toute analyse comparative.

Depuis plusieurs années désormais, la présentation aux orientations budgétaires privilégie donc les données nationales consolidées, tout en annexant les ratios obligatoires au moment du budget primitif, comme le prévoient les textes. La santé financière d'une agglomération s'analyse sur le périmètre du « groupe territorial » (communauté d'agglomération + communes membres).

**Annexe 4 : l'échéancier des garanties d'emprunts accordées par la communauté d'agglomération du Grand Besançon**

**ECHEANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND BESANCON**

ORGANISMES EMPRUNTEURS	ANNEE 2017	ANNEE 2018	ANNEE 2019	ANNEE 2020	ANNEE 2021	ANNEE 2022	ANNEE 2023	ANNEE 2024	ANNEE 2025	ANNEE 2026	ANNEE 2027
Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté	275 016	270 311	265 606	260 901	256 196	251 491	246 786	242 080	237 375	232 670	227 965
Mutualité Française du Doubs	206 021	206 021	206 021	206 021	206 021	206 021	206 021	206 021	206 021	206 021	206 021
Les Bruyères Association	0	0	0	24 926	24 926	24 926	24 926	24 926	24 926	24 926	24 926
Les Maisonnées ADMR du Doubs	0	3 129	13 381	13 283	13 185	13 087	12 989	12 891	12 794	12 696	12 598
Les Maisonnées ADMR du Doubs	376 870	1 052 002	17 530	17 530	17 530						
Société Foncière Habitat et Humanisme	5 081	16 649	16 649	16 649	16 649	16 649	16 649	16 649	16 649	16 649	16 649
AKOYA	1 470 053	1 466 500	1 550 709	1 544 216	1 540 512	1 384 854	1 309 365	1 303 029	1 299 406	1 295 873	1 292 345
AXENTIA	134 252	132 209	130 195	128 210	126 254	124 326	122 425	120 552	118 706	116 885	115 091
SAIEMB LOGEMENT	624 924	624 925	602 785	544 232	534 661	525 090	502 476	475 273	475 273	475 273	475 273
NEOLIA	1 218 631	1 489 500	1 522 698	1 522 561	1 522 440	1 522 334	1 510 164	1 430 514	1 430 684	1 403 829	1 360 323
Grand Besançon Habitat	1 265 897	1 436 354	1 451 475	1 452 950	1 454 432	1 455 921	1 457 416	1 458 919	1 458 682	1 456 453	1 404 189
Habitat 25	1 153 997	1 394 665	1 418 503	1 419 762	1 421 026	1 422 297	1 423 574	1 424 856	1 426 145	1 346 192	1 347 494
ICF HABITAT NORD EST	104 877	104 877	104 877	104 877	104 877	104 877	104 877	104 877	104 877	104 877	104 877
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 835 620</b>	<b>8 197 142</b>	<b>7 300 428</b>	<b>7 256 118</b>	<b>7 238 709</b>	<b>7 051 873</b>	<b>6 937 669</b>	<b>6 820 589</b>	<b>6 811 539</b>	<b>6 692 345</b>	<b>6 587 751</b>

**ECHEANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND BESANCON**

ANNEE 2028	ANNEE 2029	ANNEE 2030	ANNEE 2031	ANNEE 2032	ANNEE 2033	ANNEE 2034	ANNEE 2035	ANNEE 2036	ANNEE 2037	ANNEE 2038
223 260	218 555	213 850	209 145	204 440	199 735	195 030	190 325	185 620	180 915	176 210
206 021	206 021	206 021	206 021	206 021	206 021	206 021	194 003	181 985	181 985	181 985
24 926	24 926	24 926	24 926	24 926	24 926	24 926	24 926	24 926	24 926	24 926
12 500	12 402	12 304	12 206	12 109	12 011	11 913	11 815	11 717	11 619	8 392
16 649	16 649	16 649	16 649	16 649	16 649	16 649	16 649	16 649	16 649	16 649
1 085 789	910 875	638 255	581 782	523 741	313 828	313 828	240 022	150 663	92 854	92 854
113 321	111 576	109 855	108 158	106 483	104 831	103 201	101 592	100 004	98 435	96 885
475 273	475 273	475 273	475 273	475 273	431 178	431 178	431 178	431 178	431 178	413 039
1 360 525	1 277 121	1 277 345	1 202 845	1 160 708	1 021 324	989 062	988 734	967 730	887 696	868 221
1 298 145	1 299 682	1 280 615	1 267 963	1 269 522	1 166 917	1 153 363	1 135 063	1 093 418	1 075 264	1 071 726
1 340 923	1 342 236	1 343 556	1 344 883	1 285 841	1 267 055	1 268 400	1 183 086	1 184 444	1 185 809	1 116 317
104 877	104 877	104 877	104 877	104 877	104 877	104 877	104 877	104 877	104 877	104 877
<b>6 262 209</b>	<b>6 000 195</b>	<b>5 703 528</b>	<b>5 554 729</b>	<b>5 390 591</b>	<b>4 869 352</b>	<b>4 818 448</b>	<b>4 622 271</b>	<b>4 453 211</b>	<b>4 292 207</b>	<b>4 172 081</b>

**ECHEANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND BESANCON**

ANNEE 2039	ANNEE 2040	ANNEE 2041	ANNEE 2042	ANNEE 2043	ANNEE 2044	ANNEE 2045	ANNEE 2046	ANNEE 2047	ANNEE 2048	ANNEE 2049
171 505	166 800	162 095	157 390	152 685	147 980	143 275	138 570	133 865	65 167	
181 985	181 985	181 985	181 985	157 277	83 152	41 576				
24 926	24 926	24 926	24 926	24 926	24 926	24 926	24 926	24 926	24 926	24 926
6 730	6 632	6 534	6 436	6 338	6 240	6 143	6 045	5 947	5 849	5 751
16 649	16 649	16 649	16 649	16 649	16 649	16 649	16 649	16 649	4 553	3 399
95 352	93 837	92 337	90 851	89 378	87 914	86 457	85 002	83 543	82 069	80 563
413 039	413 039	413 039	355 867	355 867	339 326	339 326	339 326	270 364	270 364	270 364
863 924	857 977	857 470	856 969	835 133	830 933	822 993	822 519	822 049	821 584	763 996
1 072 614	1 073 506	1 074 402	1 074 104	1 074 821	1 075 729	1 023 654	1 024 569	1 025 488	985 039	972 579
986 365	824 968	577 656	544 854	523 742	525 125	526 515	527 911	529 314	514 011	515 427
104 877	104 877	104 877	104 877	104 877	104 877	104 877	104 877	104 877	104 877	104 876
<b>3 937 967</b>	<b>3 765 196</b>	<b>3 511 970</b>	<b>3 414 908</b>	<b>3 341 694</b>	<b>3 242 851</b>	<b>3 136 390</b>	<b>3 090 393</b>	<b>3 017 021</b>	<b>2 878 440</b>	<b>2 741 883</b>

**ECHEANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND BESANCON**

ANNEE 2050	ANNEE 2051	ANNEE 2052	ANNEE 2053	ANNEE 2054	ANNEE 2055	ANNEE 2056	ANNEE 2057	ANNEE 2058	ANNEE 2059	ANNEE 2060
24 926	24 926	24 926	24 926	24 926	24 926	24 926	24 926	24 926	24 926	
5 653	5 555	5 458	5 360							
3 399	712	712	712	712	712	712	712	712	712	712
78 989	77 260	73 975	2 985	2 936	2 887	2 838	2 789	2 740	2 689	2 636
270 365	269 657	233 223	233 223	78 721	78 721	78 721	49 160	49 160	49 160	49 160
759 675	539 591	391 945	208 254	207 817	206 833	199 411	164 977	115 572	103 316	101 534
969 350	728 926	595 732	524 775	417 988	373 349	342 845	239 918	184 685	184 915	177 484
514 743	514 842	470 308	394 759	346 839	335 292	253 178	104 698	93 812	94 056	94 055
<b>2 627 100</b>	<b>2 161 469</b>	<b>1 796 280</b>	<b>1 394 994</b>	<b>1 079 939</b>	<b>1 022 721</b>	<b>902 630</b>	<b>587 181</b>	<b>471 608</b>	<b>459 775</b>	<b>425 583</b>

**ECHÉANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND**

<b>ANNEE 2061</b>	<b>ANNEE 2062</b>	<b>ANNEE 2063</b>	<b>ANNEE 2064</b>	<b>ANNEE 2065</b>	<b>ANNEE 2066</b>	<b>ANNEE 2067</b>	<b>TOTAUX</b>
							<b>6 402 813</b>
2 578	2 466						<b>5 458 288</b>
49 160	45 200	45 200	11 511	11 511	11 511		<b>997 048</b>
98 220	80 602	35 512	35 364	35 218	32 646	22 092	<b>339 693</b>
133 203	110 156	88 532	75 233	54 375	48 973	17 879	<b>1 481 462</b>
94 021	88 529	79 245	61 993	57 319	42 477	2 333	<b>523 030</b>
							<b>20 401 352</b>
							<b>3 748 519</b>
							<b>16 198 773</b>
							<b>40 429 117</b>
							<b>45 609 190</b>
							<b>39 299 449</b>
							<b>3 460 926</b>
<b>377 182</b>	<b>326 953</b>	<b>248 489</b>	<b>184 101</b>	<b>158 423</b>	<b>135 607</b>	<b>42 304</b>	<b>184 349 659</b>

## Annexe 5 : Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du CA 2017 de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles L.2313-1, L.3313-1 et L.4313.1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes. Dans les communes et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est annexée dorénavant au budget et au compte administratif. La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

### LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU GRAND BESANCON

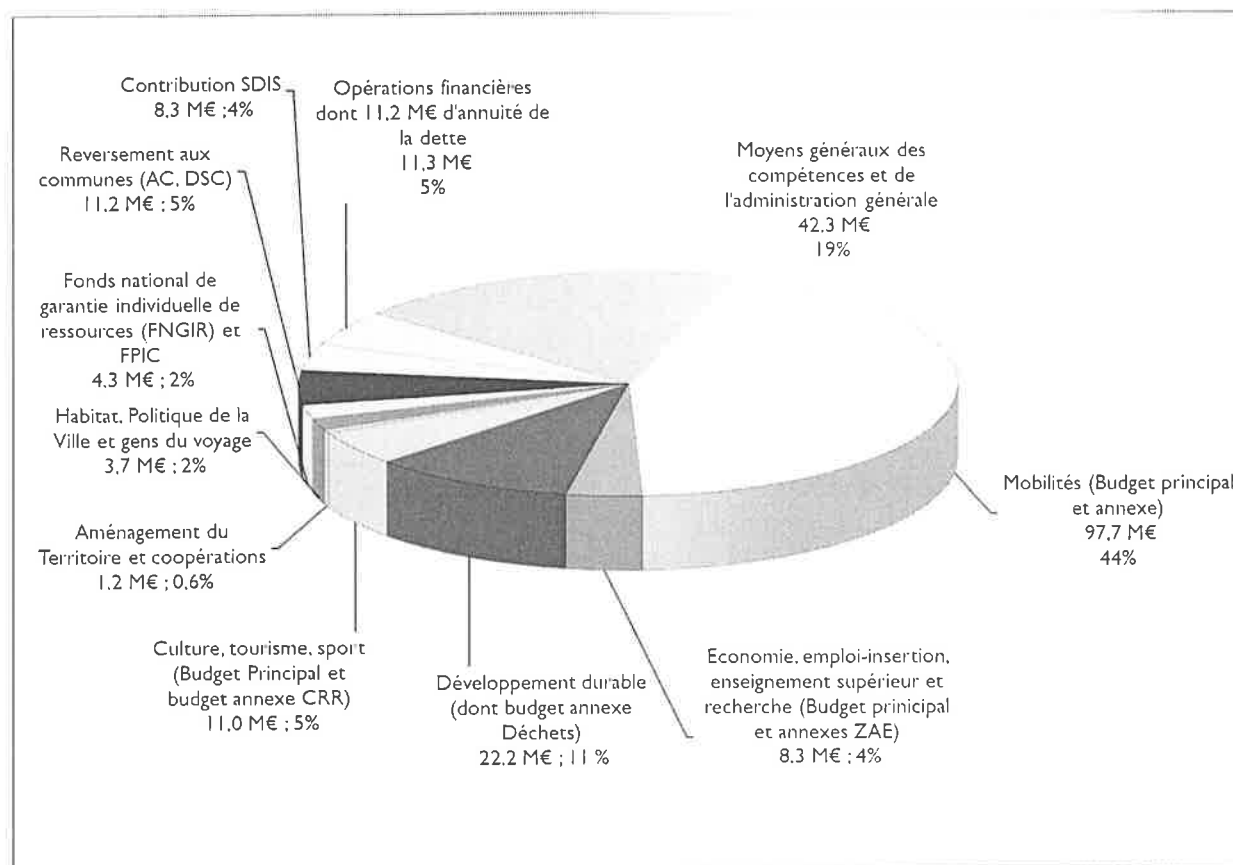
Le budget consolidé de la CAGB compte 8 budgets, un budget principal et 7 budgets annexes (Transports, Déchets, Conservatoire à Rayonnement Régional, Zone d'activité du Noret et Aménagement de la zone nord des Portes de Vesoul, Aire Industrielle Besançon Ouest et autres ZAE).

Le CA 2017 consolidé réel (investissement et fonctionnement) tous budgets confondus s'établit à :

- **254 758 985 € en recettes**, correspondant à un taux de réalisation de **89,1 %** ;
- **221 428 538 € en dépenses**, hors subventions d'équilibre aux budgets annexes (\*), correspondant à un taux de réalisation de **79,4 %**.

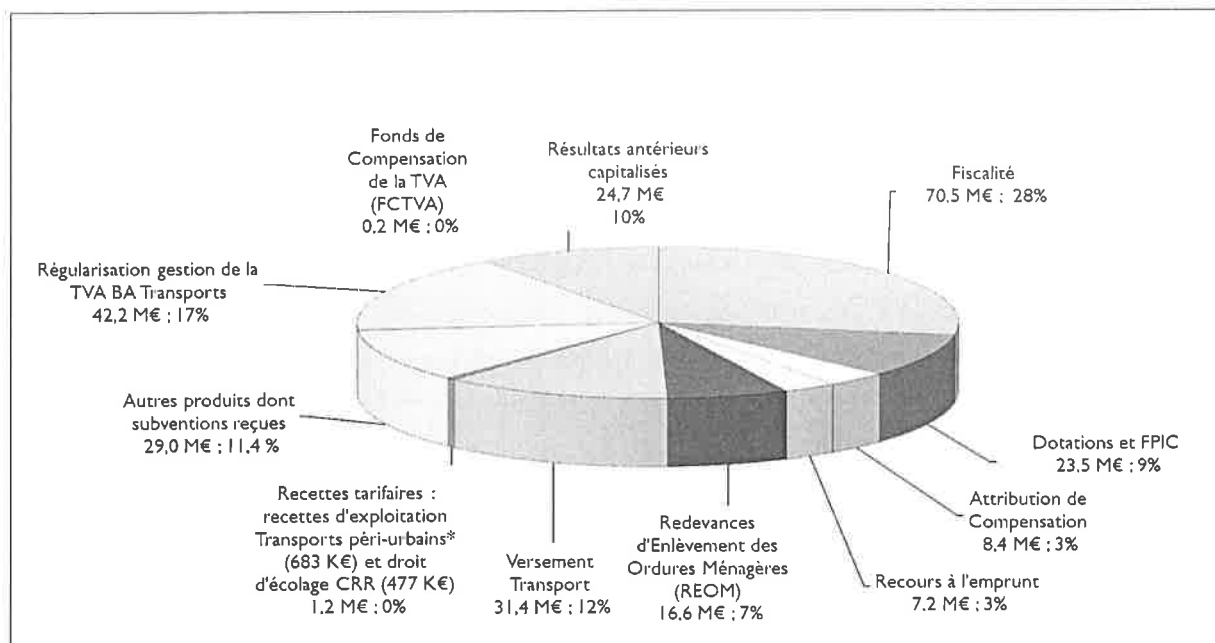
(\* Cette neutralisation des subventions d'équilibre permet d'éviter de les compter deux fois (en dépense au budget principal et en recette pour les budgets annexes).

#### Les dépenses réelles consolidées



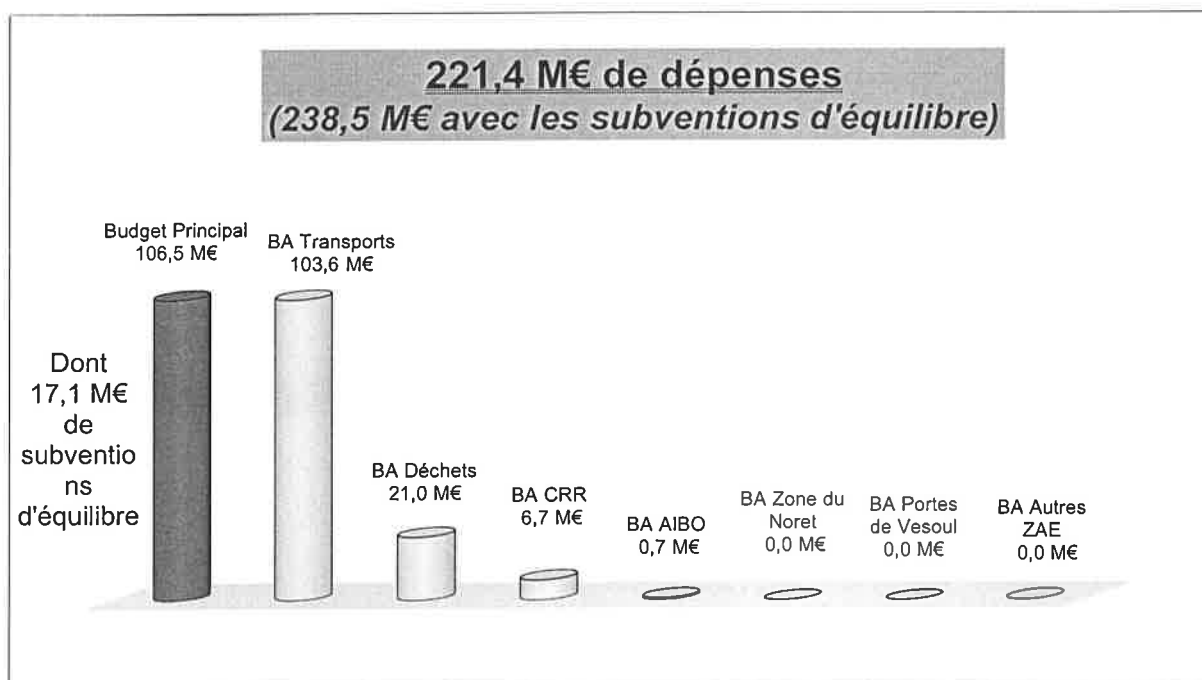


## Les recettes réelles consolidées



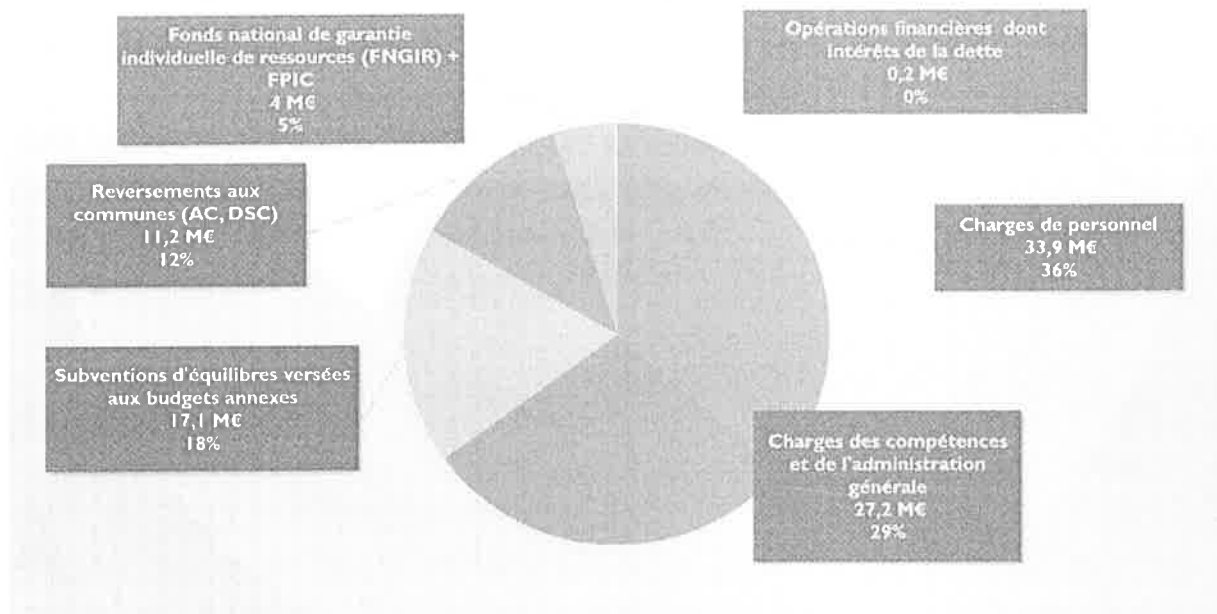
La part du budget principal s'élève à 106,5 M€ (soit 44,6 % du budget consolidé), les budgets annexes représentent quant à eux 132 M€.

La ventilation par budget est la suivante :

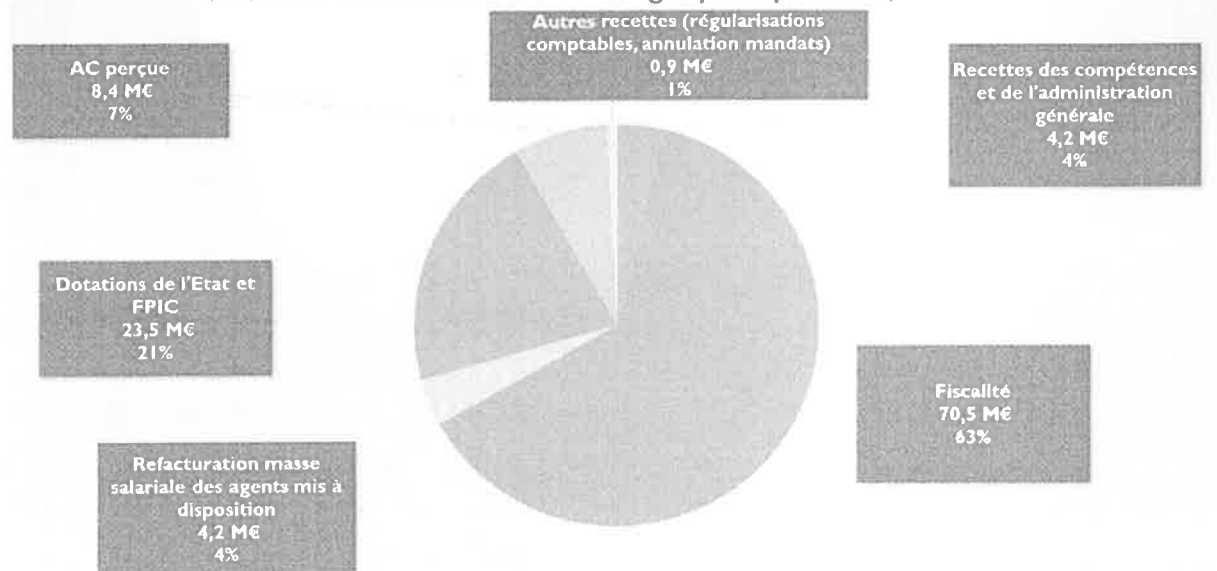


Le CA 2017 du budget principal s'établit comme suit :

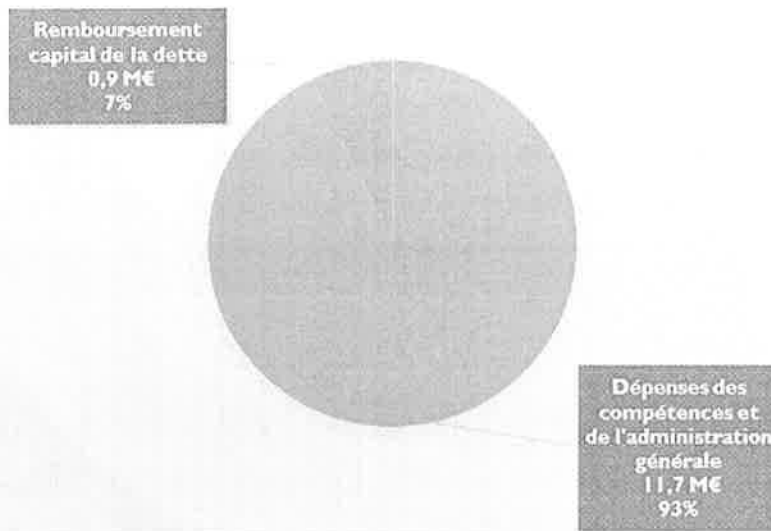
**Dépenses de fonctionnement du budget principal : 93,9 M€**



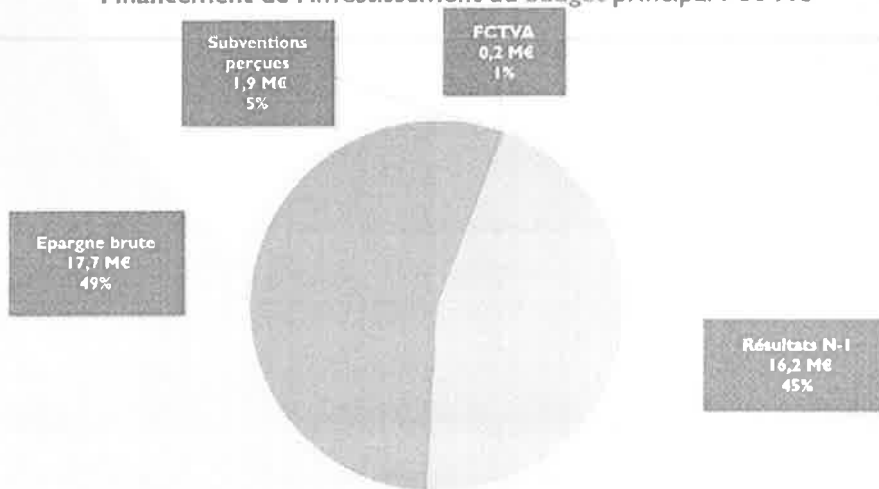
**Recettes de fonctionnement du budget principal : 111,7 M€**



Dépenses d'investissement du budget principal : 12,6 M€



Financement de l'investissement du budget principal : 36 M€



## LES ANNEXES BUDGETAIRES

Les documents budgétaires des différents budgets de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon sont assortis des annexes suivantes :

- **Les données synthétiques sur la situation financière de la commune.**

Plus communément appelé ratios et au nombre de 10 depuis la suppression des ratios relatifs au coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (arrêté du 9 décembre 2014 relatif à l'instruction M14), les données synthétiques sont calculées pour la CAGB par rapport aux crédits réalisés en 2017 et par rapport à la population totale 2017 en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

- **Les différents états de la dette**

Les états A2-1 (détail des crédits de trésorerie), A2-2 (répartition par nature de dette) et A2-4 (typologie de la répartition de l'encours) retracent pour chacun des budgets concernés les informations relatives à la dette, afin de mieux appréhender la nature de la dette de cette dernière dans le contexte actuel (différents objets de financement d'un emprunt, gestion active de la dette, recours à des lignes de trésorerie ...).

**L'encours de dette du Grand Besançon ne comporte ni emprunt toxique, ni emprunt structuré.**

- pour le budget principal, 100 % des prêts sont à taux variables,
- pour le budget transports, 60 % de l'encours est à taux fixes, 40 % à taux variables,
- pour le budget général, la répartition est la suivante : 57 % de taux fixes, 43 % de taux variables.

**Les encours de dette au 31 décembre 2017 s'établissent comme suit :**

- Budget principal : 9 217 054,19 €
- Budget annexe Transports : 126 696 867,77 €
- Budget annexe CRR : 4 475 621,00 €
- Budget annexe déchets : 0,00 €
- Budget annexe AIBO : 116 855,74 €

- **Les méthodes utilisées pour les amortissements**

La procédure d'amortissement est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. L'état indique pour chaque budget les procédures d'amortissement utilisées, les catégories de biens amortis et les délibérations relatives aux amortissements de certains biens.

Les subventions d'équipement versées (dépenses du compte 204) sont amorties selon des durées d'amortissement rallongées. En outre, depuis la loi de Finances rectificative pour l'année 2015, la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement est rendue possible par une opération d'ordre budgétaire. Cette option a été retenue à partir de 2016 par la CAGB au titre du budget principal.

- **Etat des provisions**

Cet état retrace les informations relatives aux provisions semi-budgétaires constituées par la collectivité ainsi que leur étalement.

- **L'équilibre des opérations financières en dépenses et en recettes**

Ces deux états ont pour objet de retracer les informations relatives à l'équilibre des opérations financières. Ils permettent de vérifier que les conditions d'équilibre, concernant le remboursement du capital de l'annuité des emprunts par des ressources propres, sont remplies.

- **Les états des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA en fonctionnement et en investissement (1)**

Ces états permettent d'identifier les opérations assujetties à la TVA qui ne font pas l'objet d'un budget annexe (maquettes simplifiées) au sein de deux sections, en dépenses et en recettes.

- **Les états de variation du patrimoine en vertu de l'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme (1)**

Ces états fournissent les informations quant à la variation du patrimoine en décrivant les flux d'entrée et de sortie des biens du Grand Besançon.

- **Les opérations liées aux cessions et l'état des travaux en régie (1)**

Le premier état cité permet notamment de comparer la prévision budgétaire aux réalisations de l'année au titre des cessions d'immobilisations. Le deuxième état quant à lui retrace les travaux de régie et leur ventilation en comptes d'immobilisations.

- **L'état des emprunts garantis par la collectivité et le ratio correspondant**

Cet état (B1-1) permet de connaître les cautions et garanties d'emprunt accordées par le Grand Besançon auprès de personnes publiques ou privées ainsi que les caractéristiques des emprunts concernés. La garantie d'emprunt intervient dans le cadre des compétences de la collectivité. Les garanties d'emprunt accordées aux personnes de droit privé doivent respecter les règles prudentielles prévues à l'article L. 2252-1 du CGCT.

L'encours de dette garantie au 31 décembre 2017 s'élève à 147 032 459,96 €. Le ratio annuité de dette garantie (hors logements sociaux) / recettes réelles de fonctionnement, défini au 2ème alinéa de l'article L 2252-1 du CGCT s'établit à 2,34 %, bien en deçà du taux plafond fixé (50 % des recettes réelles de fonctionnement).

- **Les états des autres engagements donnés et des engagements reçus**

Ces différents états permettent d'identifier, de recenser et de suivre les engagements donnés ou reçus ayant une incidence financière à court terme tant en dépenses qu'en recettes. Ils sont constitués principalement d'informations liées à des opérations d'aménagement/urbanisme.

- **Les subventions versées dans le cadre du budget**

Cet état résulte des dispositions de l'article L. 2311-7 du CGCT qui prévoit la possibilité d'attribuer des subventions dès le vote du budget. Ainsi, pour les subventions dont l'attribution n'est pas assortie de condition d'octroi, l'individualisation des organismes bénéficiaires dans cette annexe vaut attribution.

- **Les autorisations de programme et autorisations d'engagement**

Cet état a pour objet d'assurer le suivi des autorisations de programme et d'engagement votées par la collectivité dont le dispositif est prévu par l'article L.2311-3 et R. 2311-9 du CGCT.

- **L'emploi des recettes grevées d'affectation spéciale**

Cet état permet le suivi de certaines recettes affectées (notamment la taxe de séjour, la taxe GeMAPI). L'affectation obligatoire résulte notamment de dispositions législatives ou réglementaires.

- **L'état du personnel**

Cet état, obligatoire pour l'information de l'organe délibérant, recense le personnel en place de l'ensemble des budgets de la CAGB entre les différentes filières de la fonction publique territoriale, en indiquant pour chaque grade ou emploi, par catégorie, les emplois budgétaires et les effectifs pourvus, dont ceux à temps non complet. Pour le personnel non titulaire, il mentionne également les conditions de rémunérations et la justification du contrat au regard des textes.

- **L'action de formation des élus (1)**

Cet état a été instauré dans le cadre des articles L2123-12 et L 2123-14 du CGCT afin de renforcer la transparence sur les actions de formation suivies par les élus.

- **Les listes des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier, des organismes auxquels adhère la CAGB, des établissements publics créés, des services individualisés dans un budget annexe et la liste des services assujettis en TVA et non érigés en budget annexe.**

Ces différents documents ont pour objet de présenter une vision élargie du périmètre financier de la collectivité. Figurent notamment dans ces documents la liste des organismes au bénéfice desquels la CAGB :

- détient une part de capital
- a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme
- a garanti un emprunt

*Les comptes certifiés des organismes non dotés d'un comptable public et pour lequel la CAGB détient au moins 33 % du capital, ou a garanti un emprunt ou a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au comptes de résultat de l'organisme sont uniquement transmis au représentant de l'Etat et au comptable de l'EPCI.*

- **Décisions en matière de taux et de contributions**

Ce document retrace les informations fiscales en matière de contributions directes qu'elle perçoit. En 2017, conformément aux orientations budgétaires qui ont institué un plan de marche gradué en matière de stratégie fiscale, la CAGB a augmenté de façon modérée les taux intercommunaux de fiscalité directe sur la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties ainsi que sur la contribution foncière des entreprises sauf pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties qui est resté stable.

*Comme l'indique l'article L.2313-1 du CGCT, cette note de présentation sera mise en ligne sur le site Internet du Grand Besançon.*

**(1)** = *Etats propres au Compte administratif*